



**PROCES-VERBAL
Plenum CG 10.04.24**

Du 10.04.2024, N°/2021-2024

Lieu : Espace St-Marc
Heure : 19h30

Bureau : Julien Vaudan, Président
Léonard Fellay, Vice-président
Mélanie Mento, Secrétaire
Emily Vaudan, Membre scrutateur
Tora Löf, Membre scrutateur

Prise du PV : Céline Délitroz, avec le système d'enregistrement Recapp

Invité(s) : Antoine Hahne pour le point 06.01
Julie Lapointe-Guigoz pour le point 06.06

Ordre du jour

01. Contrôle des présences

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

03. Approbation du procès-verbal du plenum du 31 janvier 2024

04. Décisions

01. Règlement sur la distribution d'eau potable
02. Règlement des cimetières
03. Convention Commune - Bourgeoisie
04. Constitution d'une commission ad'hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

05. Interventions

01. Réponse au postulat «Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable»
02. Réponse au postulat « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages »

06. Informations

01. Centre sportif : présentation de l'avant-projet bâtiment Détente et programme intentionnel de l'étape 3
02. Plan directeur de la mobilité

- 03. Plan d'action logements
- 04. Plan des équipements du Châble
- 05. Maison de Commune du Châble
- 06. Projet de construction de deux digues paravalanches à Lourtier
- 07. Projet de Gestion de contenu d'entreprise (ECM)
- 08. Règlement du Conseil général - adaptation de la grille tarifaire (annexe 32)

07. Divers

Résumé des décisions

Point 04.01 Règlement sur la distribution d'eau potable.

Accepté par 46 voix pour et 1 abstention

Point 04.02 Règlement des cimetières.

Accepté à l'unanimité

Point 04.03 Convention Commune - Bourgeoisie.

Accepté à l'unanimité

Point 04.04 Constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ.

Accepté par 45 voix pour et 3 abstentions

Résumé des discussions

Contrôle des présences

Ce soir, 49 conseillers sont présents, 8 sont excusés et 1 est absent.

Approbation - modification de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé. La nomination de Mme Pauline Picchio est validée par les conseillers généraux. M. Lionel Saillen la présente brièvement.

Approbation du procès-verbal du plenum du 31 janvier 2024

Le procès-verbal du 31 janvier 2024 est approuvé.

Décisions

Règlement sur la distribution d'eau potable

Les bénéfices réalisés sur le service de l'eau potable atteignent aujourd'hui près de 13 millions de francs, bien au-delà de nos attentes. Par conséquent, il est nécessaire et obligatoire de rééquilibrer ces excédents par le biais d'une modification du règlement.

Suite à une nouvelle directive, il nous a été demandé de lier cette taxe au nombre d'unités de raccordement (UR), basé sur les équipements de chaque logement (robinets, douches, baignoires, jacuzzis, etc.).

Le règlement a été revu concernant trois taxes : la taxe de raccordement payée par le propriétaire, la taxe d'utilisation payée par les occupants (propriétaires ou locataires), et la taxe annuelle pour le réseau de défense incendie, qui passe désormais d'une corrélation avec la valeur cadastrale au nombre d'UR.

La taxe de raccordement est progressivement plus élevée en fonction de la taille du logement : par exemple, pour plus de 151 UR, le coût est de 150 francs par UR, tandis qu'un logement traditionnel d'environ 50 UR paiera seulement 80 francs.

Monsieur Prix a recommandé de réévaluer l'impact de ces changements en 2027, car ils entrent en vigueur, avec effet rétroactif, le 1er janvier 2024.

Le règlement sur la distribution d'eau potable est accepté par 46 voix pour et 1 abstention.

Règlement des cimetières

Suite à la fusion des anciennes communes de Bagnes et Vollèges, les règlements existants doivent être révisés durant la première législature.

Sur le territoire communal, nous comptons la présence de 3 cimetières.

Le cimetière revêt une importance symbolique, historique, culturelle et sociale pour les citoyens et citoyennes de Val de Bagnes.

Nous avons modifié le règlement en essayant de respecter cela. Ce règlement a été préavisé favorablement par la commission bâtiment, bourgeoisie et agriculture et par la COGEST.

Le règlement des cimetières est accepté à l'unanimité.

Convention Commune-Bourgeoisie

Différents éléments constituant la convention devaient être mis à jour. Notamment, certains articles ont été supprimés et elle tient désormais compte de la transformation de la Maison de Commune.

De plus, nous avons ajusté la convention en lien avec le Triage forestier, qui prend désormais en charge certaines responsabilités forestières auparavant assumées par la bourgeoisie.

Enfin, nous avons révisé les annexes.

La convention Commune-Bourgeoisie est acceptée à l'unanimité.

Constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

L'exécutif dispose déjà d'une commission ad hoc pour le plan d'aménagement des zones. Restant fidèles à ce qui a été fait jusqu'à présent, l'objectif est d'établir une commission « miroir ».

Sur les 12 membres, cela nous donne le nombre de membres par parti, qui constitue le critère principal retenu. Ensuite, en fonction des noms reçus, le bureau s'est réuni pour examiner les propositions et répartir les membres en tenant compte de la géographie de la commune autant que possible, afin de garantir une représentation équitable de toutes les régions.

Nous espérons que tous ceux qui entrent dans cette commission envisageront de se représenter afin de poursuivre le travail, car comme vous l'avez compris lors de la dernière assemblée plénière, cela nous occupera jusqu'en 2026.

Compte tenu de la présence de représentants dans toutes les commissions, nous supposons que l'information circulera rapidement, évitant ainsi de devoir solliciter chaque conseiller dans les huit commissions.

L'essentiel est la disponibilité, la réactivité et surtout le partage rapide des informations avec vos autres commissions respectives.

La constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ est acceptée par 45 voix pour et 3 abstentions.

Interventions

Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable

Le postulat "Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable" a notamment mis l'accent sur les transports publics disponibles, les infrastructures favorisant la mobilité douce, l'évolution de l'utilisation des transports publics, ainsi que la nécessité d'une communication efficace pour encourager la mobilité durable.

A partir du 1er juin 2024, les trains, les cabines et les bus seront gratuits pour les jeunes de moins de 25 ans, les personnes de plus de 65 ans et toutes les personnes bénéficiant de l'AI sur le territoire de notre commune.

La gratuité totale est actuellement anticonstitutionnelle. Nous travaillons en collaboration avec le centre de mobilité sur un abonnement attractif et innovant pour tous.

Concernant les infrastructures pour la mobilité douce et les interfaces de transport, leur développement est prévu.

La réponse détaillée est sur ePartage.

Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages

Le principal objectif du postulat était d'étudier la faisabilité de créer un fonds destiné à soutenir les travaux de reprise dans les cafés, restaurants et commerces de village. Il prévoyait également la rédaction d'un règlement pour ce fonds ainsi que l'allocation d'un montant de CHF 100'000.-.

Notre délégué à la promotion économique, a entrepris une analyse approfondie de cette question. Il a consulté les différents établissements pour comprendre leurs modèles économiques qui sont diversifiés, allant des structures familiales aux sociétés et coopératives.

Des soutiens externes sont disponibles, notamment via les fonds NPR (nouvelle politique régionale) et l'Aide Suisse à la montagne, ainsi que les programmes ProKiloWatt visant à optimiser les dépenses énergétiques des commerces.

Le rôle du délégué à la promotion économique est d'accompagner ces établissements, de favoriser les relations et de les mettre en réseau avec les opportunités de soutien disponibles.

Avec l'évolution démographique et le vieillissement de la population, il est crucial d'envisager d'autres solutions et services pour soutenir et maintenir la population âgée des villages.

Informations

Centre sportif : présentation de l'avant-projet bâtiment Détente et programme intentionnel de l'étape 3

Un nouveau mandataire a été désigné pour travailler sur ce projet, et avec leur expertise, des modifications et améliorations ont été apportées.

Les plans extérieurs du centre sportif sont présentés et détaillés. Un descriptif par étage a été donné.

Les évolutions par rapport au projet précédent concernent principalement la disposition des différents espaces.

Une autre grande évolution concerne le niveau des bassins, qui est abaissé pour permettre la liaison de tous les bassins sur le même niveau et faciliter leur accès aux aménagements extérieurs et aux bassins extérieurs. En ce qui concerne la capacité, environ 500 personnes peuvent fréquenter la piscine simultanément.

Depuis l'été dernier, le mandataire travaille sur l'avant-projet, désormais terminé.

La phase d'appels d'offres pour la démolition et les travaux spéciaux qui précéderont la construction est en cours, permettant ainsi de démarrer les travaux dès l'automne 2024 et de commencer le bétonnage au printemps 2025. Il n'y a pas de date de fin précise.

Le budget du projet est conforme au plafond budgétaire établi, ce qui est essentiel pour assurer la faisabilité financière du projet.

Le Conseil municipal a décidé de prioriser la réussite des projets en cours, tant en termes de construction pour maîtriser les charges d'investissement que d'exploitation pour maîtriser les coûts de fonctionnement.

Le centre sportif est un espace dédié aux activités sportives et culturelles majeures telles que la Spartan Race, le Verbier Festival et l'arrivée de la Patrouille des Glaciers.

Ces manifestations nécessitent actuellement des structures temporaires, comme la tente des Combins pour le Verbier Festival ou les installations pour les festivals Rocklette ou Polaris, dont les coûts sont subventionnés par la Commune et génèrent des nuisances.

Plan directeur de la mobilité

Le plan directeur de la mobilité se compose de trois éléments (les postulats, la volonté politique et l'évolution du cadre légal) et trois supports qui sont essentiels pour notre réflexion.

La méthodologie utilisée est similaire à celle des autres plans. Elle consiste d'abord à dresser un diagnostic du territoire en termes de mobilité, en examinant notamment les transports individuels, les conditions de stationnement et la gestion des carrefours. Des diagnostics concernant les transports publics et la mobilité douce ont également été réalisés.

Les grands objectifs ont été établis afin de gérer les flux et le trafic, notamment en raison de la forte saisonnalité liée à l'attractivité touristique.

Plan d'action logements

Premier élément, on a une population qui est vieillissante. Le nombre de personnes de 80 ans et plus double en 2040, passant à l'échelle de l'Entremont de 3'200 à 6'500. On va être confronté, forcément, à la question de l'accessibilité des logements au sens des normes et des prestations sociales.

Le départ des jeunes aussi qui est une tendance constatée puisque les gens vont étudier et font leurs premières années d'expérience à l'extérieur et reviennent ensuite s'installer en famille.

Un taux de disponibilité du parc immobilier en location faible, de l'ordre de 0,49%. On dit que le marché est équilibré quand il est à 1,5%.

Les chiffres de croissance de l'emploi sont de l'ordre de 2% par an alors que l'augmentation de la population est de l'ordre de 1%.

Parallèlement à ça, on travaille avec les services cantonaux et l'office fédéral du logement. On est appuyé par l'association « Logement Suisse » qui nous aide aussi dans le cadre de la constitution de la fondation communale d'utilité publique pour le logement. C'est un développement global.

Plan des équipements du Châble

Pour le plan des équipements du Châble, la première question était : de quoi avons-nous besoin ? Ces besoins ont été exprimés par la population dans la démarche participative, par les observations sur le projet Curala et sa pétition.

En matière d'espace public, il y a trois catégories d'espaces. On veut des espaces animés, des espaces de rencontre et des espaces conviviaux en lien à la proximité des commerces, le long des rez-de-chaussée, des cafés et des restaurants.

Le plan du Châble avec l'emplacement des différentes infrastructures ainsi que les réseaux de mobilité est détaillé.

Maison de Commune du Châble

Un point sur la réfection de la Maison de Commune est fait. Les plans extérieurs ainsi que la répartition des dicastères sont présentés.

Le coût des travaux est de CHF 7.7 mios, dont CHF 5.5 mios sont investis par la Bourgeoisie pour les travaux de gros œuvre et de second œuvre. Les CHF 2.2 mios restants sont la part Communale, prévue pour les aménagements intérieurs. Les travaux ont débuté en 2022 et devraient prendre fin, selon le planning prévisionnel, en août 2025.

Projet de construction de deux digues paravalanches à Lourtier

Une carte des dangers avec les zones impactées est présentée.

Lorsqu'on regarde la chronologie de ces derniers siècles, on constate que nous avons un événement en moyenne chaque 20 ans, principalement des avalanches mais également des larves torrentielles.

En 2022, nous avons mandaté le bureau NIVALP qui a effectué des analyses usuelles des temps de retour et de l'intensité des avalanches sur 30 ans, 100 ans et 300 ans. Légalement, c'est ce temps de retour sur 300 ans qui doit être retenu et qui justifie la décision communale de rehausser les deux digues de protection sur environ 300 mètres. Actuellement, les digues mesurent 8 mètres. On va les réhausser de 5 mètres pour une hauteur totale de 13 mètres.

Le coût total des travaux se monte à 1'970'000 CHF, subventionné à 80% par le service cantonal des dangers naturels.

Le dossier est actuellement en cours d'analyse au canton. Les travaux devraient débuter cette année encore pour une période d'environ 2 ans et une fin projetée pour 2026.

Projet de Gestion de contenu d'entreprise (ECM)

Depuis plusieurs années, sans grand étonnement, les communes, tout comme les entreprises font face à un volume toujours croissant d'informations et de documents qu'ils reçoivent de sources diverses.

La Commune se doit de respecter le cadre légal et normatif pour garantir, tout comme elle le garantissait pour le papier, l'intégrité, la fiabilité, l'authenticité, l'exploitabilité des documents, jusqu'à leur versement dans des archives ou jusqu'à leur destruction contrôlée.

Le projet ECM est spécifique à chacune des entreprises ou chacune des administrations, comme c'est le cas de Val de Bagnes. Il est nécessaire d'identifier toutes les problématiques, tous les processus métier, de comprendre depuis l'intérieur comment fonctionne une organisation communale.

Les trois grandes étapes du projet sont : définir les outils qui vont nous permettre d'organiser les dossiers à l'aide de plans de classement ou de référentiels de classement, restructurer l'arborescence qui existe actuellement et acquérir un outil de gestion électronique des documents (GED).

Le projet devrait être terminé en 2027.

Règlement du Conseil général - adaptation de la grille tarifaire (annexe 32)

Le Bureau du Conseil général propose d'adapter la grille tarifaire de son règlement en spécifiant que les rapporteurs de commission seraient payés 150.- par séance et non pas 100.-. Cela permettrait de valoriser leur travail.

Divers

Plusieurs points divers ont été abordés durant la séance.

Le chemin que suit un règlement avant d'arriver sur la table des conseillers généraux est rappelé. En premier, le Conseil municipal prend connaissance du règlement et le valide. Il est ensuite transmis aux services cantonaux pour validation de leur part. Cette étape peut prendre du temps et demander des allers-retours. C'est à la suite de la validation des services cantonaux que le règlement peut être travaillé par le Conseil général.

Les Conseillers généraux ont la possibilité de s'inscrire via un formulaire papier pour commander le fascicule de compte en version papier. Le fascicule sera ensuite disponible au guichet citoyen de la Commune.

Pour finir, deux démissions avaient été annoncées pour cette fin de législature. Toutefois, des dispositions transitoires existent sur la loi sur les communes, qui permettent aux deux démissionnaires engagées dans des sociétés filles de la Commune, de terminer leur mandat de Conseillères générales. Elles ne pourront pas se présenter pour la prochaine législature.

PROCES VERBAL :

01. Contrôle des présences

Vaudan Julien : Bonsoir. Veuillez prendre place, s'il vous plaît.

Bonsoir à toutes ! Bonsoir à tous ! Bienvenue à ce plenum du Conseil général du Val de Bagnes. Je souhaite aussi la bienvenue aux diverses personnes que je vois au tout dernier rang et à la presse également.

Ce soir, nous avons un menu assez grand. Donc je demanderai à tout le monde de faire un effort pour tenir le timing et si peut-être une fois ou l'autre, je fais des gestes. Ne pas prendre ça personnellement, mais de comprendre que voilà, en principe, le Conseil général doit finir avant minuit, je crois. Voilà alors gagnons tout de suite du temps et on commence par le contrôle des présences.

Nous sommes 49 présents, 8 excusés et 1 absent.

Je vous rappelle aussi que la présentation est disponible sur ePartage, donc ceux qui ont leur portable peuvent sans autre aller la lire.

02. Approbation / modification de l'ordre du jour

Vaudan Julien : Vous constatez aussi que nous avons mis en rouge des ajouts à l'ordre du jour. Avant de passer à la nomination, puisque c'est un changement de l'ordre du jour, l'approbation et la modification de l'ordre du jour. Donc, vous avez la nomination de madame Pauline Picchio qui a été ajoutée, vous avez également un ajout à l'ordre du jour qui concerne la Maison de Commune du Châble et un changement de titre mais pas de contenu. Donc il y a ces 3 petits changements à l'ordre du jour.

Est-ce qu'il y a des refus ? Des abstentions ? Donc, l'ordre du jour est accepté.

On passe directement à la nomination de madame Pauline Picchio. Si tu peux te lever, comme ça, on te voit Pauline. Bienvenue. Lionel, tu peux la présenter.

Saillen Lionel : Bonjour à vous toutes et tous. Pour compléter la commission sécurité et santé publique, le PLR du Val de Bagnes vous présente Pauline Picchio.

Pauline a grandi à Verbier. Par ses diverses passions, les moindres coins du territoire du Val de Bagnes lui sont connus. Parapentiste, elle prend son envol en obtenant la maturité gymnasiale bilingue à Brigue. Prof de ski pendant ses études, elle peut pratiquement enseigner la pratique du ski dans 5 langues. Vététeiste, elle réalise son travail de Bachelor en tourisme auprès de la HES-SO sur la cohabitation entre randonneurs et vététeiste dans la région de Verbier / Val de Bagnes. A l'aise également sur les rochers, elle saisit l'opportunité pour effectuer un semestre Erasmus à Édimbourg et parfaire ainsi son anglais. Guitariste à l'occasion, plusieurs cordes définissent notre candidate domiciliée aujourd'hui à Vollèges. Pauline occupe actuellement la fonction d'agente immobilière dans l'entreprise familiale fondée par son grand-père. Ce travail lui apporte une bonne vision du tissu économique local avec ses défis et opportunités à venir.

Merci à vous toutes et tous de l'accueillir avec bienveillance au sein du Conseil général et particulièrement dans la commission sécurité et santé publique.

Vaudan Julien : Merci beaucoup et bienvenue.

03. Approbation du procès-verbal du plenum du 31 janvier 2024

Vaudan Julien : Nous abordons maintenant le point 3 de l'ordre du jour : l'approbation du procès-verbal du plénum du 31 janvier 2024. Y a-t-il des objections ou des commentaires à formuler sur ce procès-verbal ? Quelqu'un s'abstient-il de voter ?

C'est le premier procès-verbal écrit par ChatGPT : pas mal non ?

Vous aurez remarqué qu'une partie du procès-verbal est résumée pour des raisons de concision, étant donné sa longueur. Nous comptons sur vous pour lire ces résumés, qui sont là pour vous faciliter la tâche. Bien entendu, vous avez également la possibilité de lire l'intégralité du procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

04. Décisions

01. Règlement sur la distribution d'eau potable

Vaudan Julien : Passons maintenant au point 4 de l'ordre du jour, les décisions, en commençant directement par le règlement sur la distribution d'eau potable.

Rosset Eric : Bonsoir à tous. Le règlement sur la distribution d'eau potable a été largement présenté en commission. Comme vous le savez, depuis plusieurs années, ce service doit être auto-financé. Les bénéfices réalisés sur le service de l'eau potable atteignent aujourd'hui près de 13 millions de francs, bien au-delà de nos attentes. Par conséquent, il est nécessaire et obligatoire de rééquilibrer ces excédents par le biais d'une modification du règlement.

L'idée est de générer délibérément des pertes de l'ordre de 1,2 à 1,3 million de francs par an pendant une dizaine d'années, afin d'atteindre un solde nul d'ici 2033 et d'évaluer notre situation à ce moment-là.

Un groupe de travail a été constitué, que je remercie d'ailleurs, comprenant une personne d'ALTIS ainsi que Jérôme Maret pour les finances et Frédéric Perraudin pour les aspects juridiques au niveau communal. Une proposition a été formulée sur la base du modèle approuvé par vos prédécesseurs.

Malheureusement, cette proposition, bien que simple et compréhensible pour nous, a rencontré des réserves de la part du canton, notamment Monsieur Prix qui s'est opposé formellement à ce nouveau règlement. Il contestait notamment l'utilisation de la valeur cadastrale comme base de calcul de la taxe de défense incendie.

Les prédécesseurs proposaient plutôt de faire payer davantage les propriétaires de grandes résidences de luxe et de réduire la facture pour les logements plus modestes. Suite à une nouvelle directive, il nous a été demandé de lier cette taxe au nombre d'unités de raccordement (UR), basé sur les équipements de chaque logement (robinets, douches, baignoires, jacuzzis, etc.).

Le règlement a été revu concernant trois taxes : la taxe de raccordement payée par le propriétaire, la taxe d'utilisation payée par les occupants (propriétaires ou locataires), et

la taxe annuelle pour le réseau de défense incendie, qui passe désormais d'une corrélation avec la valeur cadastrale au nombre d'UR.

De nouvelles tranches tarifaires ont été établies pour chaque taxe. Il est important de noter que le prix par mètre cube d'eau et la taxe administrative restent inchangés. La taxe de raccordement est progressivement plus élevée en fonction de la taille du logement : par exemple, pour plus de 151 UR, le coût est de 150 francs par UR, tandis qu'un logement traditionnel d'environ 50 UR paiera seulement 80 francs.

Des simulations ont été réalisées pour différents types de logements. Dans la plupart des cas, la facture diminue. Seuls les plus petits appartements avec environ 20 UR connaîtront une légère augmentation de 5 francs par an, soit 1,5 %.

Malheureusement, l'opposition de Monsieur Prix signifie que plus le logement est grand, plus la facture diminue. Cependant, il est important de noter que cette réforme entraînera une baisse pour 99 % des résidents, propriétaires ou locataires.

Ces schémas vous ont déjà été présentés. En conclusion, nous atteignons notre objectif initial d'économiser 1,2 à 1,3 million de francs par an. En 2033, nous devrions arriver à un solde nul. Cependant, cela pourrait nécessiter une révision en fonction du nombre de nouvelles constructions. Les prévisions financières étaient basées sur une croissance modérée du patrimoine bâti existant. Si de nombreuses nouvelles constructions ont lieu, le solde pourrait devenir positif à nouveau.

Monsieur Prix a recommandé de réévaluer l'impact de ces changements en 2027, car ils sont entrés en vigueur le 1er janvier 2024. Vous êtes invités à les approuver aujourd'hui, avec une application rétroactive au 1er janvier. Les ajustements nécessaires seront effectués lors du dernier règlement, afin que les acomptes déjà payés soient ajustés en conséquence.

Si vous avez des questions concernant ce nouveau règlement, n'hésitez pas à les poser. Un point important soulevé par la COGEST est que toute modification des tarifs dans les fourchettes prévues relève de la compétence du Conseil général. Le Conseil municipal ne peut pas modifier les prix en dehors de ces limites sans consulter le Conseil d'État. Cette exigence a été formulée par vos prédécesseurs en 2016 lors de la mise en œuvre du règlement précédent.

Vaudan Julien : Avez-vous des questions ? Alors, passons au rapport de la commission.

Besson Félix : Merci. Félix Besson pour la commission TPE. Le règlement sur la distribution d'eau potable actuel est valide jusqu'au 31 août 2024. Une nouvelle version doit être présentée au Conseil d'État pour cette date. Le règlement actuel a généré jusqu'à maintenant un bénéfice structurel de 13 millions, ce qui dépasse largement l'autofinancement. Ce règlement propose de nouvelles fourchettes de tarifs pour permettre d'amortir ces 13 millions sur 10 ans, tout en gardant la possibilité d'adapter les tarifs pour garantir l'autofinancement, ce qui est une exigence légale. Ces nouveaux tarifs seront appliqués rétroactivement au 1er janvier 2024.

Il aurait été souhaitable de consulter notre commission au préalable, avant la validation par Monsieur Prix et le Conseil d'État. Cela devrait d'ailleurs être le cas pour tous les règlements à traiter et ainsi participer aux bonnes relations entre le législatif et l'exécutif.

Les variations des taxes dépendant du nombre d'UR avec leurs fourchettes mériteraient plus de clarté. Néanmoins, les explications orales fournies lors de la séance de la COGEST du 12 mars 2024 par Éric Rosset et Jérôme Maret, où Lionel, Gabriel et moi-même étions présents, nous ont permis de bien comprendre ce règlement.

La commission Travaux publics, environnement et énergie accepte ce règlement à l'unanimité de ses membres. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Place à la Commission de Gestion.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay de la Commission de Gestion. En introduction, je voulais simplement confirmer que l'article 34 concernant les valeurs cadastrales a été modifié. Merci.

Je vais éviter de répéter ce qui a déjà été dit dans le rapport complet. La COGEST s'est réunie à deux reprises : le 12 mars 2024 avec des membres de la commission énergie, et le 26 mars 2024 pour prendre une décision. Nous avons soulevé des questions concernant l'article 34 et avons clarifié la compétence relevant du Conseil général.

En conclusion, à l'unanimité de ses membres, la Commission de Gestion recommande d'accepter ce règlement qui prévoit une baisse des tarifs de l'eau pour les résidents et les propriétaires de la Commune. Merci de votre attention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres intervenants, d'autres commissions ? Je propose que nous passions au vote. Pour rappel, ceux qui souhaitent se récuser doivent quitter la salle.

La question qui vous est posée : approuvez-vous les modifications du règlement sur la distribution d'eau potable ? Y a-t-il des objections ? Y a-t-il des abstentions ? Le règlement est accepté avec une abstention. Merci.

Approuvez-vous les modifications du règlement sur la distribution d'eau potable ?
Le Conseil général accepte par 46 voix pour et 1 abstention les modifications du règlement sur la distribution d'eau potable.

02. Règlement des cimetières

Vaudan Julien : Nous pouvons passer au point suivant, concernant le règlement des cimetières.

Sauthier Fabien : Bonsoir à toutes et à tous.

Un cimetière est un lieu de repos et de mémoire pour les défunts. Il revêt également une importance particulière pour une grande partie des habitants de Val de Bagnes. C'est un lieu de recueillement, un lieu chargé d'histoire, un lieu d'une grande valeur patrimoniale, un lieu témoin de l'histoire. Le cimetière est aussi un lieu de rencontre et d'échanges entre les habitants. En somme, le cimetière revêt une importance symbolique, historique, culturelle et sociale pour les citoyens et citoyennes de Val de Bagnes.

Nous avons modifié le règlement en essayant de respecter cela. Ce règlement a été validé par la commission bâtiment, bourgeoisie et agriculture et par la COGEST.

Est-ce que vous avez des questions ?

Vaudan Julien : Pas de question. Alors les rapports de commission, s'il vous plaît.

Veuthey François : François Veuthey pour la commission bâtiment, bourgeoisie et agriculture.

Notre commission a été consultée par le dicastère bâtiment, bourgeoisie et agriculture lors de la révision du règlement des cimetières.

Comme déjà dit, ce règlement permet d'harmoniser les anciens règlements des communes de Bagnes et Vollèges. Il garantit une uniformité et une égalité de traitement entre les citoyens, tout en tenant compte de certaines particularités liées à l'un ou l'autre de nos 3 cimetières.

Les tarifs présentés nous semblent corrects et n'ont pas appelé de remarques particulières.

Nous donnons donc un préavis positif à l'unanimité de notre commission et recommandons au Conseil général d'accepter ce règlement.

Vaudan Julien : Merci. La parole à la COGEST.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion.

Le rapport, avec le contenu complet, se trouve sur ePartage. Je vais me contenter de lire les conclusions.

Nous avons collaboré avec la commission bourgeoisie, bâtiment et agriculture qui vient de donner sa recommandation positive.

Nous avons posé quelques questions et analysé le règlement. Aucune remarque particulière n'est soulevée.

Les membres de la COGEST vous recommandent de l'approuver à l'unanimité.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je propose que nous passions au vote sur la question suivante : approuvez-vous le nouveau règlement des cimetières ? Y a-t-il des objections ? Y a-t-il des abstentions ?

Donc, à l'unanimité, le règlement est accepté. Merci beaucoup.

Approuvez-vous le nouveau règlement des cimetières ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité le nouveau règlement des cimetières.

03. Convention Commune - Bourgeoisie

Vaudan Julien : Nous continuons avec les mises à jour sur la convention entre la Commune et la Bourgeoisie.

Maret Christophe : Bonsoir à tous. Nous abordons maintenant cette convention qui lie la Bourgeoisie Val de Bagnes à la commune Val de Bagnes. Il s'agissait principalement de mettre à jour les différents éléments constituant cette convention. Certains articles liés à la bourgeoisie ont été supprimés, notamment en raison de la création du Triage forestier. Nous avons également adapté la convention en tenant compte de la transformation de la Maison de Commune, appartenant à la Bourgeoisie de Val de Bagnes mais utilisée par la Commune. Des articles relatifs à cette construction ont été révisés. De plus, nous avons ajusté la convention en lien avec le Triage forestier, qui prend désormais en charge certaines responsabilités forestières auparavant assumées par la bourgeoisie. Nous avons également créé une annexe 5 détaillant les différentes tâches et répartitions

financières entre les deux parties, afin d'assurer une transparence totale sur les charges et frais imputés à chacune. Enfin, nous avons révisé les annexes.

C'est tout pour ce point. Avez-vous des questions ?

Vaudan Julien : Pas de questions. Passons au rapport de la Bourgeoisie.

Maret Christophe : Je voudrais simplement préciser que la bourgeoisie de Val de Bagnes a déjà approuvé cette convention l'automne dernier.

Veuthey François : Notre commission se prononce favorablement sur cette convention. Nous avons émis comme remarques complémentaires le souhait d'obtenir un point d'avancement sur les travaux de la Maison de Commune, ainsi que sur les actions prévues par le Conseil municipal pour faire progresser ces travaux. Il semble que nous aurons ces informations lors du plénum ce soir suite à la modification de l'ordre du jour. La commission soutient unanimement cette convention.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Passons à la Commission de Gestion.

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay pour la Commission de Gestion. Lors de notre séance du 12 mars 2024, nous avons reçu une présentation des modifications apportées à cette convention. Nous avons posé des questions auxquelles nous avons obtenu des réponses satisfaisantes. En conclusion, les membres de la COGEST recommandent unanimement d'approuver cette convention. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Passons au vote. La question posée est : approuvez-vous la convention entre la commune et la bourgeoisie ? Y a-t-il des objections ou des abstentions ? Les modifications sont acceptées à l'unanimité. Merci beaucoup.

Approuvez-vous la convention Commune - Bourgeoisie ?

Le Conseil général accepte à l'unanimité la convention Commune - Bourgeoisie.

04. Constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

Vaudan Julien : Mise en place d'une commission ad hoc pour la révision globale du plan d'aménagement des zones.

Permettez-moi de rappeler brièvement l'approche adoptée pour former cette commission. Tout d'abord, il y a eu des discussions entre le bureau et l'exécutif, étant donné que l'exécutif dispose déjà d'une commission ad hoc pour le plan d'aménagement des zones. Restant fidèles à ce qui a été fait jusqu'à présent, l'objectif est d'établir une commission «miroir», si je puis dire.

Nous avons donc décidé de mettre en place cette commission ad hoc et avons sollicité tous les présidents des commissions pour nous fournir des noms de personnes intéressées. Les critères de sélection sont assez simples : ils reflètent exactement le pourcentage des différents partis représentés au Conseil général. Sur les 12 membres, cela nous donne le nombre de membres par parti, qui constitue le critère principal retenu.

Ensuite, en fonction des noms reçus, le bureau s'est réuni pour examiner les propositions et répartir les membres en tenant compte de la géographie de la commune autant que possible, afin de garantir une représentation équitable de toutes les régions.

Il est important de souligner que cette commission ne travaillera pas seule sur ce sujet. Les huit commissions traitent du plan d'aménagement en fonction de leurs domaines de compétence et de leurs prérogatives respectives. Il ne s'agit pas d'un sujet unique pour une seule commission. L'objectif est d'avoir une commission opérationnelle rapidement. Nous avons donc demandé que les personnes inscrites sur cette liste soient disponibles afin que l'exécutif puisse les contacter rapidement, étant donné que les prochaines échéances sont en mai.

Compte tenu de la présence de représentants dans toutes les commissions, nous supposons que l'information circulera rapidement, évitant ainsi de devoir solliciter chaque conseiller dans les huit commissions. Cela ne signifie pas pour autant que les membres ne viendront jamais vous voir, mais nous cherchons vraiment à optimiser la communication. Ce sujet est important et le bureau tient à remercier les personnes engagées pour leur travail. Nous comptons sur votre flexibilité, qui est remarquable. La prochaine étape, si vous êtes d'accord avec les membres de cette commission que nous vous demandons de voter, sera de vous réunir pour choisir votre président ou votre présidente.

Nous avons également envisagé la possibilité d'une co-présidence si vous estimez que cela serait plus approprié. L'essentiel est la disponibilité, la réactivité et surtout le partage rapide des informations avec vos autres commissions respectives.

Avez-vous des questions concernant cette commission ad hoc ?

Amos Samuel : Samuel Amos. Merci. J'ai une petite question de curiosité concernant la forme. Cette commission est maintenant mise en place. Si j'ai bien compris, elle devrait rester en place pour la prochaine législature. Donc, elle sera ajustée en fonction de l'évolution des forces politiques après les prochaines élections, n'est-ce pas ?

Vaudan Julien : L'idée est qu'elle soit représentative des forces politiques. Donc effectivement, si cela évolue, nous pourrions revoir la répartition des sièges en conséquence. Cela dépendra également du maintien des membres actuels. Nous espérons que tous ceux qui entrent dans cette commission envisageront de se représenter afin de poursuivre le travail, car comme vous l'avez compris lors de la dernière assemblée plénière, cela nous occupera jusqu'en 2026. Il serait donc souhaitable que les membres se représentent. En début de législature, toutes les commissions sont de toute façon recomposées. Je tiens également à souligner que cette approche est adoptée par les autres Conseils généraux du Valais, confrontés comme nous à la même problématique concernant les plans d'aménagement des zones. La plupart optent également pour des commissions ad hoc.

Pas d'autres questions ? Merci beaucoup !

Alors, la question qui vous est posée : approuvez-vous la constitution d'une commission ad hoc pour la révision globale du plan d'aménagement des zones (RCCZ) ? Y a-t-il des objections ? Des abstentions ?

45 voix pour, 3 abstentions. Merci beaucoup.

Approuvez-vous la constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ ?

Le Conseil général accepte par 45 voix pour et 3 abstentions la constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ.

Vaudan Julien : Comme dans toute commission, si des membres sont absents, ils peuvent être remplacés par d'autres. Cela fonctionne comme pour toutes les autres commissions. L'exécutif convoquera la première réunion. Ils disposent de vos noms et vous serez rapidement convoqués, j'imagine. Merci.

Gay Pierre-Yves : Bonsoir à tous. Tout d'abord, je vous remercie d'avoir validé cette commission législative qui va grandement nous soutenir dans notre travail de révision du PAZ-RCCZ.

À titre indicatif, je tiens à préciser que le planning que je vais présenter n'est pas fixé et pourra être ajusté en fonction des besoins. Notre première réunion est prévue pour le mois de mai et portera principalement sur la préparation de la séance d'information publique qui aura lieu le 21 mai. Cette réunion inclura également l'examen par la commission des enjeux identifiés lors des ateliers participatifs, comme indiqué à l'écran.

Ensuite, en juin, suite à cette séance publique, nous procéderons à la publication officielle des informations. Après ces étapes, nous recueillerons les retours, les remarques et les observations de la population, que nous présenterons à la commission en juin 2024.

Nous prévoyons également des consultations avec le public cible, qui auront lieu entre ces deux périodes, pour aboutir à une présentation de l'évolution du PAZ-RCCZ vers la fin de cette année, en vue de la présentation au Canton. Je rappelle que nous devons déposer ce PAZ au plus tard en mai 2026, comme toutes les autres communes du Valais. Merci.

Vaudan Julien : Merci beaucoup.

05. Interventions

01. Réponse au postulat « Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable »

Vaudan Julien : Nous abordons maintenant un point concernant les différentes interventions, en commençant par le postulat intitulé « Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable ».

Gay Pierre-Yves : "Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable". Ce postulat a relevé plusieurs points importants dans notre commune. Il a notamment mis l'accent sur les transports publics disponibles, les infrastructures favorisant la mobilité douce, l'évolution de l'utilisation des transports publics, ainsi que la nécessité d'une communication efficace pour encourager la mobilité durable.

Vous avez tous reçu la réponse détaillée qui a été proposée. Je vais donc résumer brièvement, sachant que vous l'avez déjà étudiée en détail sur ePartage. En ce qui

concerne la gratuité, à partir du 1er juin 2024, les trains, les cabines et les bus seront gratuits pour les jeunes de moins de 25 ans, les personnes de plus de 65 ans et toutes les personnes bénéficiant de l'AI sur le territoire de notre commune.

Parallèlement à cela, en ce qui concerne la problématique de la gratuité totale, qui est actuellement anticonstitutionnelle, nous travaillons en collaboration avec le centre de mobilité sur un abonnement attractif et innovant pour tous. Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons des détails plus précis à ce sujet.

Concernant les infrastructures pour la mobilité douce et les interfaces de transport, leur développement est prévu. Je n'entrerai pas dans les détails maintenant, car ces thèmes seront abordés plus en détail lors de la présentation du plan directeur de la mobilité ultérieurement.

En ce qui concerne l'évolution de la fréquentation, vous avez reçu quelques chiffres. Je souligne simplement qu'il y a une augmentation notable de la fréquentation des cabines, des trains et des lignes de bus, bien que le comptage soit plus complexe pour ces dernières, surtout sur les trajets concernés par la gratuité.

Pour l'avenir, la mise en place de statistiques plus détaillées et de sondages nous permettra d'identifier clairement les améliorations nécessaires. Il sera possible d'adapter les services en fonction des besoins identifiés.

En ce qui concerne la communication, un domaine important où des lacunes ont été identifiées, divers supports sont désormais disponibles, tels que des flyers et des informations en ligne. L'information directe aux voyageurs, une obligation pour les transports publics, sera améliorée et étendue au secteur de Verbier.

Il s'agit là de quelques points résumés. Vous avez déjà reçu les réponses détaillées, mais je reste bien entendu disponible pour répondre à d'éventuelles questions.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

02. Réponse au postulat « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages »

Vaudan Julien : Passons à la réponse au postulat intitulé « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages ».

Maret Christophe : Ce postulat a été accepté le 21 juin 2023. Son principal objectif était d'étudier la faisabilité de créer un fonds destiné à soutenir les travaux de reprise dans les cafés, restaurants et commerces de village. Il prévoyait également la rédaction d'un règlement pour ce fonds ainsi que l'allocation d'un montant de CHF 100'000.-.

Notre délégué à la promotion économique, M. Maarten van Geest, a entrepris une analyse approfondie de cette question. Il a consulté les différents établissements pour comprendre leurs modèles économiques et leurs attentes, et il s'est renseigné auprès d'autres communes pour connaître les types de soutien existants. Cette étude a impliqué des commerces, des restaurants et des cafés.

Nous avons constaté que ces établissements ont des modèles économiques diversifiés, allant des structures familiales aux sociétés et coopératives. Trouver une approche commune pour soutenir ces différents modèles n'est pas simple.

À l'échelle communale, nous avons déjà apporté un soutien important. En 2023, nous avons octroyé des bons de soutien d'une valeur de CHF 1.5 million, et en 2024, nous avons dédié à nouveau 1 million de francs uniquement aux commerces locaux. Par ailleurs, des soutiens externes sont disponibles, notamment via les fonds NPR (nouvelle politique régionale) et l'Aide Suisse à la montagne, ainsi que les programmes ProKiloWatt visant à optimiser les dépenses énergétiques des commerces.

L'analyse de notre délégué à la promotion économique conclut que le fonds proposé ne constituerait qu'une réponse partielle à un problème plus général. Il n'offrirait aucune garantie quant à la pérennité des établissements soutenus. Investir dans ces commerces soulève également des questions sur l'équité des soutiens accordés à différents secteurs économiques au sein de notre commune.

Le rôle du délégué à la promotion économique est d'accompagner ces établissements, de favoriser les relations et de les mettre en réseau avec les opportunités de soutien disponibles.

En parallèle, notre stratégie de développement économique intègre la problématique de l'offre des commerces de proximité et des cafés. Nous réfléchissons également à la manière de maintenir les emplois et les commerces au sein de nos villages.

Je suis disponible pour répondre à vos questions éventuelles.

Heinis Olivia : Olivia Heinis. Tout d'abord, je tiens à remercier le délégué à la promotion économique pour son analyse détaillée et son rapport circonstancié, qui clarifient efficacement la situation. J'aurais juste une petite question concernant les soutiens externes mentionnés. Envisagez-vous une communication spécifique pour informer les acteurs économiques de ces possibilités, peut-être à travers un onglet dédié sur le site internet de la commune ou une autre démarche similaire ?

Maret Christophe : En effet, M. van Geest a entrepris de contacter tous les commerces et acteurs économiques de la région. Son nom et ses coordonnées sont déjà disponibles sur le site internet de la commune. Ainsi, si vous êtes sollicités, vous pouvez orienter les personnes vers Maarten. Il dispose du réseau et des ressources nécessaires pour évaluer les possibilités de soutien aux commerces. De plus, le site comprend déjà une section dédiée au développement économique.

Tristan Martine : Tout d'abord, je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce postulat, ainsi que le délégué à la promotion économique. Je souhaite formuler une suggestion plutôt qu'une question, car le postulat portait sur les cafés en particulier et sur les épiceries, avec un objectif social visant à assurer la présence et l'attention dans nos villages vieillissants. Étant donné qu'il n'y a plus d'écoles dans les villages et qu'il y a moins de jeunesse, de plus en plus de personnes âgées continuent à résider dans ces localités. Il est crucial de maintenir ce lien social et de nous interroger sérieusement à ce sujet.

Je dois avouer que je n'ai pas eu le temps de lire le rapport en entier, bien que j'aie été signataire du postulat. Nous avons eu des explications avec le délégué, mais il est important de considérer la possibilité de créer une commission ad hoc ou d'entreprendre un travail sur la prise en charge globale, ce qui, à mon avis, englobe le bien-être des personnes âgées et la gestion des coûts.

Je pense que vous comprenez tous ce dont je parle en évoquant l'augmentation des frais de prise en charge, notamment des soins à domicile. En favorisant les liens sociaux dans les villages, nous pourrions probablement limiter certaines formes de prise en charge, en proposant des services sociaux sans nécessairement recourir à des centres de jour.

Il s'agit en fait d'une autre manière de favoriser la socialisation des personnes âgées et de reconnaître l'importance de la présence communautaire dans les villages. Cela permet d'engager des discussions et de prendre conscience du bien-être des habitants, et pourquoi pas, d'organiser des repas hebdomadaires, par exemple. Cette approche va bien au-delà de la simple question de soutenir les cafés ou d'autres commerces. À mon avis, il s'agit d'une stratégie à moyen ou long terme pour déterminer ce que nous voulons pour nos villages de montagne.

En somme, cette réflexion dépasse les considérations financières et nous invite à envisager l'avenir de nos communautés montagnardes de manière plus profonde. Je propose donc de continuer cette réflexion malgré la réponse, qui était logique sur le plan financier, en nous engageant à explorer des solutions plus globales pour nos villages.

Maret Christophe : Merci. Je partage ton avis ; je pense que cette réflexion doit être approfondie. Avec l'évolution démographique et le vieillissement de la population, il est crucial d'envisager d'autres solutions et services pour soutenir et maintenir la population âgée des villages. Cela pourrait inclure des services de transport pour se rendre aux magasins, la création de lieux communautaires et d'autres initiatives allant dans cette direction, bien que cela dépasse légèrement le cadre de la question posée par le postulat.

Vaudan Julien : Merci. Y a-t-il d'autres questions ?

06. Informations

01. Centre sportif : présentation de l'avant-projet bâtiment Détente et programme intentionnel de l'étape 3

Vaudan Julien : Nous abordons maintenant la partie information, en commençant par le centre sportif.

Gay Pierre-Yves : Le centre sportif a été au cœur de nos préoccupations depuis l'été dernier, notamment concernant le bâtiment Détente - la phase 2 - pour laquelle un crédit d'engagement complémentaire a été approuvé en septembre 2023. Par la suite, un nouveau mandataire a été désigné pour travailler sur ce projet, et avec leur expertise, des modifications et améliorations ont été apportées, qui seront présentées ce soir.

Cela concerne également le devis validé et le projet en cours d'échange. La présentation se fera en deux parties : d'abord, les améliorations spécifiques concernant le bâtiment Détente et la phase 2, puis nous aurons une présentation et une discussion sur la phase 3 du centre sportif. L'investissement pour cette phase, qui fait suite à la planification

financière de novembre, a été retardé selon le plan afin de donner la priorité au développement et à l'exploitation de la phase 2, pour laquelle des budgets importants ont été alloués.

Il est essentiel de mettre les bonnes priorités et énergies pour mener à bien ce projet. La présentation de la première partie sur le bâtiment Détente sera assurée par Pont12 à Lausanne, Antoine, tandis que la seconde partie sur la phase 3 sera présentée par Guillaume Colin, notre ingénieur communal.

Hahne Antoine : Bonsoir et merci pour votre accueil à cette assemblée du Conseil général. Avant de présenter notre projet, permettez-moi de vous donner quelques informations sur notre équipe. Nous représentons le bureau d'architectes Pont12. Je suis accompagné de Frédéric Brigger, à côté de Frédéric Quennoz, qui dirige Pont12, et je suis Antoine Hahne, associé fondateur du bureau. Frédéric Brigger est en charge du projet, tandis que j'en supervise la réalisation.

Quelques mots sur notre bureau : nous sommes établis à Chavannes-près-Renens et rayonnons sur toute la Romandie, et parfois même au-delà. Fondé en 1997, notre bureau compte une cinquantaine de collaborateurs.

En ce qui concerne nos références emblématiques et récentes, citons d'abord le Centre sportif de Malley, un projet inspirant pour notre travail actuel, avec ses similitudes évidentes car il abrite une patinoire, une piscine et d'autres installations sportives. Vous pouvez voir des images de la patinoire, de l'entrée avec sa façade distinctive en profilite rappelant la glace, ainsi que de la piscine, avec un bassin olympique de 50 mètres, une fosse de plongeon, un bassin de détente et une zone pour enfants. Un autre projet notable à Genève est le complexe de Lancy Pont-Rouge, comprenant des bureaux et des commerces sur une surface de 60'000 mètres carrés. Nous avons également achevé récemment le théâtre de Carouge, ainsi que des projets de plus petite envergure comme la Fondation Romande des Sourds-Aveugles à Monthey.

Pour en venir au projet actuel, voici un aperçu des différentes phases. La première étape, représentée en jaune en haut à gauche, concerne la salle multi-sport déjà réalisée. À droite, nous avons la future reconstruction de la patinoire, et ce qui nous intéresse ici, en bas, c'est la future piscine avec ses aménagements extérieurs.

Sur le plan du rez-de-chaussée, en jaune, vous pouvez voir le hall d'accueil conçu comme un centre de distribution permettant un accès direct à la salle multi-sport existante, à la future patinoire, et surtout à la partie du centre sportif comprenant la piscine, accessible via un grand escalier. Vous pouvez également accéder au spa, situé au même niveau, ainsi qu'au restaurant et au fitness à l'étage supérieur.

Les améliorations et évolutions du projet incluent le nivellement de l'entrée pour faciliter l'accès de plain-pied depuis l'esplanade, sans avoir à monter et descendre des escaliers. Cela permet également de gagner en hauteur sous plafond, ce qui est important pour un bâtiment de cette envergure. De plus, le spa a été agrandi et optimisé, avec une zone dédiée aux massages à l'entrée, pouvant fonctionner indépendamment. Nous avons également amélioré la zone spa avec des salles supplémentaires pour les hammams et saunas, ainsi qu'un grand bassin extérieur offrant une vue sur les Combins.

Au niveau inférieur, où se trouvent tous les bassins, nous arrivons à un pôle central du dispositif. À gauche, vous trouverez les vestiaires dédiés aux écoles et aux sportifs, tandis qu'à droite se trouvent les vestiaires pour les visiteurs avec des cabines menant ensuite à la zone des bains. Du côté gauche, orienté vers les activités sportives, vous trouverez le bassin de natation, tandis que du côté droit, orienté vers la détente, se trouvent les bassins de relaxation.

Les évolutions par rapport au projet précédent concernent principalement la disposition des différents espaces. Les bassins de détente ont été repositionnés vers l'avant, face à la façade sud et à la vue, alors qu'auparavant ils étaient situés à l'arrière du bassin de natation, avec les vestiaires placés à l'arrière. Cette nouvelle disposition offre une logique visuelle et améliore la qualité des espaces intérieurs. De plus, nous avons développé une zone pour enfants et ajouté une zone avec toboggans du côté gauche.

Une autre grande évolution concerne le niveau des bassins. Nous avons abaissé le niveau pour permettre la liaison de tous les bassins sur le même niveau et faciliter leur accès aux aménagements extérieurs et aux bassins extérieurs. Cela favorise les synergies entre les bassins chauds intérieurs et extérieurs toute l'année, offrant un confort supplémentaire lors de l'exploitation.

À l'étage supérieur, nous retrouvons le restaurant (en rose), le fitness et avons ajouté une salle polyvalente qui sert également d'espace d'accueil pour les classes pendant la journée, une nouveauté par rapport au projet initial. Nous avons également agrandi la terrasse du restaurant et déplacé toute la partie administrative à cet étage, un choix stratégique puisque cette partie était initialement prévue au sous-sol.

Enfin, une coupe transversale montre la séquence des différents éléments. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais vous remarquerez que nous avons accordé une hauteur sous plafond généreuse à chaque espace, entre 3,5 et 4 mètres, ce qui est adapté à ce programme important.

Pour conclure, une vue d'ensemble permet d'apprécier l'intégration du projet dans son contexte. L'intégration était une priorité, avec un jeu de retraits de façade sur différents plans pour éviter une échelle monumentale. Les façades s'étagent également à l'extérieur, suivant la topographie naturelle du terrain, intégrant ainsi harmonieusement les bassins extérieurs au paysage.

En ce qui concerne la représentativité du bâtiment, nous avons opté pour une matérialité minérale avec l'utilisation de pierre locale. Nous avons également choisi une toiture plate afin de limiter les vues depuis l'arrière et de réduire l'impact visuel depuis les environs du site.

Concernant le planning, nous avons remporté l'appel d'offres en 2023. Depuis l'été dernier, nous travaillons intensément sur l'avant-projet, que nous avons maintenant finalisé. Nous entamons actuellement une phase d'appels d'offres pour la démolition et les travaux spéciaux qui précéderont la construction, nous permettant ainsi de démarrer les travaux dès l'automne 2024 et de commencer le bétonnage au printemps 2025.

Il n'y a pas de date de fin précise, non pas par manque de planning ou d'objectif, mais par prudence. Notre objectif est clair : achever le projet d'ici 2028. Cependant, nous devons

rester prudents en raison des risques potentiels de recours, étant donné que tous les contrats de construction sont attribués via des appels d'offres publics.

En ce qui concerne les coûts, nous avons le crédit de base ainsi que le crédit complémentaire. En résumé, le budget du projet est conforme au plafond budgétaire établi, ce qui est essentiel pour assurer la faisabilité financière du projet.

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions après la présentation suivante. Merci beaucoup.

Colin Guillaume : Bonsoir, si cela vous convient, je propose de passer à la présentation de l'étape 3 et d'ouvrir les questions concernant le bâtiment Détente juste après.

Concernant l'étape 3, nous constatons un projet significatif pour l'étape 2 avec des investissements de 70 millions. Parallèlement, dans la planification financière présentée l'automne dernier, environ 30 millions par an sont prévus sur les 5 prochaines années pour nos équipements et infrastructures publiques, notamment les routes et le réseau d'eau. C'est pourquoi le Conseil municipal a décidé de prioriser la réussite des projets en cours, tant en termes de construction pour maîtriser les charges d'investissement que d'exploitation pour maîtriser les coûts de fonctionnement, comme mentionné lors du budget 2024.

Ces éléments doivent être mis en parallèle avec d'autres équipements sportifs, tels que la salle de gym de l'école de Villette et le vestiaire du FC Bagnes, qui sont actuellement vétustes et nécessitent une modernisation, en parallèle des travaux réalisés au centre sportif.

Nous avons réfléchi à l'étape 3 pour envisager l'avenir dans une troisième phase du bâtiment Détente, car ces projections sont essentielles pour garantir les synergies nécessaires dans ce secteur. Antoine a présenté cela au niveau de l'accueil, étant donné que l'accueil servira directement l'étape 3. Nous avons également des considérations techniques, comme les récupérations de chaleur entre la patinoire et la piscine, et des aspects réglementaires tels que les voies de fuite et les distances de sécurité. L'étape 3 est déjà en cours de planification pour garantir la réussite de l'étape 2.

En ce qui concerne le programme de l'étape 3, nous sommes au centre sportif, un espace dédié aux activités sportives et culturelles majeures telles que la Spartan Race, le Verbier Festival et l'arrivée de la Patrouille des Glaciers. Nous avons un masterplan touristique visant à développer ces événements, qui sont vitaux pour la station et apportent une continuité d'activités toute l'année dans le Val de Bagnes et à Verbier.

Ces manifestations nécessitent actuellement des structures temporaires, comme la tente des Combins pour le Verbier Festival ou les installations pour les festivals Rocklette ou Polaris. Le coût et les nuisances liés à ces structures temporaires sont subventionnés par la commune et impactent nos ressources. Nous envisageons donc la construction d'une halle polyvalente qui pourrait accueillir divers événements de manière permanente, offrant ainsi une plus grande gamme de services tout en réduisant les coûts liés aux installations temporaires.

Un autre aspect concerne l'hébergement sportif. Avec nos installations sportives intérieures et extérieures en développement, nous cherchons à valoriser notre capacité d'accueil en accueillant des groupes, des jeunes et des sportifs lors d'événements sportifs.

Enfin, nous envisageons une réaffectation partielle des espaces pour mieux répondre aux besoins, notamment en agrandissant la salle omnisports pour répondre à la forte demande d'utilisation de cet espace polyvalent.

Sachant que l'étape 3 n'interviendra pas immédiatement, nous cherchons à améliorer l'image de la station en terminant les aménagements nécessaires et en investissant dans des équipements extérieurs tels que les terrains de padel et les espaces de jeux en plein air. Nous réfléchissons également à des alternatives énergétiques durables avec ALTIS pour le chauffage du centre sportif, en lien avec le plan directeur des énergies.

En conclusion, nous avons d'autres investissements à réaliser dans la vallée pendant cette phase transitoire.

Vaudan Julien : Avez-vous des questions ?

Saillen Lionel : Lionel Saillen. J'aimerais poser une question concernant la capacité du centre sportif, notamment au niveau de l'espace aquatique. Combien de personnes peuvent être accueillies à l'intérieur, et combien de casiers sont disponibles ?

Hahne Antoine : Nous disposons de 500 à 600 casiers et une cinquantaine de cabines en plus des vestiaires sportifs. En ce qui concerne la capacité, environ 500 personnes peuvent fréquenter la piscine simultanément.

Vaudan Julien : Y a-t-il d'autres questions ?

Berset Laurent : Laurent Berset. Pour Guillaume et Frédéric, pourriez-vous nous expliquer les procédures à suivre pour les modifications du projet que vous avez présentées à plusieurs reprises et qui pourraient nécessiter une mise à l'enquête ?

Colin Guillaume : Je laisserai Antoine compléter si nécessaire. Nous disposons déjà de plans approuvés par la commission cantonale des constructions, ce qui nous permet d'entamer les premiers travaux de déconstruction en fin d'année, ainsi que la reconstruction du bâtiment. Les adaptations récentes ont également été soumises à la commission cantonale des constructions. Ces modifications se font à l'intérieur du volume déjà autorisé, et nous attendons les déterminations et autorisations correspondantes de la CCC.

Vaudan Julien : D'autres questions ?

Egger Caroline : Caroline Egger. J'aimerais savoir quand auront lieu les travaux pour la phase 3, notamment en ce qui concerne le réaménagement du squash, etc. Pouvez-vous nous donner une idée du calendrier ?

Colin Guillaume : Nous envisageons de réaménager la zone d'accueil actuelle du bâtiment omnisports en lien avec la livraison du bâtiment Détente. En ce qui concerne les autres éléments comme les padels, prévus pour cet été sur les anciens courts de tennis,

ainsi que l'étape 3, nous n'avons pas encore défini de calendrier précis. Ces projets sont en cours d'évaluation et nécessitent une validation formelle du Conseil municipal.

Vaudan Julien : Quand pourrons-nous nager ?

Hahne Antoine : Nous visons à ce que la piscine extérieure reste opérationnelle pendant l'été, en tenant compte du phasage des travaux. Nous créons deux nouveaux bassins pour permettre cette transition sans interruption du service. Notre objectif global est de finaliser l'ensemble du projet d'ici 2028.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je propose de continuer.

02. Plan directeur de la mobilité

Gay Pierre-Yves : Tout d'abord, je tiens à remercier Antoine et Guillaume pour leurs présentations. Nous abordons maintenant un sujet qui a nécessité de longs mois voire des années de réflexion et de travail avant de pouvoir présenter des résultats concrets.

En ce qui concerne les défis auxquels le territoire et la Commune sont confrontés, nous avons déjà travaillé sur le masterplan tourisme l'année dernière, qui constitue un outil de planification et de travail essentiel. Ce soir, nous vous présenterons trois sujets majeurs : le plan directeur de la mobilité, le plan d'action logement et le plan des équipements du Châble, qui inclut notamment le projet Curala.

L'année prochaine, nous envisageons également d'autres outils, notamment le plan directeur des énergies, qui a été brièvement évoqué précédemment.

Les enjeux sont nombreux, notamment l'accès au logement, le développement économique local, l'amélioration de la mobilité et la transition énergétique. Cette liste est non exhaustive, tant les défis sont nombreux.

Tous ces outils de planification doivent être intégrés au plan de révision de zone, comme évoqué précédemment, qui constitue l'outil principal pour développer ces projets de planification.

Pour répondre à ces défis, nous avons validé ce soir la création d'une commission ad hoc au Conseil général pour le PAZ-RCCZ. En ce qui concerne le plan d'action logement, qui vise à répondre à divers besoins (seniors, familles, travailleurs de la station, saisonniers), nous proposons une mesure symbolique mais forte : la création d'une fondation communale d'utilité publique.

Quant au plan directeur de la mobilité, il intègre des solutions visant à contourner le Châble, en tenant compte des flux touristiques liés à l'attractivité de Verbier. Il reflète également notre volonté de développer les transports publics et la mobilité douce.

Dans le cadre du plan des équipements du Châble, le projet Curala est une pierre angulaire mais ne constitue pas une réponse unique à tous les problèmes. Ce projet est constamment discuté et consolidé avec nos partenaires pour son évolution.

Le Châble est un lieu crucial, deuxième pôle après Verbier au niveau communal et centre géographique de la Commune. Il est essentiel pour nous de démontrer une vision globale des développements d'infrastructures au Châble.

Pour mener à bien ce travail de planification, le Conseil municipal travaille en collaboration avec les services de l'administration communale, le Conseil général, les groupes cibles, les faitières et la population à travers des ateliers participatifs et des séances d'échange.

Ce travail nécessite une concertation et un partenariat avec le Canton, avec lequel nous devons travailler en étroite collaboration pour avancer.

Maintenant, je laisse la parole à Guillaume Colin, notre ingénieur communal, pour vous présenter en détail ces différentes planifications.

Colin Guillaume : Bonsoir, dans le procès-verbal de la commission ATCM du 26 mars, vous trouverez des détails supplémentaires par rapport à la présentation de ce soir. Ces informations sont un résumé de cette présentation.

Pour commencer par le plan directeur de la mobilité. Il se compose de trois éléments et trois supports qui sont essentiels pour notre réflexion. Tout d'abord, nous avons les postulats et les conclusions tirées de la démarche participative. Parmi ces postulats, la création de réseaux de mobilité douce a été demandée. Nous avons également abordé ce soir le postulat sur la mobilité durable. De plus, la démarche participative organisée l'automne dernier a montré que la mobilité était un enjeu majeur pour les quelque 200 participants aux ateliers.

Le deuxième élément est la volonté politique. Le programme de législature de 2021 contient déjà de nombreuses mesures liées à la mobilité, telles que l'électrification des moyens de transport et l'optimisation des transports publics et scolaires. Des mesures concernant les plans de mobilité scolaire sont également incluses dans ce programme.

Le dernier élément concerne l'évolution du cadre légal. Le canton du Valais s'est doté d'une loi révisée sur les transports publics et la mobilité douce quotidienne.

La méthodologie utilisée est similaire à celle des autres plans. Elle consiste d'abord à dresser un diagnostic du territoire en termes de mobilité, en examinant notamment les transports individuels, les conditions de stationnement et la gestion des carrefours. Des diagnostics concernant les transports publics et la mobilité douce ont également été réalisés.

Sur cette base, des enjeux stratégiques ont été identifiés et validés avec l'aide d'un mandataire spécialisé. Ce plan a été élaboré en collaboration avec le service cantonal de la mobilité et a été approuvé conjointement par ce dernier et le Conseil municipal.

Les grands objectifs ont été établis afin de gérer les flux et le trafic, notamment en raison de la forte saisonnalité liée à l'attractivité touristique. De plus, il est prévu d'exploiter le potentiel d'amélioration en matière de mobilité douce et de transport public. Par exemple, les statistiques montrent une augmentation du nombre de voyageurs par an sur le train entre Martigny et Le Châble-Orsières. Il est également question de promouvoir les usages partagés et de sensibiliser autour de la vision des transports, car l'information et la communication sont des éléments clés pour la réussite de ce plan.

Cette carte pour représenter le réseau général de transport, vous avez en bleu ce qui est relatif aux transports publics, en rouge tout ce qui est relatif au transport individuel et en

vert la mobilité douce. On retrouve l'axe principal naturel le long de la Dranse puisque c'est là où il y a le moins de déclivité et le plus de village, c'est là où c'est le plus dense. Si je commence par les transports publics, on retrouve le réseau principal avec le train, la gare du Châble, la télécabine qui monte à Verbier et puis les différents réseaux de bus. Ça, c'est relativement connu. Et puis vous avez aussi l'évolution du nombre d'aller-retours par jour qui figure dans le dossier de réponse au postulat si vous voulez plus d'information à ce sujet.

Deuxième élément, en termes de transport individuel. Deux éléments majeurs : vous voyez apparaître dans les villages, Vollèges, Le Châble Champsec, Verbier et d'autres, des traits blancs, c'est des zones avec des secteurs en requalification avec des abaissements de vitesse et la volonté qui revient à l'objectif d'avoir des usages partagés dans ces secteurs à l'intérieur des localités pour favoriser les cohabitations entre vélos, piétons et voitures.

Deuxième élément nouveau, même s'il est tout petit sur cette carte, c'est le petit trait rouge qui est là, qui correspond à la route de contournement dont on avait déjà pu parlé préalablement, donc route de contournement du Châble en direction du haut de la vallée, pour limiter le trafic à l'intérieur du Châble au niveau de la boulangerie de la Poste et du pont du Châble. Route qui a donc été aussi validée par le Canton puisque le plan directeur l'a été.

La route qui n'apparaît pas, c'est celle qui monte à Verbier, puisqu'on avait déjà communiqué il y a quelques mois la difficulté, voir l'impossibilité de réaliser cette route suite au refus du canton. Ça a été confirmé ici au Châble par le conseiller d'État Franz Ruppen qui s'est déplacé, qui a rencontré une délégation du Conseil municipal et qui a confirmé ensuite ces éléments ensuite par écrit. Le Canton n'entre plus en matière pour l'avis d'une charge de de trafic insuffisants, pour des questions de frais d'entretien, on l'a vu encore avec les problèmes d'entretien sur les routes de montagne et la priorité aujourd'hui du Canton est clairement d'entretenir le réseau de route existant, voire de céder celui qu'il a à la Commune plutôt que d'en acquérir un nouveau.

Et puis il reste la mobilité douce en vert avec l'axe principal le long de la Dranse, sur lequel viennent ensuite descendre des axes de mobilité douce des coteaux. Pourquoi je dis descendre ? Parce qu'il est toujours possible de monter en cabine ou en bus et puis de pouvoir utiliser les réseaux de mobilité douce à la descente ou alors avec les vélos électriques ou autre on peut aussi le faire dans les 2 sens. On a un dédoublement ici du réseau de mobilité douce, pourquoi ? Parce que Vollèges est déjà un petit peu sur les coteaux et puis que pour faire Cotterg-Vollèges c'est plus intéressant d'utiliser la rive droite, tandis que pour faire Le Châble-Etiez-Sembrancher et si on veut desservir la gouille des Vernays, qui est là avec l'objectif d'avoir aussi un lieu de détente à cet endroit-là, on peut utiliser l'ancienne route qui se prête à ce réseau-là.

Encore un point, le centre névralgique, on le voit, là où il y a le plus de traits, le plus de flux, quel que soit le mode de transport, c'est clairement Curala, avec le projet d'Hub qui vient à l'interface de toutes ces mobilités transports publics avec le train, la cabine et les bus, les voitures avec ces questions de stationnement et le P+R correspond ainsi que les espaces pour les vélos.

Là, même principe de carte à Verbier : rouge transport public, vert mobilité douce. On n'a pas représenté les réseaux de bus pour des questions de simplification de la carte. Le réseau de bus est amené à s'améliorer et à se développer en lien notamment avec le

projet du Centre sportif, avec le projet du Télémix c'est surtout pour essayer de créer des liaisons un petit peu plus directes, entre Médran notamment et le Centre sportif.

Ensuite en matière de mobilité individuel, on retrouve cette volonté d'apaiser les zones du trafic autour de la place centrale, avec un abaissement à 30 km/h si possible ou des aménagements de la route de Verbier station et de la route des Creux de manière à avoir autour de la place centrale des espaces plus conviviaux et plus agréables, et c'est prolongé par une réflexion en vert de piétonisation de la rue de La Poste et de la rue de Médran avec déjà des mesures qui vont être mises en place cet été de fermeture de la rue de Médran du 15 juillet au 15 août, fermeture partielle puisque les ayants droits auront toujours la possibilité d'accéder chez eux. L'objectif c'est aussi d'amener les choses de manière progressive et de créer quelque chose de positif et de ne pas commencer par les contraintes, sinon, il y a de fortes chances que le processus ne soit pas partagé, on veut y aller progressivement. On a pris exemple aussi sur la ville de Sion qui avait travaillé de cette manière-là avant de rendre son centre-ville piéton.

Les autres éléments, en vert, les intentions de mobilité douce à l'intérieur de Verbier, pas toujours évidentes à réaliser parce que beaucoup de propriétés privées, beaucoup de chalets n'ont pas forcément la place de positionner ces réseaux de mobilité douce, mais on a quelques anciennes carrières ou quelques espaces qui sont déjà existants, sur lesquels on peut continuer de travailler pour favoriser ces modes de transports.

Ensuite, vous retrouvez dans le dossier des cartes de synthèse par type de transport. Une carte pour les transports individuels, une carte pour les transports publics, une carte pour la mobilité douce, cartes qu'on a annotées de la manière suivante: on a mis les pictogrammes là où il avait une mesure et vous retrouvez dans document qui est mis sur ePartage la légende aussi qui explique à quoi correspond le pictogramme avec un code et un numéro qui renvoient à la légende. Là on parle de sécurisation des carrefours, le long de la ligne 21 qui monte au col du Grand-Saint-Bernard. Idem le long de la laiterie. La question de la mobilité douce entre la gare d'Etiez et la gare de Sembrancher. Le réaménagement du centre de Vollèges. Idem, le réaménagement du centre du Châble, la requalification générale de l'ensemble des espaces publics. On en parlera dans le cadre du plan des équipements du Châble. Et puis il y a les mesures pour l'abaissement de vitesse.

Transport public, vous retrouvez les pictogrammes d'interface de transport. L'interface principale, bien sûr, est à curala. On a aussi deux autres gares, deux autres espaces de transports principaux que sont Médran et Etiez, qui doivent aussi être équipés en termes d'interfaces de transports, ne serait-ce qu'avec des abris vélos ou des infrastructures légères et qui favorisent l'accès aux transports publics. Et puis des mesures qui ont déjà été réalisées puisqu'en matière de transport public, la zone touristique du Haut Val de Bagnes, que ce soit en été comme en hiver, en été avec la desserte de la cabane Brunet, l'augmentation de la fréquence en direction de Mauvoisin. Et puis en hiver, il y a eu, depuis cette année, des bus qui ont circulés jusqu'à Fionnay.

Mobilité douce, il y a plus de mesures, je ne vais peut-être pas toutes les commenter. L'idée générale c'est d'avoir véritablement cet axe structurant et ensuite des rabattements depuis les coteaux sur l'axe structurant le long de la Dranse.

Calendrier, un plan directeur, c'est une vision à 15 ans. Il y a des mesures qu'on a engagées immédiatement, il y a des mesures qu'on engagera plus tard, il y a des mesures qui doivent être engagées par le Canton, on n'est pas les seuls à implémenter et à concrétiser ce plan directeur. Piétonisation des rues de Verbier, ça commence cet été. Route de contournement de la vallée, on a déjà engagé les premières réflexions. Gratuité

des transports publics, on en a parlé avant. Liaison de mobilité douce Etiez, l'objectif c'est de pouvoir créer un trottoir entre la gare d'Etiez, la laiterie et ensuite le long de la route cantonale pour aller jusqu'à la miellerie, respectivement ensuite le village de Sembrancher. Ça, c'est en cours de planification, c'est une mesure de l'Etat du Valais. Et puis la requalification du Châble, on y revient tout à l'heure.

Voilà pour le plan mobilité. Je propose de passer en revue les 3. Notez vos questions et on les prend à la suite parce qu'il y a pas mal d'interfaces entre les sujets.

03. Plan d'action logements

Colin Guillaume : Plan d'action logement. Première diapo pour dire qu'on n'est pas les seuls concernés. Le Nouvelliste a fait un article hier sur le logement à Pontresina dans les Grisons où il y a aussi les mêmes difficultés pour la population locale de trouver des logements à loyer modérés. Et puis, le 13 février dernier, c'est Guy Parmelin qui a communiqué le plan d'action de la Confédération sur la pénurie de logements. Plan d'action qui a plusieurs axes thématiques, il y en a lié à l'aménagement du territoire en lien avec le développement urbain vers l'intérieur. Un deuxième axe est de pouvoir garantir des logements adaptés aux besoins de la population avec des loyers modérés.

Ces axes se retrouvent dans la démarche générale et dans les objectifs du plan d'action logement de la Confédération, créer davantage de logements de qualité, à loyer modérés, adaptés aux besoins. Pour rappel, la constitution Suisse, article 41, dit que : garantir l'accès aux logements fait partie aussi du rôle qui est dévolu aux autorités communales, cantonales et de la Confédération, en précisant que c'est un rôle qui est également partagé avec la responsabilité individuelle et plus généralement au marché immobilier. On n'est pas là pour se substituer aux acteurs économiques et aux acteurs de la construction mais bien pour accompagner les démarches et le faire de manière complémentaire.

Si on zoom sur le Val de Bagnes, on en a beaucoup entendu parler et les articles dans la presse en lien avec le logement saisonnier, on a été interpellé en disant « c'est trop cher, qu'est-ce que vous faites ? ». La première chose, comme pour le plan directeur de la mobilité, c'était d'avoir un diagnostic, un état des lieux et des chiffres pour corroborer les choses.

Premier élément, on a une population qui est vieillissante. Le nombre de personnes de 80 ans et plus double en 2040, passant à l'échelle de l'Entremont de 3'200 à 6'500. Le nombre de sénior de plus de 60 ans passe de 19% de la population à 25% de la population, toujours à l'horizon 2040. On va être confronté, forcément, à la question de l'accessibilité des logements au sens des normes et des prestations sociales.

Le départ des jeunes aussi qui est une tendance constatée puisque les gens vont étudier et font leurs premières années d'expérience à l'extérieur et reviennent ensuite s'installer en famille.

Un taux de vacance qui correspond au taux de disponibilité du parc immobilier en location, faible. Il est à 0,49%. On dit que le marché est équilibré quand il est à 1,5%. On est en-dessous. Pourquoi on est en-dessous ? Parce qu'il n'y a pas beaucoup de logement locatif dans le Val de Bagnes et parce que les logements en accession deviennent chers quelque soit le village dans lequel on souhaite s'installer, raison aussi pour laquelle, si j'anticipe sur le projet de Curala, les choses ont été faites principalement pour du logement locatif en résidence principale.

Une charge du logement qui est préoccupante pour 35% des ménages, ce qui veut dire que la cherté du logement pèse dans le budget de ses familles voir va jusqu'à les faire habiter sur d'autres communes.

Et puis ça, c'était un chapeau plutôt lié à la population locale mais on retrouve un élément critique aussi pour les saisonniers puisque 35 à 50% de leurs salaires sont dévolus à leurs charges de logement, ce qui est inquiétant et qui est aussi un mécanisme en chaîne puisque de la question du logement découle la qualité de service des saisonniers et puis plus généralement, de l'ensemble de la chaîne touristique.

Ces chiffres étant mis, on a aussi mis ça en parallèle avec les interpellations qu'on a reçues. Le postulat « La stratégie et politique du logement » qui avait été déposé en 2022. La pétition pour l'intérêt général de Curala, la question du logement était aussi une des thématiques qui étaient abordées.

Sur la question du logement. Le Conseil municipal s'est prononcé en disant « quelles sont nos cibles ? ». On ne va pas constituer du logement pour le 100% de la population. On n'en a pas les moyens et ce n'est pas notre rôle. Donc, quelles sont les cibles de population qu'on vise à travers cette politique du logement ? Quels sont les gens qui en ont le plus besoin ? Les gens qui en ont le plus besoin ce sont les gens qui sont en situation de précarité, pour qui le logement est actuellement un facteur critique par rapport à leurs revenus. On peut penser aux jeunes et aux familles locales, travailleurs de la station qui garantissent la vitalité économique de notre économie et aux personnes âgées qui ont des besoins croissants en lien avec leurs besoins en logement.

Quels sont les bénéfices attendus d'une politique du logement ? Ils sont sur 2 axes : le premier axe, c'est l'axe social. C'est qu'en permettant d'accueillir les travailleurs saisonniers, en permettant d'accueillir les jeunes qui ont peut-être moins de moyens financiers et de maintenir les aînés sur place, ça crée de la mixité sociale, ça garde un tissu local qui est celui qu'on connaît aujourd'hui et ça évite d'avoir un phénomène qui a peut-être déjà pris un petit peu le pas, notamment à Verbier, d'avoir que des classes supérieures, aisées, voire internationales. Ça permet de garder cette mixité en tout cas déjà dans la Vallée, où elle est aujourd'hui toujours présente.

Deuxièmement, c'est aussi un élément économique. Celle qui a travers la question du logement, les gens qui logent là ils travaillent ici. On a vu que les chiffres de croissance de l'emploi, sont de l'ordre de 2% par an alors que l'augmentation de la population est de l'ordre de 1%. Le fait de pouvoir loger les personnes c'est aussi une condition à la continuité économique, que ce soit en termes de métiers, on va dire, traditionnels ou de métiers à plus forte valeur ajoutée.

La Commune ne veut pas intervenir seule. L'idée c'est d'avoir initié la démarche, mais c'est ensuite, on a mené des workshops avec les associations faitières de la station, avec l'association des jeunes, avec la fondation Silène. L'objectif c'est que ce plan il soit partagé. On ne va pas être les seuls à intervenir. Donc si au départ le plan il n'est pas partagé, on n'arrivera pas à aller très loin.

Parallèlement à ça, on travaille avec les services cantonaux et l'office fédéral du logement. On est appuyé par l'association « Logement Suisse » qui nous aide aussi dans le cadre de la constitution de la fondation communale d'utilité publique pour le logement. C'est un développement global.

On a traduit les axes de l'Office fédéral du logement qui étaient un petit peu moins adaptés à notre contexte de montagne en 5 mesures et 5 piliers dans le cadre de la politique du logement. Ces 5 piliers sont ceux qu'a défini le Conseil municipal pour la suite. Ces piliers sont complémentaires.

Le premier, c'est une politique foncière active. Le bâtiment de la Raiffeisen à Vollèges a été acheté par la Commune dans ce but-là. D'une part, il y a un commerce local, puisqu'il

y a l'Edelweiss market. D'autre part, il y a des logements au-dessus et typiquement c'est un genre d'immeuble qui, on le verra plus tard avec la fondation communale, pourrait un jour entrer dans le patrimoine de la fondation communale pour mener la politique du logement. On cherche aussi à pouvoir acquérir des terrains bâtis ou non bâtis pour soit céder des droits de superficie, soit transmettre ces terrains à la fondation communale pour maintenir cette politique du logement.

Deuxièmement, créer des logements d'utilité publique. C'est non seulement les créer via la fondation communale dont on a parlé, mais c'est aussi aider et accompagner les démarches d'initiative privée des personnes qui veulent créer une coopérative reconnue d'utilité publique pour le logement et ainsi bénéficier des subsides de la Confédération. On vise aussi à accompagner ces démarches-là. Et puis, si certains professionnels, acteurs économiques et touristiques, pour leurs employés, veulent aller dans cette démarche-là, qui a des avantages mais aussi des contraintes. C'est une piste qu'on est à même de travailler et d'encourager.

Le PAZ et le RCCZ, parce qu'en matière de planification territoriale, densification dans les villages, utilisation des réserves à bâtir, c'est cet élément-là qui va permettre de jouer sur la création de logement et de favoriser les logements collectifs.

Soutenir financièrement cette politique. L'objectif c'est pas d'arroser mais de cibler les gens qui en ont vraiment besoin.

Et puis, bien sur, piloter cette démarche, la communiquer, fédérer autour, sinon cela ne fonctionnera pas.

Quelques éléments, je ne vais pas tous les détailler, il y en a trois dans la présentation. Le premier, le plus important, la fondation communale. Cette fondation communale est directement rattachée au Conseil municipal. L'objectif, c'est qu'elle puisse réaliser elle-même des logements. Des logements pour qui ? Et bien pour les publics cibles qu'on a identifiés avant. Mais cette fondation communale elle a un deuxième moyen d'action. C'est d'aider et d'intervenir dans des projets qui sont portés par des tiers, qu'il s'agisse de la fondation Silène, d'associations faitières, de coopératives. Si la fondation peut intervenir et aider ces projets-là, c'est aussi un des objectifs qu'elle a. On n'oublie pas les maîtres d'ouvrage dit plus traditionnels. Je pense aussi aux caisses de pension. Par exemple à Curala l'objectif c'est pas de faire 100% d'utilité publique avec ces 600 logements supplémentaires nécessaires à l'horizon 2040, soit 600 logements d'utilité publique. On reste là sur un objectif qui est mesuré en termes de quantité et qui doit subvenir principalement aux personnes qui en ont le plus besoin.

Le PAZ, qui accompagne cette politique travaille sur plusieurs éléments. Le premier c'est celui du logement collectif. De la densification douce ou de la densification dans les villages. Quand on regarde aujourd'hui les cartes du territoire, les parties les plus denses ne sont pas forcément celles avec ces immeubles les plus grands. Les centres historiques des villages, comme à Bruson où les zones patrimoniales anciens sont aussi denses. C'est aussi des éléments de densification à l'intérieur du tissu bâti qu'il faut utiliser, parce que ces granges, ce patrimoine qui aujourd'hui n'est pas utilisé ou qui est sous-utilisé, si on le reconvertit en logement, ça offre aussi du potentiel. C'est aussi dans ces réflexions-là que vont les aspects en lien avec le règlement à la sauvegarde du patrimoine bâti.

Et puis, gérer les réserves stratégiques par le biais de plan de quartier. On a encore de grandes zones qui restent à développer. Je pense à la Comba, je pense au secteur de Montagnier. Peut-être d'avoir une vue d'ensemble et de travailler avec des plans de quartier sur ces zones, permet aussi d'améliorer la situation en matière de logements.

Le projet Curala, comment on répond ? Il y a un peu plus de 100 logements. Ce chiffre-là n'a pas changé, c'est le même que dans la présentation précédente. Ce qu'on voit ici, c'est que sur ces 100 logements, il y en a un peu plus de la moitié qui répondent aux objectifs de la politique du logement. Une trentaine en partenariat avec la fondation Silène, avec un encadrement médico-social pour les aînés. Huit logements adaptés, prévus par la fondation PRISMA. C'est des logements qui sont accessibles et sur lesquels un service médico-social peut être prévu à la demande. Et puis 15 à 20 logements par la fondation communale.

On a aussi une mesure en termes de communication. C'est de se dire on a fait ces workshops de février à mars, on vous l'avait annoncé lors du plenum de novembre ou décembre qu'on allait rencontrer les associations, les faitières. C'est un travail qui est en cours. On cherche à dégager des tendances, à faire ce travail de manière collaborative. On vous tiendra aussi informés régulièrement de ces avancements-là. Et puis on aimerait bien pouvoir créer cette fondation communale aussi cette année. Il y aura certainement un plenum fin 2024 qui sera lié à la création de la fondation communale.

Et puis, dans les étapes suivantes, avoir un événement sur la question du logement, permet aussi de sensibiliser et d'apporter un regard extérieur sur ce sujet-là.

Notre objectif c'est aussi de pouvoir fonctionner un peu comme un centre de compétence. On en est pas encore là. Mais c'est de pouvoir renseigner les personnes, comme on le fait aujourd'hui, sur l'aménagement du territoire, pouvoir le faire demain sur le logement et d'apporter des solutions, des boîtes à outils aux personnes qui ont envie de développer des projets, que ce soit la population, que ce soit des professionnels, en lien avec leurs besoins.

04. Plan des équipements du Châble

Colin Guillaume : Dernier point avant d'ouvrir les questions. Plan des équipements du Châble. On n'est pas parti du plan, on est parti des besoins. Qu'est-ce qu'on veut, de quoi on a besoin au Châble ? Ces besoins ont été exprimés par la population dans la démarche participative, par les observations sur le projet Curala et sa pétition. C'est un petit peu tous ces éléments-là qui ont amené cette réflexion. Le postulat aussi. En disant, on a un point noir disons de trafic routier, on a besoin d'un hub de transport, on a toujours besoin de parking et on veut développer la mobilité douce le long de la Dranse.

En matière d'espace public, il y a trois catégories d'espaces. On veut des espaces animés, des espaces de rencontre et des espaces conviviaux en lien à la proximité des commerces, le long des rez-de-chaussée, des cafés et des restaurants. On souhaite des espaces plus tranquilles, des espaces verts plutôt calmes et de détente. On voit que ça manque aujourd'hui ne serait-ce qu'à côté du skatepark où en été il fait trop chaud. Et puis on veut toujours garder des espaces de manifestation parce qu'on a « Bagnes Capitale de la Raclette », parce qu'on a de grands événements qui se déroulent ici, entre Saint-Marc et les infrastructures. Et on a besoin aussi d'espaces libres, d'espaces à découvert pour pouvoir organiser des manifestations, faire le départ du tour des stations, avec 1'000 personnes sur la place ici. Ce sont les trois catégories d'espace publics un petit peu différents.

Logement, les objectifs sont ceux qui sont présentés dans le plan d'actions logement.

Et puis, équipement public. Accroissement de la population égal accroissement des écoles primaires. En principe, plus 15% en 2040 de jeunes en âge pré-scolaire, les tous petits. Plus 10% sur les écoles primaires. Et normalement un petit peu moins de croissance attendue pour le cycle d'orientation. Mais en tout cas des besoins en matière

d'évolution démographique d'une part, d'autre part en matière de vétusté de notre école actuelle du Châble.

En lien avec cette école, il y a la salle de gym. Je dis en lien, mais pas que. La salle elle est aussi utilisée par les clubs et associations sportives durant les week-ends.

Bibliothèque et centre culturel. Aujourd'hui, c'est un petit peu disséminé. Vous avez la ludothèque à l'école de Villette, vous avez la bibliothèque au cycle et il n'y a pas véritablement d'espace convivial de rencontre le samedi après-midi, en tout cas on peut faire mieux et on doit certainement faire mieux dans une Commune qui a maintenant 10'600 habitants.

Et puis un équipement, là c'est une infrastructure, c'est un besoin, c'est la Maison de la Sécurité. C'est moins en lien avec la population mais ça reste un besoin pour assurer la sécurité des citoyens.

Et puis un équipement hôtelier 4 saisons. Pourquoi ? Parce qu'on voit que Verbier est le centre d'attraction en hiver avec le ski. En été c'est déjà un petit peu moins le cas. Avec les cols de Vollèges ou le Haut Val de Bagnes, on voit que le Châble est déjà un petit peu plus central. Deuxièmement, parce que cette politique des 4 saisons elle se crée dans le cadre du masterplan tourisme et de la volonté d'avoir des activités tout au long de l'année. Et puis on a des manifestations qui ont lieu à Saint-Marc et qui utilisent aussi ces équipements hôteliers. Quand on a des manifestations sportives ou culturelles, on a la coupe d'Europe de ski, les gens vont dormir à Martigny. Cette offre hôtelière est aussi là pour répondre à ces enjeux.

Si on vient aux plans, ça donne quoi ? On a commencé par la mobilité, en se disant qu'il fallait d'abord savoir comment on accède avant de savoir où on met les équipements, raison pour laquelle la première carte projetée c'est celle du réseau de transport. Avec les axes structurants, télécabine et train, et ensuite en bleu foncé, le réseau principal qui est destiné à assurer le transit avec cette nouvelle route de contournement qui est un petit peu plus précise, c'était juste un point tout à l'heure sur l'écran. Ça permet de dégager finalement les espaces intérieurs avec moins de trafic, ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas mais l'objectif c'est que cela soit plutôt de la desserte locale que du trafic de transit. Et puis le Canton est entré en matière pour requalifier l'espace entre le pont du Châble et le rond-point des Eaux Gazeuses, n'entrant pas en matière, on l'a dit, sur la route de contournement, ils ont néanmoins consentis à des investissements pour favoriser un usage un petit peu plus partagé de cet axe qui, aujourd'hui, est clairement routier.

Et puis, le dernier élément, c'est les rives de la Dranse, ce que vous voyez en vert. Là on est plutôt sur le réseau de mobilité douce qui passe au niveau des traits du Cotterg. Ça c'était pour avoir une idée du réseau de mobilité douce avec le P+R et Curala.

Ensuite, ce qui a été fait, c'est d'organiser les différents éléments autour. En organisant ces différents éléments, on a considéré, je commence d'un côté, l'école, l'UAPE et la crèche-nurserie dans le bâtiment des Moussaillons. Ça c'est des éléments qui existent. Et puis le fait d'avoir l'école et l'UAPE en bord de Dranse. Ça a été aussi une demande qui a été assez forte et sur laquelle le Conseil municipal est aussi entré en matière en tenant compte de l'intérêt qui avait été démontré pour cette proposition.

En parallèle, en rive gauche, on a plutôt l'équipement grandes infrastructures. Infrastructures Saint-Marc, espace de foire, parking de grande dimension et terrain de football. Donc, le point 10, c'est la salle gym, étant considéré que celle-ci est une infrastructure sportive de grande dimension avec la proximité immédiate de l'école qui est juste de l'autre côté de la Dranse, donc facile d'accès pour les enfants.

On garde, au numéro 12, un programme de logement en amont du secteur de Probé, le long de la route de Montagnier.

Et puis, au numéro 14, c'est la réfection des vestiaires du football qu'on évoquait tout à l'heure en parlant du centre sportif. Ce plan implique la relocalisation des arènes en rive gauche en lien avec l'Espace Saint-Marc. On a déjà eu des contacts avec le service du développement territorial et les propriétaires de la parcelle. On n'a pas encore les courriers, ni les confirmations ni les autorisations mais on parle bien d'un plan des équipements, un plan d'ensemble. Il est clair qu'ensuite les projets vont être développés. L'avantage c'est qu'en ayant ce plan d'ensemble, chaque projet qui se développe complète le précédent et apporte quelque chose de positif et n'entre pas en contradiction avec celui qui précède. C'est l'objectif de ce plan et de sa formalisation.

La rénovation du cycle qui va être nécessaire. Je laisserai Cédric parler de la Maison de Commune, parce qu'il y a un point qui a été demandé par le Bureau et la COGEST. On rénove les granges du Châble et les centres culturels on doit encore un petit peu réfléchir. Tout n'est pas abouti. C'est un point d'avancement aujourd'hui qui donne quand même une bonne visibilité de l'affectation des différents éléments au Châble. Il reste le site de Villette qui sera réfléchi dans le cadre du PAZ.

Gouille des Vernays et Maison de la sécurité avec l'objectif de valoriser cet espace, de libérer les espaces au bord de la gouille pour la détente.

Qu'est-ce que ça apporte si on zoom sur le projet Curala sur les équipements du Châble ? En termes de logement, on en a parlé, Fondation Silène, Fondation communale pour le logement. Partie avale du lot 5, donc changement puisque l'emplacement est réservé pour l'école et l'UAPE. Et puis en matière de mobilité, les routes de contournement et les requalifications avec une démarche participative prévue cet automne sur un périmètre qui concerne les espaces publics du projet Curala mais aussi au-delà. Les requalifications à l'intérieur de la localité.

On a un planning. Pour vous dire qu'on travaille dès à présent sur ces éléments-là. Vous avez vu, il y a 15 projets. Il y a bien sur tous les espaces publics et routes. Il y a aussi le dicastère des travaux publics qui est concerné. Mais ça fait quand même beaucoup de projets. Il y en a certains qui sont déjà en cours et d'autres qui sont à venir.

J'en ai terminé avec les présentations. Merci.

Vaudan Julien : Merci. Merci beaucoup on est tous conscients qu'il y avait énormément d'informations.

Est-ce que vous avez malgré tout une question ou un commentaire ? Oui, je.

Vaudan Fanny : Fanny Vaudan. Je réitère juste les remerciements que j'avais fait la dernière fois. Encore une fois vous remercier d'avoir pris en compte les remarques, les réflexions et les remarques de la population et de notre commission, notamment pour l'école de Villette.

Juste relever et ne pas toujours critiquer et aller contre vous. On vous remercie vraiment pour ce travail que vous avez fait.

Vaudan Julien : Merci Fanny. Est-ce qu'il y a une autre question ?

Bratter Marcus : Marcus Bratter. Est-ce qu'il y a possibilité de faire recours auprès du Canton pour la route de contournement ?

Vaudan Julien : La question de faire recours pour une route de contournement auprès du canton.

Gay Pierre-Yves : Ce n'était en tout cas pas une grande surprise leur retour. On les a reçus. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y avait un « non » par rapport à cette route de contournement. Le but, c'était d'avoir une position claire, nette et précise pour savoir à quoi s'en tenir. Je pense que des relances de discussion, il y en a eu beaucoup. On a eu un « no go » complet pour cette route, pour les différentes raisons expliquées. Travaillons là où on peut aller sans vouloir espérer des réponses qui seront négatives. Donc non, il n'y aura pas de route de contournement pour Verbier.

Vaudan Julien : Merci.

Amos Guillaume : Guillaume Amos. Je profite de l'occasion pour poser une question par rapport, je crois que Pierre-Yves tu as mentionné, sur l'information obligatoire aux voyageurs, qu'elle allait être étendue sur Verbier. Est-ce qu'on doit comprendre par-là que la problématique des panneaux d'affichage pour les navettes va être résolue pour les touristes et les locaux même si nous, en général on sait où on va, eux pas forcément ?

Colin Guillaume : Oui effectivement, il y avait un système d'information voyageurs en fonction mais mal en fonction. TMR a l'obligation légale de le faire sur la vallée puisque c'est du transport régional de voyageurs. On étudie avec eux l'option, en même temps qu'ils commandent le système pour équiper les bus de la vallée, de le faire aussi à Verbier. On a déjà fait une analyse des coûts, ça semble relativement proche de ce qu'on paye aujourd'hui pour avoir un système bien meilleur donc il n'y a pas de raison de ne pas le faire.

Oreiller Marie : Marie Oreiller. Excuse-moi Guillaume, puisqu'on est sur la mobilité et sur les affichages, avec les télécabines qui ferment le 22, est-ce qu'il y a des bus qui vont être ajoutés pour faire Verbier-Le Châble. Vous savez quand ces horaires seront disponibles ?

Colin Guillaume : Je me renseigne et reviens vers toi.

05. Maison de Commune du Châble

Vaudan Julien : Merci. Je vous propose de continuer et les suivants vous n'allez pas aimer, mais il y a beaucoup de choses encore, alors, s'il vous plaît, allez à l'essentiel. Merci beaucoup.

Felley Cédric : Mesdames, Messieurs, bonsoir. En regard de la convention que vous avez accepté au point 2 de l'ordre du jour, une présentation du projet de la Maison de Commune a été sollicitée.

Vu la densité des informations que vous avez reçues ce soir, ma présentation sera succincte. A contrario, je reste à disposition si vous souhaitez voir en détail les plans d'exécution ou pour une visite de chantier.

Un objectif de ce projet de réhabilitation de la Maison de Commune, c'est d'accueillir l'administration communale. Ce bâtiment va accueillir l'état-major, les finances et gestion et la culture, tourisme et sport.

L'accueil de ces services doit se faire dans une construction qui est aux normes. Ça veut dire que l'on va vers un bâtiment qui sera Minergie, qui sera aux normes pour tout ce qui est personne à mobilité réduite, qui sera aux normes feu ainsi qu'aux normes sismiques. Les contraintes que l'on a eues pour la réalisation de ce projet sont doubles. La première : on est au Châble, dans un site qui est classé à l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale. Ça veut dire qu'on doit faire une transformation dans le respect du patrimoine, notamment pour la partie du bâtiment existant. Les interventions qui sont faites doivent être marquées et contemporaines. La deuxième est un petit peu technique. Au nord de ce bâtiment, il y a les transformateurs SEDRE SA qui alimentent le Châble.

Le projet est en deux grandes étapes. On a, dans un premier temps, une transformation totale du bâtiment existant par sa mise aux normes, comme on l'a vu précédemment. Et au nord du bâtiment, du côté de la Dranse, on a une extension plus contemporaine qui va également abriter nos services.

Au niveau du programme de ce bâtiment, on a un espace d'accueil d'entrée. On a un peu plus de 50 places de travail dans des bureaux qui vont d'une personne jusqu'à six. On n'a pas de bureau paysagé vu la configuration des locaux existants et le maintien de certaines structures intérieures. On a un étage des combles qui sera dédié à la salle du Conseil municipal avec un espace qui permettra de petites réceptions. Une petite salle de réunion qui permet de faire fonctionner les services communaux dans la mesure où on a des bureaux avec plusieurs personnes à l'intérieur. Une petite cafétéria qui permet d'accueillir les personnes qui souhaitent se sustenter sans en faire un bistro puisque c'est la volonté du Conseil municipal que les employés continuent à manger dans les restaurants du Châble. On a certains locaux de service. Il n'y a pas d'archive dans ce bâtiment. Et, bien entendu, les locaux pour accueillir les transformateurs de SEDRE SA.

Au niveau des coûts, on a un budget, avec un coût pour la collectivité qui est de CHF 7.7 millions, avec une part bourgeoisiale qui a été validée par l'assemblée bourgeoisiale l'automne passé de CHF 5.5 millions, qui comprend principalement les travaux de gros œuvre et de second œuvre. Et on a une part communale qui est d'environ CHF 2.2 millions, pour les aménagements intérieurs. On a réparti les parts entre la Commune et la Bourgeoisie sur la base d'un bail commercial.

En termes de planning, on a une demande d'autorisation de construire qui a été déposée en 2018. Une autorisation qui a été reçue en 2020. Un début des travaux en 2022. En termes de planning prévisionnels, en juillet 2024 on devrait être au bout des travaux de gros œuvres et une réception et remise des clés en août 2025.

Encore un petit mot sur les prochaines d'étape, donc la semaine prochaine, on attaque la construction de l'annexe nord. Et puis, il y a une mise à l'enquête qui va être faite ces prochaines semaines. Une demande d'autorisation de construire complémentaire pour des forages. On a une autorisation pour les forages tests mais pas pour les définitifs, le système de chauffage. Et en lien avec la réorganisation des services liée à la fusion, quelques modifications intérieures, notamment la délocalisation de certains bureaux. Et la dernière chose, ces prochaines semaines également, la mise en soumission des travaux de second œuvre.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Est-ce que vous avez des questions sur ce bâtiment ?

06. Projet de construction de deux digues paravalanches à Lourtier

Vaudan Julien : Très bien, merci, nous passons donc à la suite.

Bührer Moulin Anne : Bonsoir. On va changer un petit peu de sujet. On passe aux avalanches. Dans le cadre de la lutte contre les dangers naturels, nous avons terminé 2 ouvrages de protection l'année passée. La digue de Fionnay, au-dessus de l'usine FMM et la digue de Mauvoisin qui protège le couronnement du barrage à la sortie du tunnel. Cette année, nous avons projeté le rehaussement et la modification des digues paravalanche du torrent de Lourtier. Cette carte de danger représente la zone impactée par les avalanches qui proviennent du secteur de la Pereire et du bec des Rosses. Avec, selon les zones, un niveau de danger élevé en rouge, de danger moyen en bleu et de danger faible en jaune.

Vous pouvez également voir en strié vert, la zone touchée par le débordement de l'avalanche de janvier 2021 qui a endommagé l'arrivée des téléskis dont le tracé a été modifié depuis.

Lorsqu'on regarde la chronologie de ces derniers siècles, on constate que nous avons un événement en moyenne chaque 20 ans, principalement des avalanches mais également des larves torrentielles. Actuellement, les changements climatiques laissent à penser que ces phénomènes pourraient à l'avenir se produire plus régulièrement.

Suite à ces constats et à l'avalanche de 2021, la Commune a décidé de prendre des mesures de protection. En 2022, nous avons mandaté le bureau NIVALP qui a effectué des analyses usuelles des temps de retour et de l'intensité des avalanches sur 30 ans, 100 ans et 300 ans. On peut voir que le retour sur 300 ans, on a quand même 400'000 mètres cubes.

Légalement, c'est ce temps de retour sur 300 ans qui doit être retenu et qui justifie la décision communale de rehausser les deux digues de protection sur environ 300 mètres. Ce volume de retour de 300 ans peut être comparé à la masse neigeuse des avalanches de 1999.

Passons au projet de la digue. Vous pouvez constater que c'est surtout la rive gauche qui est impactée. Vous voyez en vert les deux digues réhaussées par le matériel d'excavation qui sera pris dans le lit du torrent dans la zone brune. Une nouvelle digue sera également créée en amont avec un léger changement de forme afin de pouvoir prévenir les débordements.

Actuellement, les digues mesurent 8 mètres. On va les réhausser de 5 mètres pour une hauteur totale de 13 mètres.

L'impact visuel sera moindre, car elles seront végétalisées et en grande partie exploitable. La zone non exploitable sera aménagée de sorte à favoriser la biodiversité.

Suite aux discussions avec les propriétaires impactés par les travaux, la Commune a pu racheter la totalité des terrains qui représente une surface de 9'700 m².

Vous pouvez constater la présence de 2 pylônes qui n'auront pas besoin d'être déplacés. L'un appartient à Swissgrid et l'autre à FMM qui profiteront des travaux pour protéger leurs infrastructures qu'ils financeront eux-mêmes.

Le coût total des travaux, sans les deux pylônes, se monte à 1'970'000 CHF, subventionné à 80% par le service cantonal des dangers naturels.

Concernant le planning, le dossier est actuellement en cours d'analyse au canton. Puis, nous aurons la mise à l'enquête en vue de l'autorisation de construire et la confirmation du projet. Suivra la mise en soumission qui devra nous permettre le début des travaux

cette année encore pour une période d'environ 2 ans et une fin projetée pour 2026. Merci. Je suis à disposition si vous avez des questions.

Vaudan Julien : Pas de questions ?

07. Projet de Gestion de contenu d'entreprise (ECM)

Vaudan Julien : Alors, on passe à la suite.

Maret Christophe : Merci beaucoup. On aimerait vous présenter ce soir un projet d'importance que la Commune est en train de mener. Projet qui s'appelle GED mais qui s'appelle aussi ECM.

Dans le plan de législature on avait bien identifié et mis en avant le fait qu'on devait progresser dans la gestion de nos documents et aussi apporter des solutions techniques à niveau puisque nous sommes sur d'anciens modèles.

Je vais passer le propos à notre archiviste communale, Mme Julie Lapointe-Guigoz, qui va vous présenter ce projet qui va s'inscrire sur une certaine durée. Un gros travail doit se faire et certains investissements qui vont être liés à ce projet de GED.

Julie, je te passe le propos.

Lapointe-Guigoz Julie : Bonsoir. Je ne vous cacherais pas que ce projet est ambitieux. Depuis plusieurs années, sans grand étonnement, les communes, tout comme les entreprises font face à un volume toujours croissant d'informations et de documents qu'ils reçoivent de sources diverses. Ils sont souvent non-structurés.

Le passage aussi de l'analogique au digital, concrètement du document papier, du classeur, du dépôt d'archives aux documents numériques, aux plateformes d'archivage aux fichiers informatiques, a permis de travailler plus rapidement, de manière, on l'espère, plus efficace, mais ça a transformé radicalement tous les processus et les activités des services administratifs.

En parallèle, la Commune se doit de respecter le cadre légal et normatif pour garantir, tout comme elle le garantissait pour le papier, l'intégrité, la fiabilité, l'authenticité, l'exploitabilité des documents, jusqu'à leur versement dans des archives ou jusqu'à leur destruction contrôlée.

C'était donc pertinent de concrétiser sous la forme d'un projet, d'un projet transverse pour tous les services administratifs, d'un projet qu'on nomme un projet de gestion de contenu d'entreprise. C'est un projet qui permet de structurer l'information et les documents numériques produits, reçus, créés à l'intérieur de l'administration communale.

Ce projet intègre l'utilisation d'outils informatiques, d'outils de gestion, d'outils de GED et il permet aussi de fonctionner différemment au niveau des processus. Le projet ECM est spécifique à chacune des entreprises ou chacune des administrations, comme c'est le cas de Val de Bagnes. Il est nécessaire d'identifier toutes les problématiques, tous les processus métier, de comprendre depuis l'intérieur comment fonctionne une organisation communale.

Ce projet a plusieurs enjeux : le premier est de sécuriser la production documentaire, la conservation et permettre un accès aux documents.

Deuxième enjeu : faciliter la continuité des activités, renforcer l'efficacité de l'administration et particulièrement grâce à une amélioration de recherches parmi tous ces documents et ces dossiers de l'administration.

Et puis enfin permettre de constituer, de préserver la mémoire documentaire de la Commune pour les générations futures comme on le fait actuellement pour tout ce qui est document papier.

Les grandes étapes du projet : définir avant tout les outils qui vont nous permettre d'organiser les dossiers à l'aide de plans de classement ou de référentiels de classement. Un outil de gouvernance documentaire, c'est aussi d'introduire des procédures, des règles de nommage, des formats de fichiers et indiquer aux collaborateurs de quelle manière doivent être maintenant enregistrés les documents et les intituler. C'est aussi savoir comment fonctionner avec certaines applications, comment gérer son courrier électronique.

Ça, c'est tout ce qu'on prépare dans une première étape du projet de gouvernance documentaire.

Comme deuxième étape, c'est de restructurer l'arborescence qui existe actuellement. Suite à la fusion, on a hérité d'un certain nombre de dossiers de Vollèges et de Bagnes qu'on doit réorganiser pour faire coller cette arborescence avec la nouvelle administration. On doit la restructurer à l'aide des différents services. On doit organiser clairement ces dossiers dans un plan de classement pour pouvoir s'y retrouver.

Cela permettra aussi de remplacer l'arborescence utilisée actuellement et qui est sauvegardée sur des disques partagés. Cela nous permettra, dans le cadre de ce projet, de transvaser cette arborescence dans un outil de gestion.

Comme troisième étape, c'est l'acquisition d'une solution logicielle, d'un outil GED, d'un outil informatique qui va nous permettre cette fois non pas seulement de stocker des documents numériques, mais aussi de pouvoir extraire des données de ces documents, pouvoir effectuer des reconnaissances automatiques sur le document et d'optimiser la recherche dans ces documents, spécialement cette recherche OCR, cette recherche par mot-clé, qui n'est actuellement pas possible dans arborescence de fichiers Windows.

Cet outil de GED, c'est un des points importants du projet. Actuellement, il y a un appel d'offre public qui va nous permettre d'orienter l'acquisition de la solution de gestion. On s'est orienté vers une solution précise de gestion, qui sera hébergée chez Ciges. C'est une solution qui est actuellement utilisée par la ville de Sion et qui nous permettrait de travailler sur un seul et même outil au sein de plusieurs communes valaisannes.

Après avoir acquis une solution de gestion, ça va être de travailler avec cette solution et d'interfacer avec les autres applications métiers qui ont été développées ces dernières années au sein des services administratifs. Certains documents sont gérés dans ces applications métiers et d'autres seront gérés dans la solution de GED. Il faut se questionner si les documents vont rester dans les applications métiers jusqu'à leur versement au sein de plateformes d'archivage numérique ou si les applications seront interfacées avec l'outil de gestion pour permettre de verser justement les documents probants dans l'arborescence puis par la suite sur la plateforme d'archivage.

Comme 4e étape, c'est de déployer l'outil à l'ensemble des services administratifs, c'est de travailler dans des environnements de tests avec chacun des services pour savoir si ce nouvel outil convient à l'ensemble de leur organisation documentaire. Et puis, au cours des prochaines années, déployer service par service l'utilisation de ce nouvel outil de gestion documentaire.

Enfin, comme dernière grande étape de ce projet, l'analyse des solutions de conservation à long terme des documents numériques probants et qui vont faire office d'historique documentaire de la Commune.

Comme vous avez pu le constater par la présentation d'un précédent projet, on n'a pas prévu d'autres locaux pour conserver ad vitam aeternam tout le papier qui sera produit par la Commune. L'idée est de pallier cette nouvelle façon de conserver les documents par des plateformes Cloud, des plateformes d'archivage qui existent actuellement, et c'est

la dernière étape de ce projet, pour s'assurer de conserver les documents produits par la Commune qui seront importants et destinés à être archivés.

Sur un horizon de temps, vous montrez l'évolution de ce projet. On a déjà commencé à travailler avec certains services pilotes pour comprendre l'organisation documentaire. On est en phase de préambule pour cadrer le projet. On a commencé à travailler les référentiels et les plans de classement. L'idée, c'est qu'au troisième trimestre de cette année, on puisse acquérir un outil de gestion. On va commencer à déployer en phase teste dans ces 2 dicastères pilotes, phase qui va se poursuivre encore jusqu'au milieu de l'année prochaine. A partir de mi 2025 jusqu'à fin 2026, le but serait de travailler sur cet interfaçage, ce dialogue entre l'outil de GED et les applications métiers de la Commune et de déployer dans un certain nombre de services et de dicastères, pour poursuivre ensuite en phase 3 avec le déploiement dans l'ensemble des services administratifs.

Si on voit que la fin du projet est prévue en 2027, ce n'est pas non plus une date butoir pour dire que tout sera parfait et terminé. C'est plutôt se dire que l'outil sera en place, l'organisation sera maîtrisée mais il restera à organiser tout ce qui est versement des documents numériques sur la plateforme d'archivage et s'assurer, au cours des années qui vont suivre, que la Commune va sauvegarder, comme elle l'a fait pour le papier, les documents importants.

Pour gérer un tel projet, on doit former des équipes de pilotage des équipes de travail. Au sein du comité de pilotage sont intégrées des personnes internes à la Commune : le Président, le Secrétaire général, l'archiviste communale, le directeur des services d'information et les chefs des services en cours d'implémentation.

Par contre, en externe, on a besoin de soutien et d'organe de référence et de gouvernance. On va travailler avec le fournisseur de solutions GED, après adjudication. On a un mandat aussi de consulting qui nous aide à cadrer ce projet et à organiser les phases liées à l'appel d'offre, Swissmefin. Et il y a d'autres mandataires experts métier, experts technique qui devront nous soutenir pour organiser l'ensemble des phases du projet.

Si on parle du comité de projets, c'est-à-dire toutes les personnes qui seront impliquées à exécuter, à l'interne, l'implémentation de l'outil de GED et des processus, il y a toujours l'archiviste et le directeur des services de l'information pour tout ce qui est partie technique, informatique. Et là on implique les représentants métiers des services, c'est important de travailler avec chacun des services, travailler avec les personnes qui maîtrisent la production documentaire du service. En dehors, on doit travailler toujours avec ce fournisseur de la solution GED, CIGES sera l'hébergeur de la solution et aussi d'autres mandataires métier externes au fur et à mesure que les étapes vont se réaliser. J'espère avoir été la plus claire possible sur un projet qui peut être difficile d'approche. Je reste disponible pour répondre à vos éventuelles questions. Merci.

Vaudan Julien : Merci. Au vu de notre maîtrise de l'agenda partagé, vous êtes sûr de ne pas avoir de question ?

En tous les cas, il ne faudra pas oublier le Conseil général dans le projet et nous accompagner. Merci beaucoup.

Maret Christophe : Merci Julie. J'en profite pour faire une petite réflexion. Vous avez vu que ce soir nous avons fait part de beaucoup d'informations. C'est un travail qui dure. Il y a beaucoup de réflexions, beaucoup d'études et beaucoup d'analyse. Il y a également beaucoup d'implication, par exemple à travers ce que vous a présenté Julie, il y a beaucoup de personnes impliquées, typiquement dans ce projet GED qui a déjà deux ans

de vie à l'interne de notre administration. Il faut faire les bons choix, les bonnes analyses avec l'ensemble des services. Ce que vous a présenté Guillaume prend aussi un certain. Souvent vous nous avez manqué d'information.

Nous arrivons au bout de grands projets et nous pouvons enfin vous informer. Il est vrai que cela prend un peu de temps durant la séance mais nous avons essayé de vous transmettre quelques informations. Il est également de notre responsabilité de vous faire part des projets, même si cela prend un certain temps. Je pense que l'on ne peut pas passer au travers, typiquement de la GED, en 3 minutes. C'est un projet de longue haleine, qui dure longtemps et qui demande l'implication de beaucoup de personnes. Merci de votre écoute.

Vaudan Julien : Merci beaucoup. Je propose que nous passions au dernier point d'information.

08. Règlement du Conseil général - adaptation de la grille tarifaire (annexe 32)

Vaudan Julien : Nous avons un point du bureau. On a eu quelques discussions avec des présidents de commission, entre autres. Il concerne les grilles tarifaires du Conseil général. On vous les remet là, elles sont dans les annexes du règlement. La proposition, c'est de faire une augmentation pour les rapporteurs de PV, de passer à 150 francs. Comme il y a du travail pour prendre les PV de commission, le but est que le rapporteur ne soit plus à 100.- mais à 150.-.

Nous voulons reconnaître le travail qui est fait par les gens qui prennent les minutes de vos commissions. Ça permet aussi, en payant à la séance, de ne pas avoir toujours la même personne. La question s'était posée, est-ce qu'on fait un forfait pour le preneur de PV. En mettant à la séance, ça permet d'éviter le forfait et de permettre à plusieurs personnes de prendre ce rôle. On espère que la proposition va vous satisfaire et puis on peut toujours revoir évidemment, mais allons déjà un bout comme ça.

Amos Guillaume : Est-ce que c'est une modification du règlement ou pas encore ?

Vaudan Julien : C'est une adaptation de la grille tarifaire en soi, c'est une annexe.

Amos Guillaume : C'est juste pour être sûr qu'on ne devrait pas le voter maintenant, si c'est une modification du règlement.

Vaudan Julien : Je ne pense pas qu'il y a besoin de voter mais on va se renseigner. En tous les cas, notez vos heures de secrétariat. Ils le font aussi dans les autres conseils généraux.

07. Divers

Vaudan Julien : Nous arrivons à bout touchant et passons aux divers.

Maret Christophe : On nous a souvent relevé qu'on ne passait pas auprès des commissions pour les modifications et les adaptations des règlements communaux. Nous devons les adapter puis les faire passer au Conseil d'État.

Nous voulions vous rappeler que les projets sont préparés par les dicastères et le Conseil municipal. Ensuite, nous sommes obligés de passer par la phase de préavis au niveau des services cantonaux.

Typiquement, pour le règlement que vous avez validé ce soir, il a également été transmis à la Surveillance des prix avec qui nous avons eu des échanges. Recevoir les retours des services cantonaux prend souvent du temps.

Une fois la dernière mouture validée, le règlement est approuvé par le Conseil municipal puis vous est ensuite soumis. Après votre validation, il est transmis au Conseil d'Etat pour validation. L'ensemble prend un certain temps, c'est pourquoi il ne peut vous être soumis immédiatement.

Vaudan Julien : Est-ce que vous avez des questions ?

Darbellay Baptiste : Baptiste Darbellay, pour la Commission de Gestion. Effectivement, on comprend que le règlement final et dans les détails doit être validé d'abord selon ce processus. En revanche, selon les changements qui peuvent être envisagés, qui peuvent être des changements importants, j'imagine que ça peut être une discussion en commission, une discussion avec certains membres du Conseil général, sur le fond mais aussi sur la forme, s'il y a un changement important, pour aussi sentir la température et je pense que c'est plutôt ça qui était demandé et qui pourrait faire sens dans certaines situations.

Maret Christophe : Je prends l'exemple du règlement des eaux que vous avez ce soir accepté. Nous aurions voulu vous le transmettre sans grand changement. C'est l'Etat, après nous, qui a demandé des changements.

Si vous voulez passer du temps sur les règlements, puis que dans un deuxième temps on fait valider à l'Etat qui nous demande une transformation complète, vous allez perdre du temps.

La question est de savoir si vous voulez être impliqué dès le départ, sans garantie du résultat. Nous pouvons le faire et vous transmettre certaines bases.

Vaudan Julien : Certains règlements ont été traités ainsi, tels que la police ou l'agriculture. Cela n'empêche pas de travailler en amont en commission.

Pas d'autre question ?

Est-ce que vous avez des divers ? Alors le Bureau a trois points.

Un des points pour les divers, c'est qu'il y a un apéro qui est prévu.

Il y a aussi un formulaire à la sortie pour commander le fascicule des comptes. Nous avons eu des retours, certains d'entre vous préféraient quand même avoir la version papier. Nous partons du principe que, comme nous sommes une commune labellisée notamment sur l'environnement, ceux qui sont à l'aise avec l'ordinateur, je vous invite à continuer à travailler avec. En revanche, pour ceux qui trouvent plus pratique de travailler avec la version papier, nous vous demandons d'utiliser le formulaire pour les commander.

Ensuite, vous avez tous reçu cette semaine un email de la part d'un citoyen. Nous allons accuser réception et ça va s'arrêter là. Il n'y a pas à plus commenter ce genre de situation. Le Bureau répond pour vous et la réponse sera sur ePartage.

Une chose intéressante : nous avons 2 démissions en cours de législature, c'était Caroline Egger et Marie Oreiller. En réalité, il y a des dispositions transitoires. Je concède ne pas avoir tout compris, mais ce qui est sûr, c'est qu'elles peuvent rester jusqu'à la fin de la législature. La loi sur les communes nous permet de le faire

Je vous remercie toutes et tous et vous souhaite une bonne fin de soirée, une bonne fin de semaine.

La séance est levée à 22h06

Pour le Conseil général :



Julien Vaudan
Président



Mélanie Mento
Secrétaire

- Annexes :
1. Liste des présences
 2. Présentation complète
 3. Messages de la Municipalité
 4. Rapports de commissions

Plénum du 10.04.2024

Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent		Titre	Nom	Prénom	Présent	Excusé	Absent
Monsieur	Alter	Armand	1				Monsieur	Frossard	Alain		1	
Monsieur	Alter	François		1			Madame	Heinis	Olivia	1		
Monsieur	Amos	Guillaume	1				Madame	Jaillet	Constance	1		
Monsieur	Amos	Samuel	1				Madame	Leijonhufvud	Ebba	1		
Monsieur	Baillifard	Raphaël	1				Madame	Léo	Anne-Marie	1		
Monsieur	Berset	Laurent	1				Madame	Löf	Tora	1		
Monsieur	Besse	Cédric	1				Madame	Lovey	Véronique		1	
Monsieur	Besson	Félix	1				Monsieur	Luisier	Marie-Gabrielle	1		
Monsieur	Bircher	Félicien	1				Monsieur	Maret	Gérald		1	
Madame	Bourgeois	Laurence	1				Madame	Martin	Sacha	1		
Monsieur	Bratter	Marcus	1				Monsieur	Mento	Mélanie	1		
Madame	Bruchez	Sari Esteve	1				Monsieur	Michellod	Patrick	1		
Madame	Chevrier	Célia	1				Madame	Morand	Sylvain	1		
Madame	Corthay-Durrer	Anne Claude	1				Madame	Oakman-Rossier	Christine	1		
Monsieur	Corthay	Anthony	1				Madame	Oreiller	Marie	1		
Madame	Daragon	Leyla	1				Madame	Pembe Tornay	Colette	1		
Monsieur	Darbellay	Baptiste	1				Monsieur	Perraudin	Florian		1	
Monsieur	Délitroz	Gabriel	1				Madame	Picchio	Pauline	1		
Monsieur	Deslarzes	Frédéric		1			Monsieur	Roserens	Stéphane	1		
Madame	Deslarzes	Sophie	1				Monsieur	Rossoz	Sébastien			1
Madame	Egger	Caroline	1				Monsieur	Saillen	Lionel	1		
Monsieur	Egger	Nicolas	1				Monsieur	Tellen	Dominique		1	
Monsieur	Farquet	Claude	1				Monsieur	Terrettaz	Cédric	1		
Madame	Farquet	Sarah	1				Madame	Tristan	Martine	1		
Madame	Favre	Aurélie		1			Madame	Vaudan	Emily	1		
Monsieur	Fellay	Guillaume	1				Madame	Vaudan	Fanny	1		
Monsieur	Fellay	Léonard	1				Monsieur	Vaudan	Julien	1		
Monsieur	Fellay	Sébastien	1				Monsieur	Veuthey	François	1		
Monsieur	Fellay	Simon		1			Madame	Vincent	Angeline	1		
Monsieur	Fournier	Romain	1				Centre - JFCS - Céline Del Sordo					

26 4 0

23 5 1

49 9 1

59

Démissionnaires

Centre - JFCS - Céline Del Sordo

EA - Marie Oreiller

Centre - Caroline Egger



COMMUNE DE
VAL DE BAGNES

Plenum du Conseil général de Val de Bagnes

Grande salle, Espace St-Marc

Mercredi 10 avril 2024, 19h30

*Réseau Wifi : Val de Bagnes Invite
Authentification via n° de téléphone privé*



Val de Bagnes
référence énergétique

Sommaire

1. Contrôle des présences

1. Nomination de Mme Pauline Picchio à la commission SSP

Ajout à l'ordre du jour

2. Approbation – modification de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal du Plenum du 31 janvier 2024

4. Décisions

1. Règlements

1. Règlement sur la distribution d'eau potable
2. Règlement des cimetières

2. Autre

1. Convention Commune – Bourgeoisie
2. Constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

5. Interventions

1. Réponse au postulat «Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable»
2. Réponse au postulat «Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages»

6. Informations

1. Centre sportif : présentation de l'avant-projet bâtiment Détente et programme intentionnel de l'étape 3
2. Plan directeur de la mobilité
3. Plan d'action logements
4. Plan des équipements du Châble (y.c équipements scolaires, culturels et sportifs) et projet Curala
5. Maison de Commune du Châble
6. Projet de construction de deux digues paravalanches à Lourtier
7. Projet de Gestion de contenu d'entreprise (ECM)
8. Règlement du Conseil général – adaptation de la grille tarifaire (annexe 32)

Ajout à l'ordre du jour (demande du Bureau)

Changement de titre mais projet identique

7. Divers

01 Contrôle des présences

Nomination de Mme Pauline Picchio dans la commission de Sécurité et santé publique (SSP)
en remplacement de M. François Roux



CONSEIL GENERAL DE VAL DE BAGNES

Organisation 2021-2024

Bureau

Président	Julien Vaudan	Scrutatrice	Emily Vaudan
Vice-président	Léonard Fellay	Scrutatrice	Tora Löf
Secrétaire	Mélanie Mento		

Commission de gestion	Constructions, AT et mobilité	Contribution, cadastre et population	Travaux publics et environnement	Sécurité et santé publiques	Jeunesse, formation et cohésion sociale	Culture, tourisme et sports	Bourgeoisie, bâtiments et agriculture
Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e
Baptiste Darbellay	Stéphane Roserens	Guillaume Amos	Lionel Saillen	Sarah Farquet	Fanny Vaudan	Sari Bruchez	François Veuthey
Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e
Nicolas Egger	Sacha Martin	Colette Miandabu	Félix Besson	Olivia Heinis	Célia Chevrier	Gérald Maret	Cédric Besse
Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres
Baptiste Darbellay	Stéphane Roserens	Mélanie Mento	Félix Besson	Sarah Farquet	Célia Chevrier	Gérald Maret	François Veuthey
François Alter	Guillaume Fellay	Aurélié Favre Bressoud	Claude Farquet	Armand Alter	Anne-Claude Corthay	Laurence Bourgeois	Alain Frossard
Anne-Marie Léo	Simon Fellay	Raphaël Baillifard	Cédric Terrettaz	Sophie Deslarzes	Vacant (Céline Del Sordo)	Marcus Bratter	Marie-Gabrielle Luisier
Sébastien Rossoz	Dominique Tellen			Emily Vaudan	Caroline Egger		Patrick Michellod
Florian Perraudin							
Nicolas Egger	Sacha Martin	Guillaume Amos	Lionel Saillen	Olivia Heinis	Samuel Amos	Sari Bruchez	Cédric Besse
Félicien Bircher	Romain Fournier	Christine Oakman	Gabriel Délitroz	Pauline Picchio	Laurent Berset	Ebba Leijonhufvud	Léonard Fellay
Sébastien Fellay	Véronique Lovey		Martine Tristan			Angeline Vincent	
Leyla Daragon							
Marie Oreiller	Constance Jaillet	Colette Miandabu	Sylvain Morand	Tora Löf	Fanny Vaudan	Frédéric Deslarzes	Anthony Corthay

Question

Approuvez-vous la nomination de Mme Pauline Picchio en remplacement de M. François Roux ?



01 Contrôle des présences

02 Approbation - modification de l'ordre du jour

Approuvez-vous l'ordre du jour ?



- 01 Contrôle des présences
- 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
- 03 Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2024**

Approuvez-vous le procès-verbal du 31 janvier 2024 ?



- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2024
 - 04 **Décisions**
-

01.01 Règlement sur la distribution d'eau potable

- Préalablement validé par le CM le 12.01.21, le CG le 25.01.21 et le CE, pour 4 ans, le 16.06.21
- Analyse des services d'ALTIS et du dicastère des Finances et gestion : le règlement actuel provoque des bénéfices structurels dépassant l'autofinancement (fin 2023 : ~ CHF 13 mios)
- Les taxes pouvaient être élevées par rapport aux coûts effectifs pour les logements à forte valeur. Cet aspect a été relevé par le SAIC et la Surveillance des prix.
- Maintien des 3 taxes tarifaires suivantes :
 - Taxe unique de raccordement (due par le propriétaire)
 - Taxe annuelle d'utilisation (si location, par le locataire, sinon par le propriétaire)
 - Taxe annuelle pour le réseau d'eau de défense incendie (due par le propriétaire)

01.01 Règlement sur la distribution d'eau potable

Toutes les taxes sont calculées sur la base d'UR

Concerne	Dès 2024	Tarifs 2024
Taxe unique de raccordement, jusqu'à 50 UR	60.- à 100.- par UR	80.- par UR
Taxe unique de raccordement, de 51 à 150 UR	80.- à 120.- par UR	100.- par UR
Taxe unique de raccordement, dès 151 UR	130.- à 170.- par UR	150.- par UR
Taxe d'utilisation annuelle, taxe administrative	40.- à 60.- par usager	45.- par usager
Taxe d'utilisation annuelle, taxe de souscription	4.- à 12.- par UR	4.- par UR
Taxe d'utilisation annuelle, taxe quantitative	0.60 à 0.80 par m ³	0.80 par m ³
Taxe annuelle pour le réseau d'eau de défense incendie	4.- à 10.- par UR	6.- par UR
Taxe provisoire de chantier, taxe de base	3.- par UR par mois	3.- par UR par mois
Taxe provisoire de chantier, taxe de consommation	3.- à 4.- par m ³	3.- à 4.- par m ³

01.01 Règlement sur la distribution d'eau potable

Simulation sur des biens types

- Principe de l'utilisateur payeur
- Plus le nombre d'UR et la consommation sont élevés, plus la facture sera importante

Valeur cadastrale
UR
Consommation m3
Taxe de raccordement
Taxe de base
Taxe de consommation
Taxe pour réseau eau lutte incendie
Taxe administrative
Facture

Valeur cadastrale
UR
Consommation m3
Taxe de raccordement
Taxe de base
Taxe de consommation
Taxe pour réseau eau lutte incendie
Taxe administrative
Facture

Valeur cadastrale
UR
Consommation m3
Taxe de raccordement
Taxe de base
Taxe de consommation
Taxe pour réseau eau lutte incendie
Taxe administrative
Facture

2023		2024		2023		2024		2023		2024		2023		2024			
100'000		100		200'000		100		350'000		150		2'000'000		8'000'000			
UR		20		20		30		75		150		75'000		22'500			
Consommation m3		100		100		100		200		300		75'000		22'500			
Taxe de raccordement		938		800		1'875		1'600		3'281		2'400		18'750		7'500	
Taxe de base		60		40		120		80		180		120		450		300	
Taxe de consommation		80		80		80		80		120		120		160		160	
Taxe pour réseau eau lutte incendie		75		60		150		120		263		180		1'500		450	
Taxe administrative		45		45		45		45		45		45		45		45	
Facture		260		225.00		395		325		608		465		2'155		955	
				-3500.00%				-70.00				-142.50				-1'200.00	
								-17.72%				-23.46%				-55.68%	
Petit appartement		Appartement		Villa individuelle		Grande habitation		Habitation de luxe									
100'000		20		200'000		30		350'000		40		2'000'000		100			
UR		20		30		40		100		200							
Consommation m3		100		100		100		200		300							
Taxe de raccordement		938		1'600		1'875		2'400		3'281		3'200		18'750		10'000	
Taxe de base		120		80		180		120		240		160		600		400	
Taxe de consommation		80		80		80		80		120		120		160		160	
Taxe pour réseau eau lutte incendie		75		120		150		180		263		240		1'500		600	
Taxe administrative		45		45		45		45		45		45		45		45	
Facture		320		325		455		425		668		565		2'305		1'205	
				5.00				-30.00				-102.50				-1'100.00	
				1.56%				-6.59%				-15.36%				-47.72%	
Petit appartement		Appartement		Villa individuelle		Grande habitation											
100'000		200'000		350'000		2'000'000											
UR		30		50		125											
Consommation m3		100		100		200											
Taxe de raccordement		938		2'400		1'875		3'200		3'281		5'000		18'750		12'500	
Taxe de base		180		120		240		160		300		200		750		500	
Taxe de consommation		80		80		80		80		120		120		160		160	
Taxe pour réseau eau lutte incendie		75		180		150		240		263		300		1'500		750	
Taxe administrative		45		45		45		45		45		45		45		45	
Facture		380		425		515		525		728		665		2'455		1'455	
				45.00				10.00				-62.50				-1'000.00	
				11.84%				1.94%				-8.59%				-40.73%	
Petit appartement		Appartement		Villa individuelle		Grande habitation											

01.01 Règlement sur la distribution d'eau potable

- **Objectif final** : réduction des recettes annuelles d'un peu plus de CHF 1.2 million sur 10 ans (jusqu'en 2033).
- **Après 2033**, une fois le fonds de financement spécial épuisé, le CM et CG pourront, le cas échéant, adapter les tarifs dans les fourchettes proposées dans le nouveau règlement pour pérenniser l'autofinancement du service.

Question

Approuvez-vous les modifications du règlement sur la distribution d'eau potable ?

01.02 Règlement des cimetières

- **Remplace le règlement de Bagnes homologué le 05.08.08**
- **Remplace le règlement de Vollèges homologué le 26.10.17**
- **Principales modifications :**
 - Uniformisation des deux règlements
 - Adaptation des tarifs
 - Actualisation de l'article 21 exhumation
 - Mise à jour de l'article 23 infractions et amendes (respect des lois en vigueur)

Question

Approuvez-vous le nouveau règlement des cimetières ?

02.01 Convention Commune - Bourgeoisie

- **Mise à jour formelle** liée à la fusion des Communes
- **Suppression d'articles** superflus
- Modification de l'article portant sur la Maison de Commune et **précisions sur le financement** de celle-ci
- Mise à jour de l'article portant sur le désormais **Triage forestier**
- Création d'une annexe 5 listant les **tâches administratives** remplies par la Municipalité en faveur de la Bourgeoisie
- **Révision des annexes**

Question

Approuvez-vous la convention Commune - Bourgeoisie?

02.02 Constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

Commission	Conseiller	Parti	Région
BBA	Marie-Gabrielle Luisier	Centre	Sarreyer
BBA	Cédric Besse	PLR	Bruson
ATCM	Sacha Martin	PLR	Verbier
ATCM	Dominique Tellen	Centre	Champsec
COGEST	Nicolas Egger	PLR	Verbier
COGEST	Florian Perraudin	Centre	Versegéres
CCP	Christine Oekman	PLR	Vollèges
JFCS	Fanny Vaudan	EA	Fontenelle
SSP	Sophie Delsarzes	Centre	Versegéres
SSP	Tora Löf	EA	Verbier
CTS	Laurence Bourgeois	Centre	Vollèges
TPEE	Félix Besson	Centre	Verbier

02.02 Constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

CONSEIL GENERAL DE VAL DE BAGNES
Organisation 2021-2024
Bureau

		Président			Scrutatrice			
		Julien Vaudan			Emily Vaudan			
		Léonard Fellay			Tora Lóf			
		Mélanie Mento						
Commission de gestion	Constructions, AT et mobilité	Contribution, cadastre et population	Travaux publics et environnement	Sécurité et santé publiques	Jeunesse, formation et cohésion sociale	Culture, tourisme et sports	Bourgeoisie, bâtiments et agriculture	Révision globale du PAZ - RCCZ
Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e	Président-e
Baptiste Darbellay	Stéphane Roserens	Guillaume Amos	Lionel Saillen	Sarah Farquet	Fanny Vaudan	Sari Bruchez	François Veuthey	
Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e	Vice-président-e
Nicolas Egger	Sacha Martin	Colette Miandabu	Félix Besson	Olivia Heinis	Célia Chevrier	Gérald Maret	Cédric Besse	
Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres	Membres
Baptiste Darbellay	Stéphane Roserens	Mélanie Mento	Félix Besson	Sarah Farquet	Célia Chevrier	Gérald Maret	François Veuthey	Marie-Gabrielle Luisier
François Alter	Guillaume Fellay	Aurélie Favre Bressoud	Claude Farquet	Armand Alter	Anne-Claude Corthay	Laurence Bourgeois	Alain Frossard	Dominique Tellen
Anne-Marie Léo	Simon Fellay	Raphaël Baillifard	Cédric Terrettaz	Sophie Deslarzes	Vacant (Céline Del Sordo)	Marcus Bratter	Marie-Gabrielle Luisier	Florian Perraudin
Sébastien Rossoz	Dominique Tellen			Emily Vaudan	Caroline Egger		Patrick Michellod	Sophie Deslarzes
Florian Perraudin								Laurence Bourgeois
								Félix Besson
Nicolas Egger	Sacha Martin	Guillaume Amos	Lionel Saillen	Olivia Heinis	Samuel Amos	Sari Bruchez	Cédric Besse	Cédric Besse
Félien Bircher	Romain Fournier	Christine Oakman	Gabriel Délitroz	Pauline Picchio	Laurent Berset	Ebba Leijonhufvud	Léonard Fellay	Sacha Martin
Sébastien Fellay	Véronique Lovey		Martine Tristan			Angeline Vincent		Nicolas Egger
Leyla Daragon								Christine Oakman
Marie Oreiller	Constance Jaillet	Colette Miandabu	Sylvain Morand	Tora Lóf	Fanny Vaudan	Frédéric Deslarzes	Anthony Corthay	Fanny Vaudan
								Tora Lóf

Question

Approuvez-vous la constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ ?

02.02 Commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

**Mai
2024**

Observations de la commission
sur la prise en compte
des enjeux identifiés
lors des ateliers de septembre

**Juin
2024**

Information à la commission
sur les avis
de la population

**Septembre
2024**

Information à la
commission
sur les concertations
des publics-cibles

**Dernier
trimestre
2024**

Information sur l'évolution du PAZ-RCCZ
en vue de la présentation au canton



- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2024
 - 04 Décisions
 - 05 **Interventions**
-

01 Réponse au postulat « Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable »

Le postulat constate :

- Une amélioration de l'offre en transports publics
- La gratuité en station et pour des publics-cibles
- Le fonctionnement et la tarification complexes
- La nécessité de maîtriser les coûts

Le postulat demande d'étudier :

- Des transports publics offerts
- Des infrastructures favorisant la mobilité douce
- L'évolution de l'utilisation des transports publics
- Une communication positive et proactive pour inciter la mobilité durable

01 Réponse au postulat « Val de Bagnes en marche vers une mobilité durable »

Réponse de principe du Conseil municipal en juin 2023 :

- Objectif de mobilité durable inscrit au programme de législature
- Etablissement du plan directeur mobilité

Réponse concrète en avril 2024 (cf. réponse détaillée) :

Gratuité	Infrastructures	Evolution	Communication
<ul style="list-style-type: none">• <u>Dès le 1.6.2024</u>: Train + cabine + bus <25 >65 AI• Abonnement attractif <u>pour tous</u> (en étude)	<ul style="list-style-type: none">• Mobilité douce• Interfaces de transport <p>>> cf. <u>plan directeur</u></p>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Augmentation</u> de fréquentation• Statistiques + sondages = <u>améliorations ciblées</u>	<ul style="list-style-type: none">• <u>Plusieurs supports</u> (flyer, online, information voyageur)• <u>Information et communication à renforcer</u>

02 Réponse au postulat « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages »

Postulat accepté le 21 juin 2023

- Des cafés et commerces dans les villages ont fermé
- Lors d'une reprise il n'y a pas toujours de fonds propres pour la rénovation
- Par ce postulat, il a été demandé :
 - D'étudier la possibilité de créer un fonds « aide pour travaux lors de reprise d'un bistrot ou d'une épicerie/échope »
 - Si le fonds se crée, de rédiger un règlement strict du fonds afin de circonscrire les demandes et d'y fixer une limite supérieure pour la somme allouée (CHF 100'000.-)

02 Réponse au postulat « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages »

Rôle et évolution des commerces et cafés de proximité en montagne

- Lieux de relations humaines indéniables avec un rôle social avéré
- Accès aux denrées alimentaires et autres biens de première nécessité
- Vente de produits locaux et création d'emplois
- Accès aux divers biens d'usage aux habitants et aux touristes
- Les marges sont généralement très faibles
- L'essor du marché de la vente en ligne
- Le développement des supermarchés (large gamme & prix plus attractifs)
- La hausse des prix (loyer, énergie, etc.)

02 Réponse au postulat « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages »

Les commerces et cafés de proximité dans les villages à Val de Bagnes

- Un mix entre initiatives privées et coopératives
 - Initiative privée = nécessité de rentabilité
 - Initiative coopérative = implication de la population locale
- Divers établissements se trouvent dans différentes phases de leur cycle de vie
- La rentabilité économique est difficile dans plusieurs situations
- Soutien communal - Bons de soutien
 - 2023 : CHF 1,5 million
 - 2024 : CHF 1 million
- Soutien externe
 - Nouvelle Politique Régionale (NPR)
 - Aide Suisse à la Montagne
 - Programme DetailWatt (ProKiloWatt)

02 Réponse au postulat « Fonds d'aide au maintien des petits commerces et cafés dans les villages »

Conclusion

- Le fonds n'apporterait qu'une réponse partielle à une problématique plus générale
- Manque de garantie que le commerce ou le café reste ouvert à long terme
- Prise en compte de la réalité économique de l'offre et de la demande
- Engagement d'un délégué à la promotion économique disposé à accompagner les établissements dans les démarches adéquates
- La stratégie de développement économique intégrera la problématique de l'offre de commerces et cafés de proximité



- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 31 janvier 2024
 - 04 Décisions
 - 05 Interventions
 - 06 **Informations**
-

01 Centre sportif

Introduction

Bâtiment détente (étape 2) :

- Crédit d'engagement complémentaire accordé en septembre 2023
- Travail avec les nouveaux mandataires et validation d'améliorations
- Devis du projet inchangé

Etape 3 :

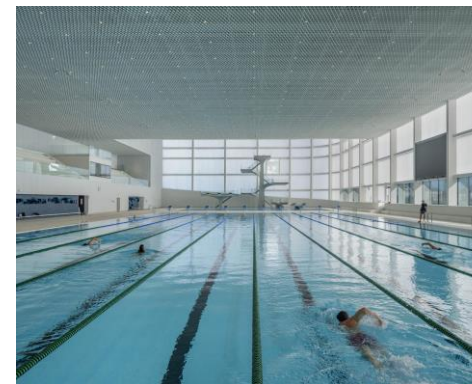
- Investissement reporté selon la planification financière présentée
- Priorité axée sur le bâtiment Détente
- Modernisation des équipements sportifs sur tout le territoire

01 Centre sportif

Pont12, quelques références



Centre sportif de Malley – Vaudoise Aréna, Prilly-Malley, 2021



Lancy Pont-Rouge et espace public de la Praille, Genève, 2019



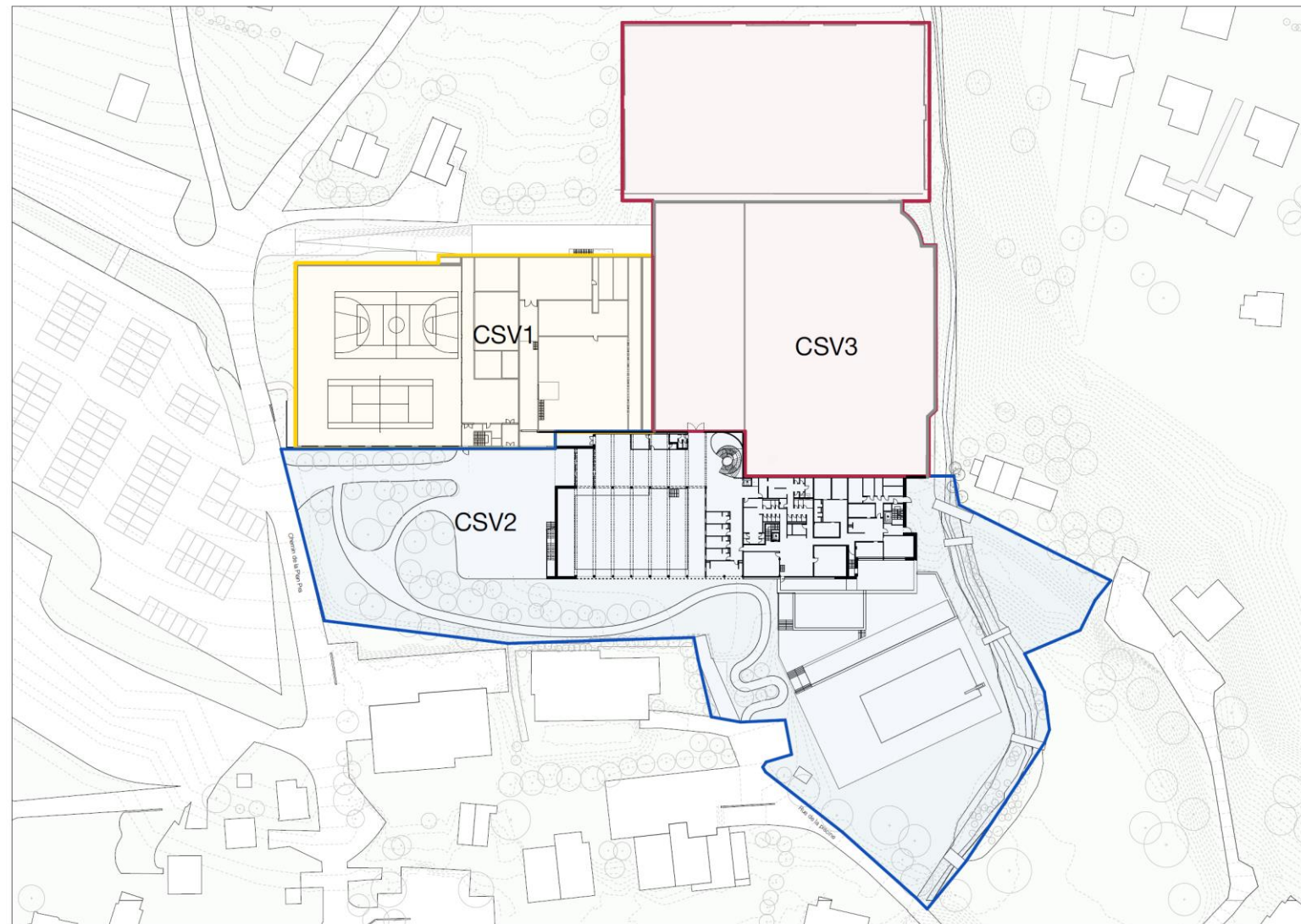
Théâtre et salle des fêtes, Carouge, 2021



Fondation Romande en faveur des personnes sourdes-aveugles, Monthey, 2010

01 Centre sportif

Plan de situation :



01 Centre sportif

Bâtiment Détente : rez-de-chaussée

Améliorations projet

- Entrée de plein pied (accès PMR)
- Distribution verticale claire et généreuse
- Spa optimisé (plus d'équipements, accès indépendant à la zone massage, bassin extérieur amélioré)

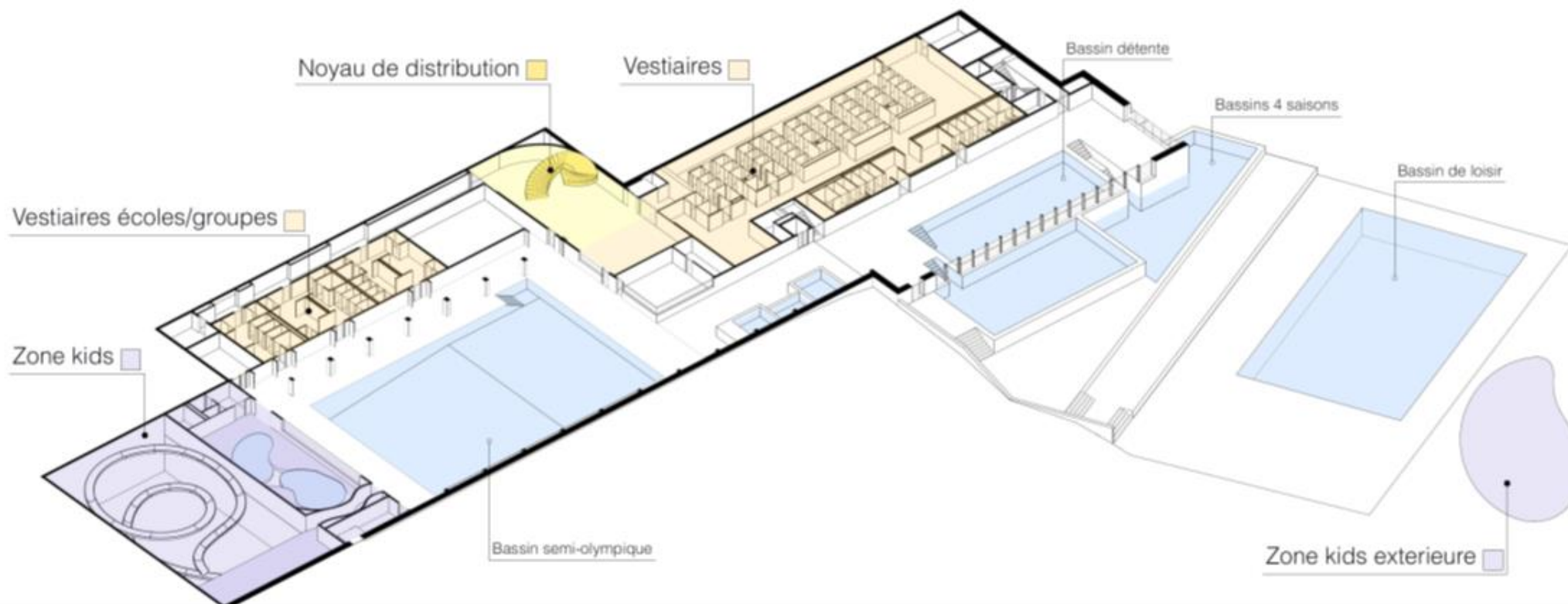


01 Centre sportif

Bâtiment Détente : niveau -1

Améliorations projet

- Vestiaires scolaires
- Adaptation du nombre de cabines et casiers
- Bassin de détente face à la vue, même niveau que bassins extérieurs
- Poste de contrôle central
- Zone kids revalorisée

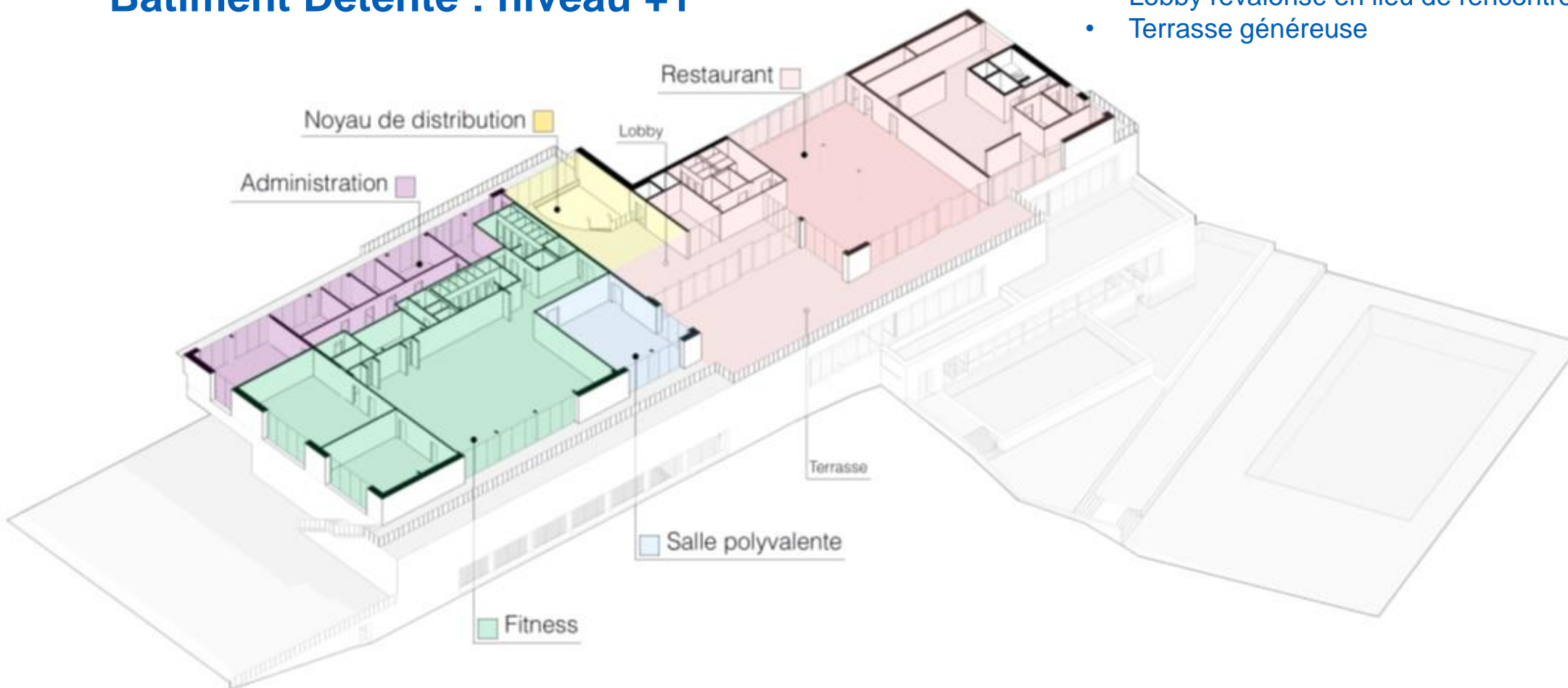


01 Centre sportif

Bâtiment Détente : niveau +1

Améliorations projet

- Intégration d'une zone administrative
- Intégration d'une salle polyvalente face à la vue
- Lobby revalorisé en lieu de rencontre
- Terrasse généreuse



01 Centre sportif

Bâtiment Détente : coupe longitudinale

Améliorations projet

- Augmentation des hauteurs d'étage
- Entrée de plein pied (accessibilité PMR)
- Volumes plus généreux

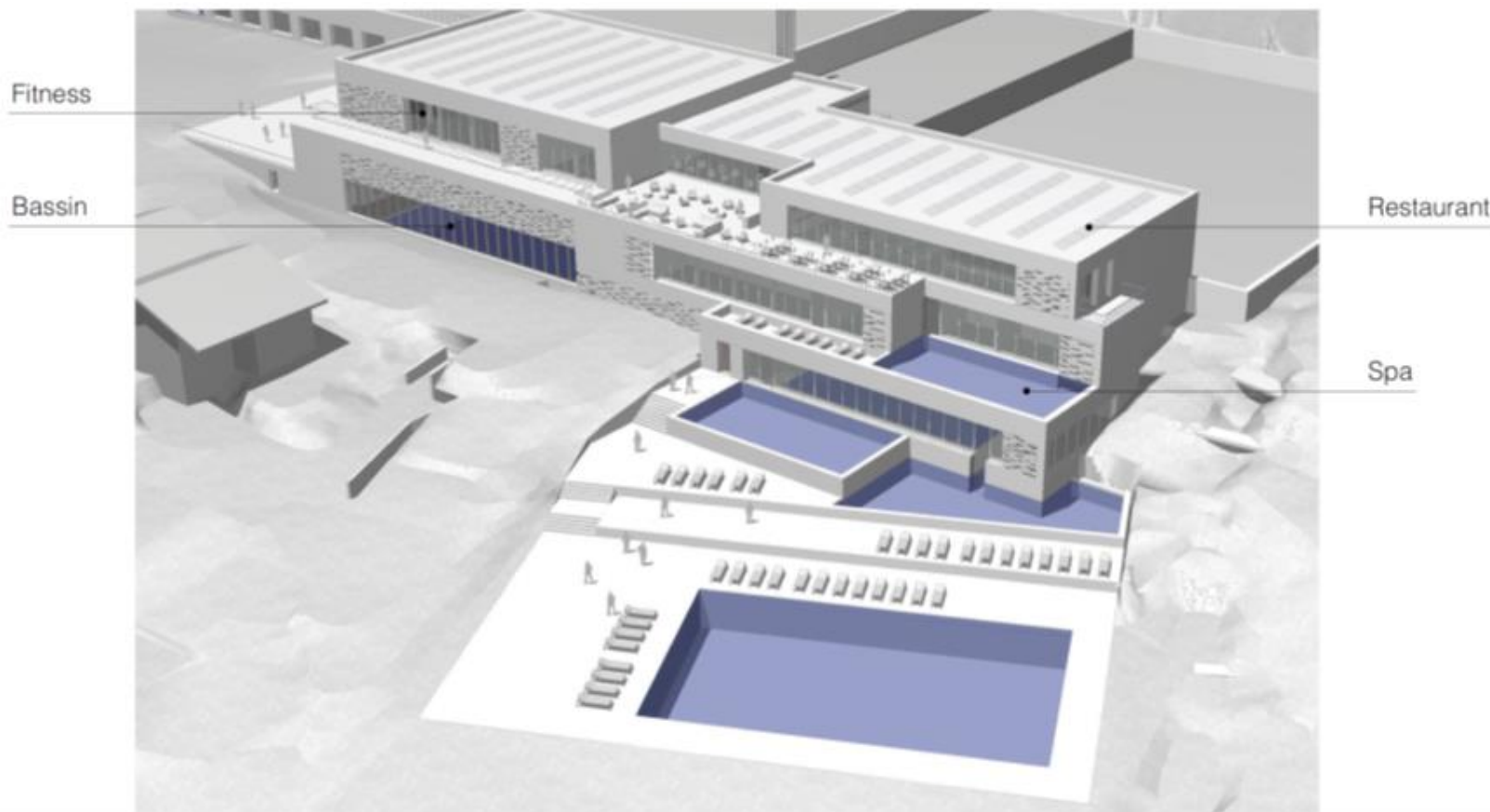


01 Centre sportif

Bâtiment Détente : Maquette blanche extérieure

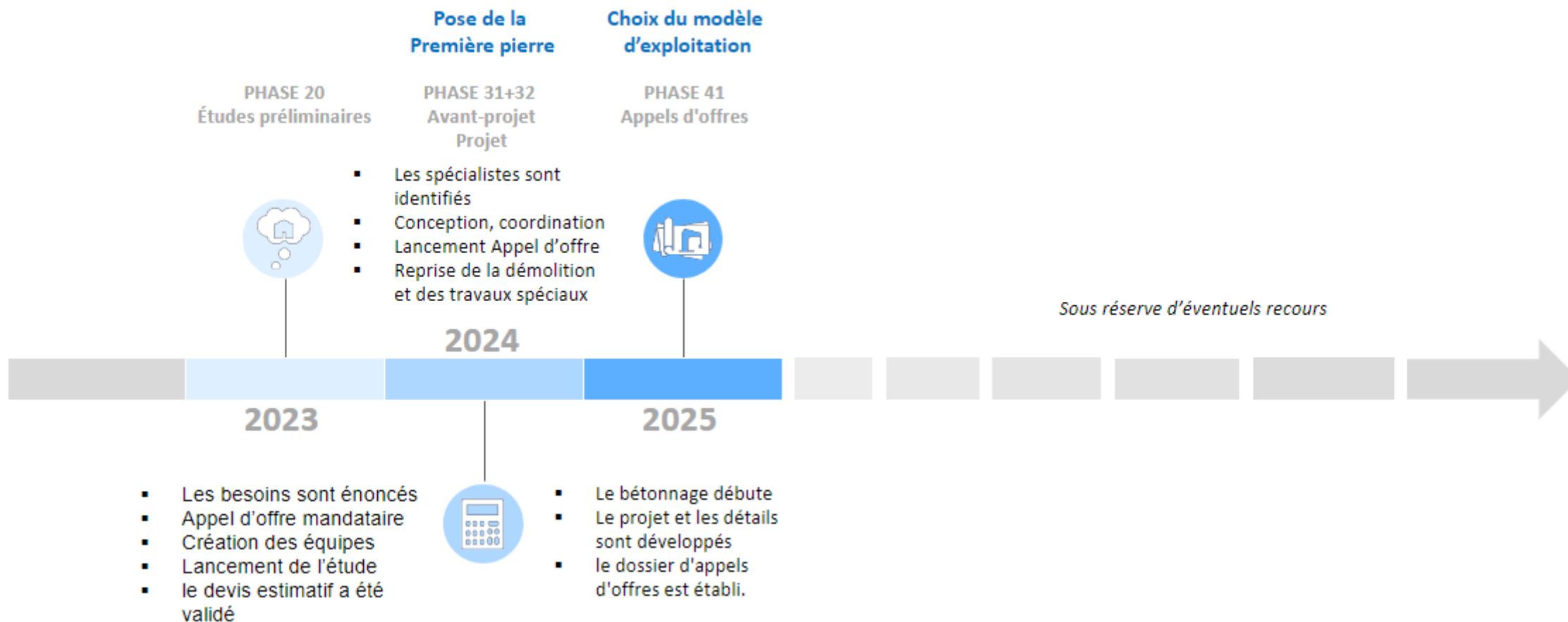
Améliorations projet

- Maintien des gabarits
- Suppression des toboggans en façade
- Meilleure intégration dans le paysage



01 Centre sportif

Bâtiment Détente : Timeline



01 Centre sportif

Bâtiment Détente : Devis

DEVIS

1	TRAVAUX PREPARATOIRES	3'300'000
2	BÂTIMENT	49'000'000
3	EQUIPEMENTS D'EXPLOITATION AMENAGEMENTS	6'300'000
4	EXTERIEURS	7'600'000
5	FRAIS SECONDAIRES	1'500'000
9	AMEUBLEMENT & DECORATION	1'200'000
T	TOTAL GENERAL DU PROJET TOUTES TAXES COMPRISES	68'900'000

CRÉDIT ALLOUÉ

1	SOLDE RESTANT DU PROJET	27'300'000
2	CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE VOTÉ PAR LE CG	41'700'000
T	TOTAL	69'000'000

01 Centre sportif

Etape 3 : Généralités

Motifs de report de l'étape 3 :

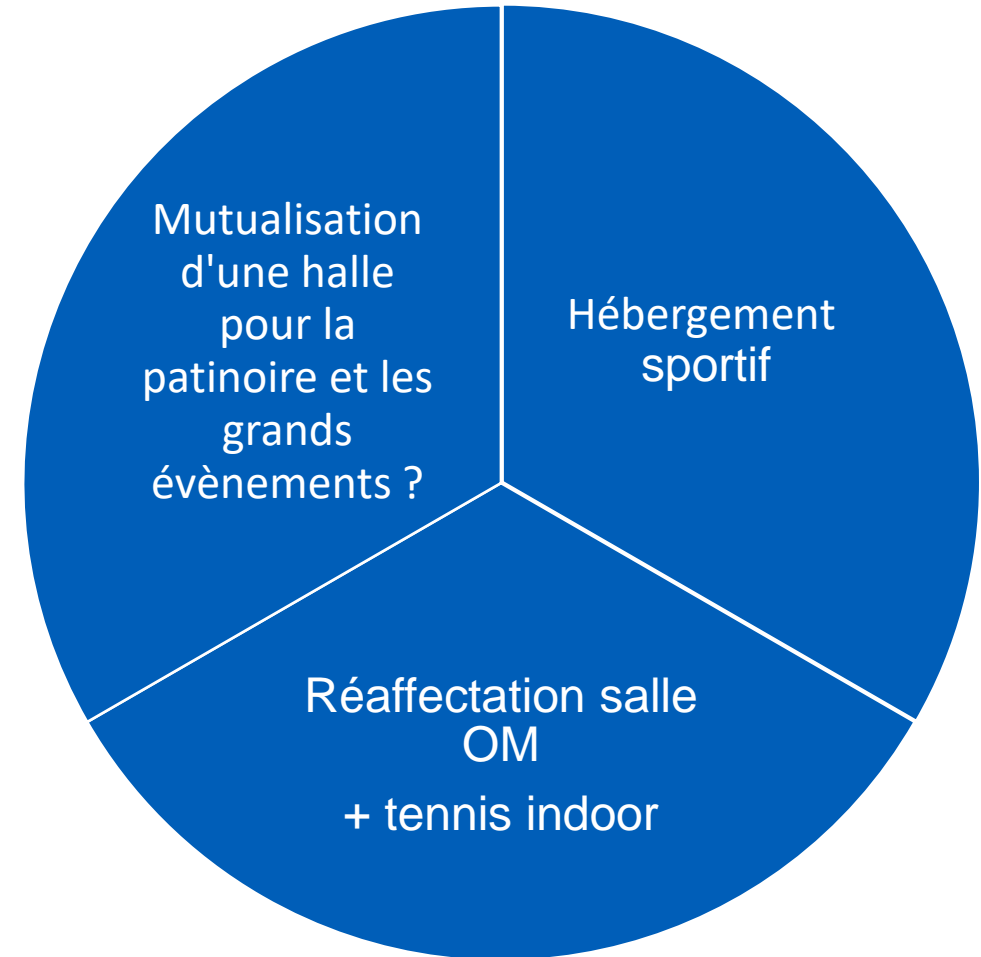
- Planification budgétaire globale
- Priorité à la construction et exploitation OM + DE
- D'autres investissements sportifs sur le territoire

Réflexions anticipées :

- Projet Détente adapté pour «plugger» ultérieurement l'étape 3

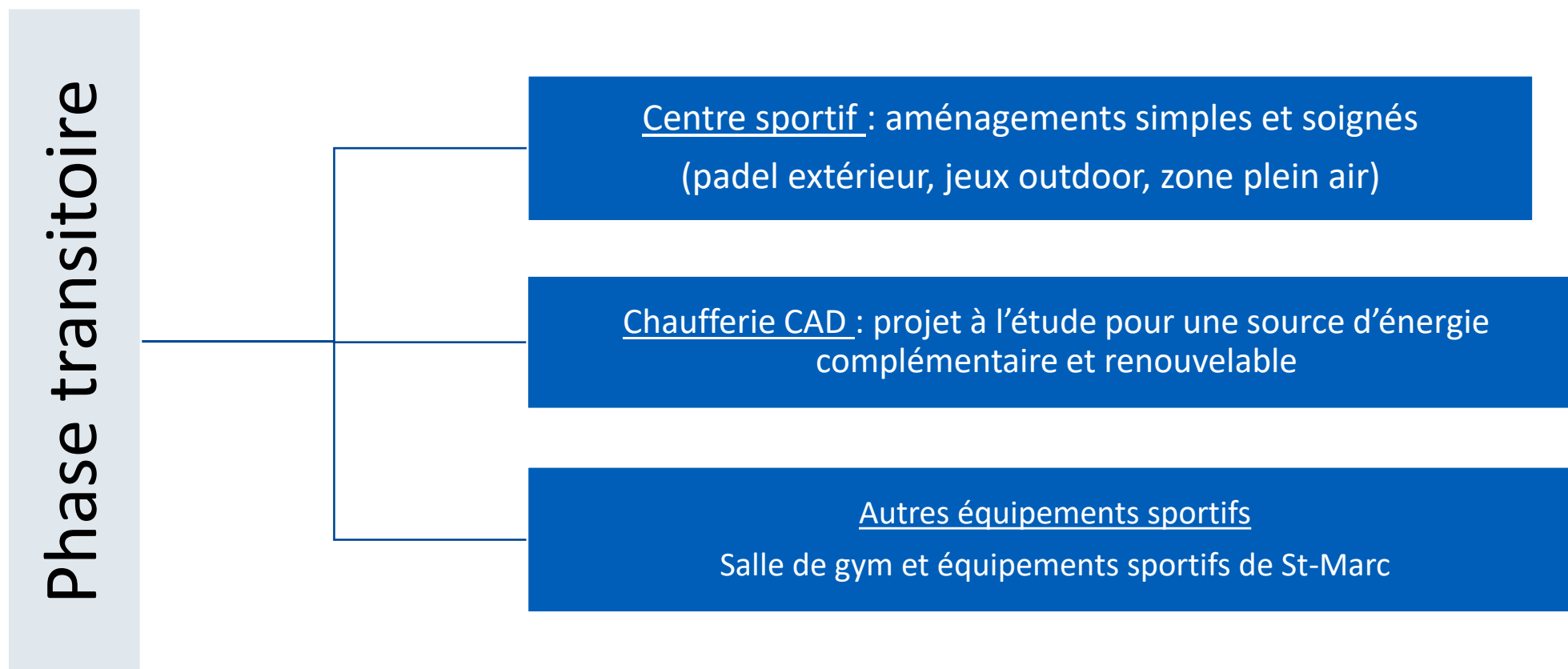
01 Centre sportif

Etape 3 : Programme intentionnel



01 Centre sportif

Etape 3 : Phase transitoire



01 Centre sportif

Avez-vous des questions ?



02 – 03 – 04 Introduction des thèmes

Trois thèmes abordés :

- 02 Plan directeur de la mobilité
- 03 Plan d'actions logements
- 04 Plan des équipements du Châble

02 Planifications - intro

- **Quels sont les défis qui se posent ? (non exhaustif)**
 - Accès au logement
 - Vitalité de l'économie locale
 - Amélioration de la mobilité
 - Transition énergétique

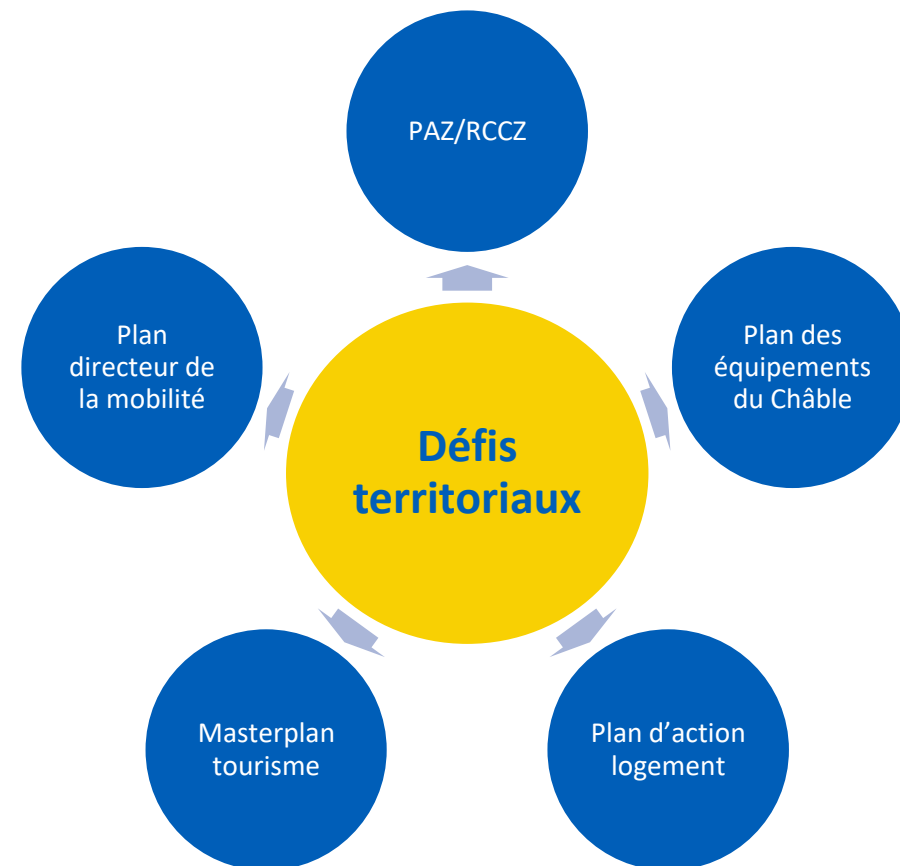
- **Comment inscrire ces réponses sur d'ensemble du territoire ?**
 - Sur la Commune (révision globale PAZ-RCCZ)
 - Notamment au Châble et à Curala (plan des équipements)

02 Planifications - intro

Les grands axes de travail :

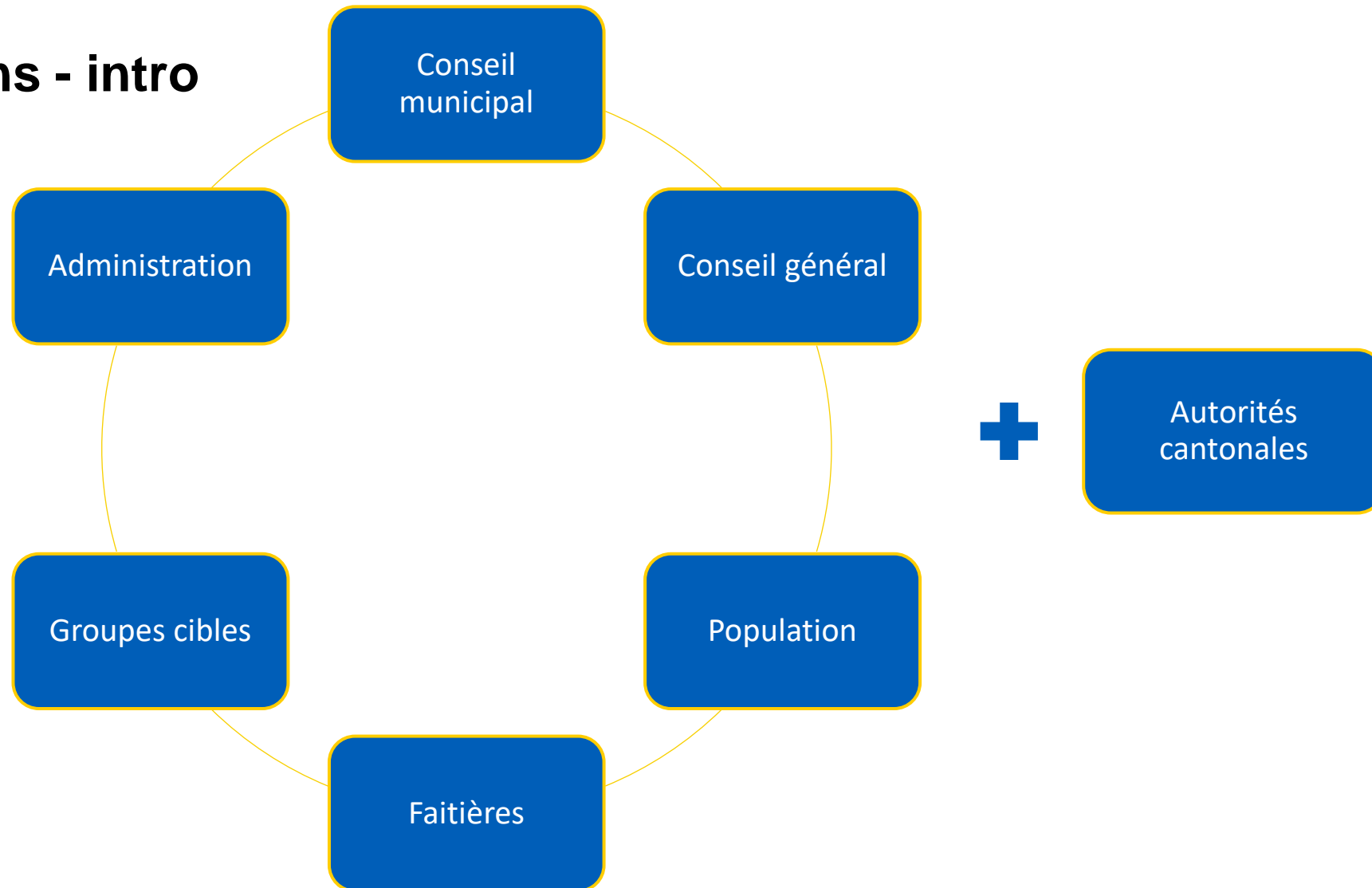
Axes, planification et
projets interdépendants

- Tourisme
- Environnement
- Espace public
- Logement
- Mobilité



02 Planifications - intro

Les moyens :



02 Plan directeur de la mobilité

Les trois axes essentiels :



02 Plan directeur de la mobilité

La méthode :

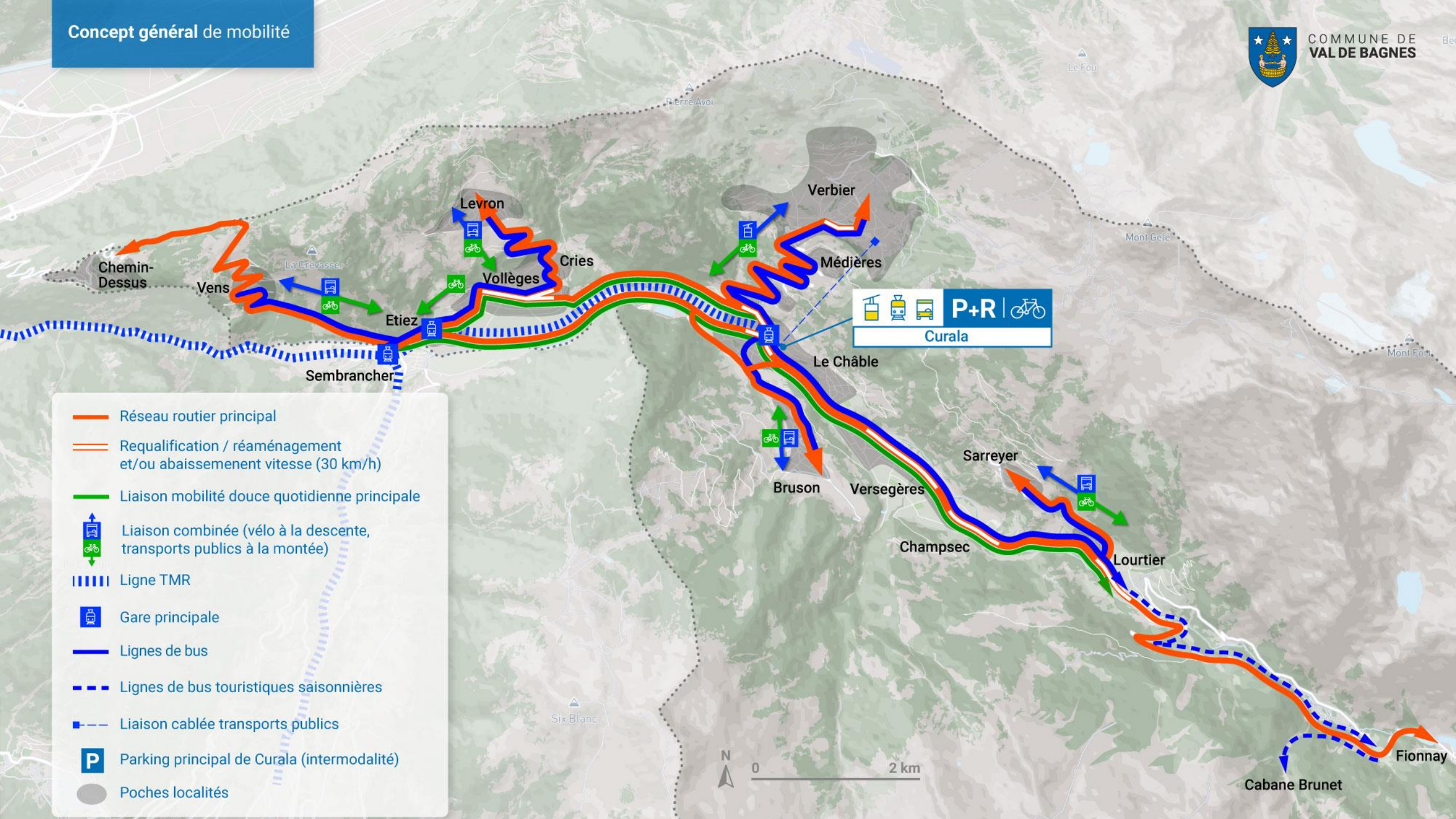


02 Plan directeur de la mobilité

Les objectifs

Les principaux objectifs fixés par le Plan directeur de mobilité sont :

- **Réguler les flux**
- **Désaturer le trafic routier**
- **Favoriser la mobilité douce** entre les villages et en complémentarité avec les **transports publics** et les infrastructures touristiques
- **Améliorer les usages partagés** entre les vélos, les piétons et les voitures
- **Fédérer** les différents acteurs autour d'une vision commune pour la mobilité



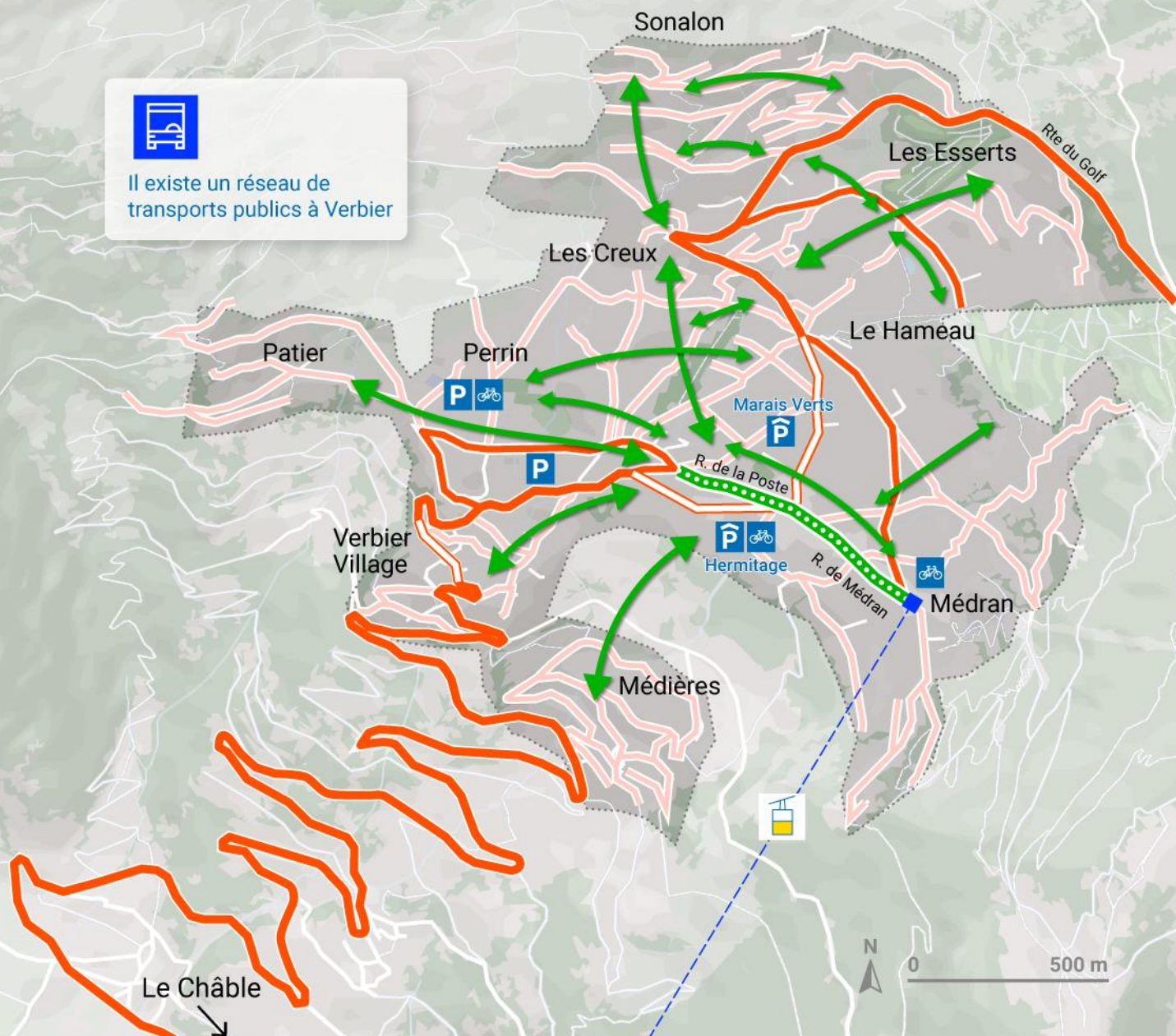
- Réseau routier principal
- Requalification / réaménagement et/ou abaissement vitesse (30 km/h)
- Liaison mobilité douce quotidienne principale
- ↕ Liaison combinée (vélo à la descente, transports publics à la montée)
- ||||| Ligne TMR
- 🚉 Gare principale
- Lignes de bus
- - - Lignes de bus touristiques saisonnières
- - - Liaison câblée transports publics
- P Parking principal de Curala (intermodalité)
- Poches localités

🚗 🚆 🚌 🚲 P+R | 🚲
Curala





Il existe un réseau de transports publics à Verbier



- Réseau routier cantonal principal, réseau routier communal secondaire (avec restriction)
- Requalification / réaménagement et/ou abaissement vitesse (30 km/h)
- Zone 30 km/h
- Piétonnisation (selon la saison)
- Liaisons mobilité douce quotidienne

02 Plan directeur de la mobilité

Cartes de synthèse et mesures concrètes

TIM

Transports
Individuels
Motorisés



TP

Transports
Publics



MD

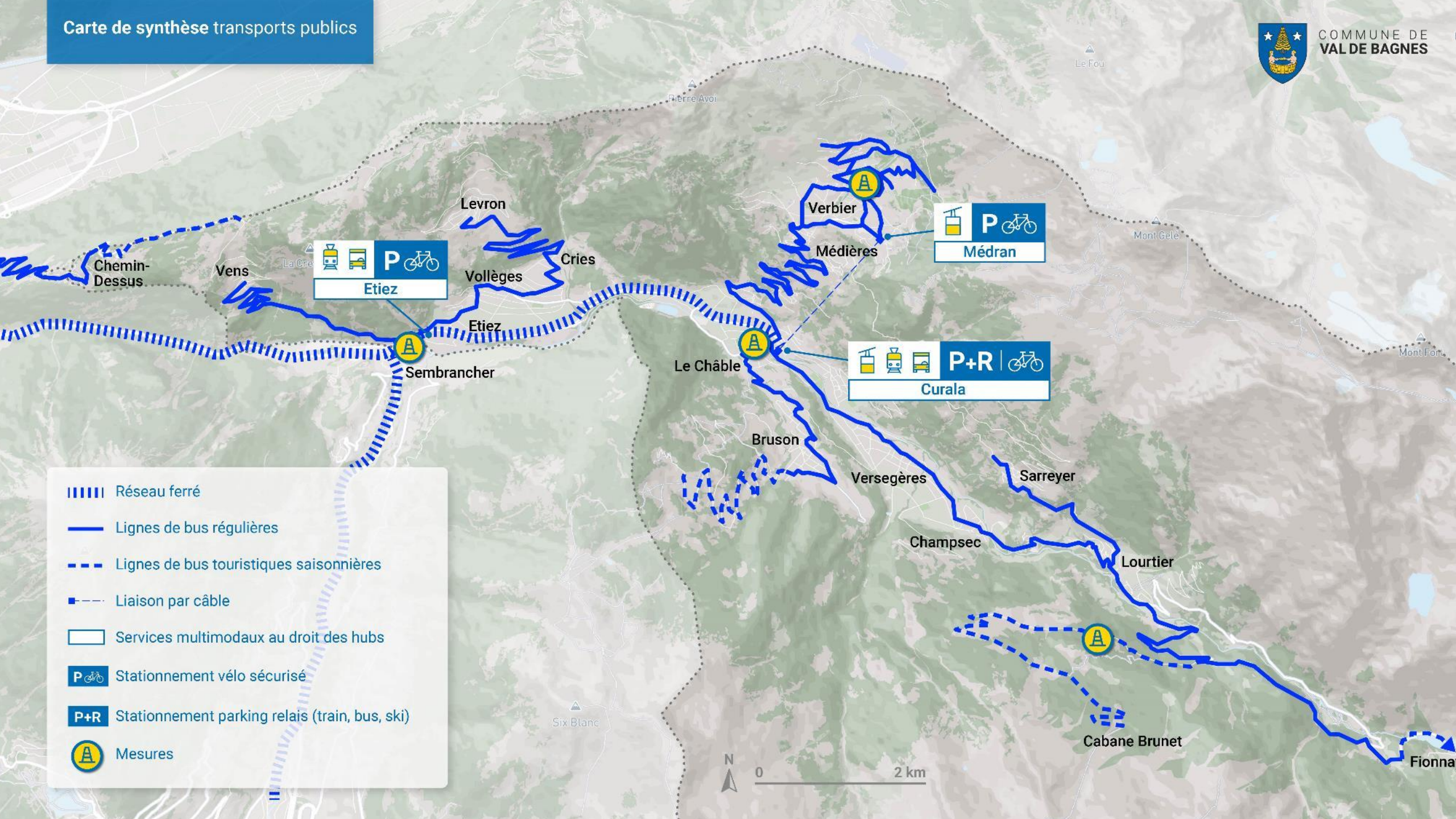
Mobilité
Douce



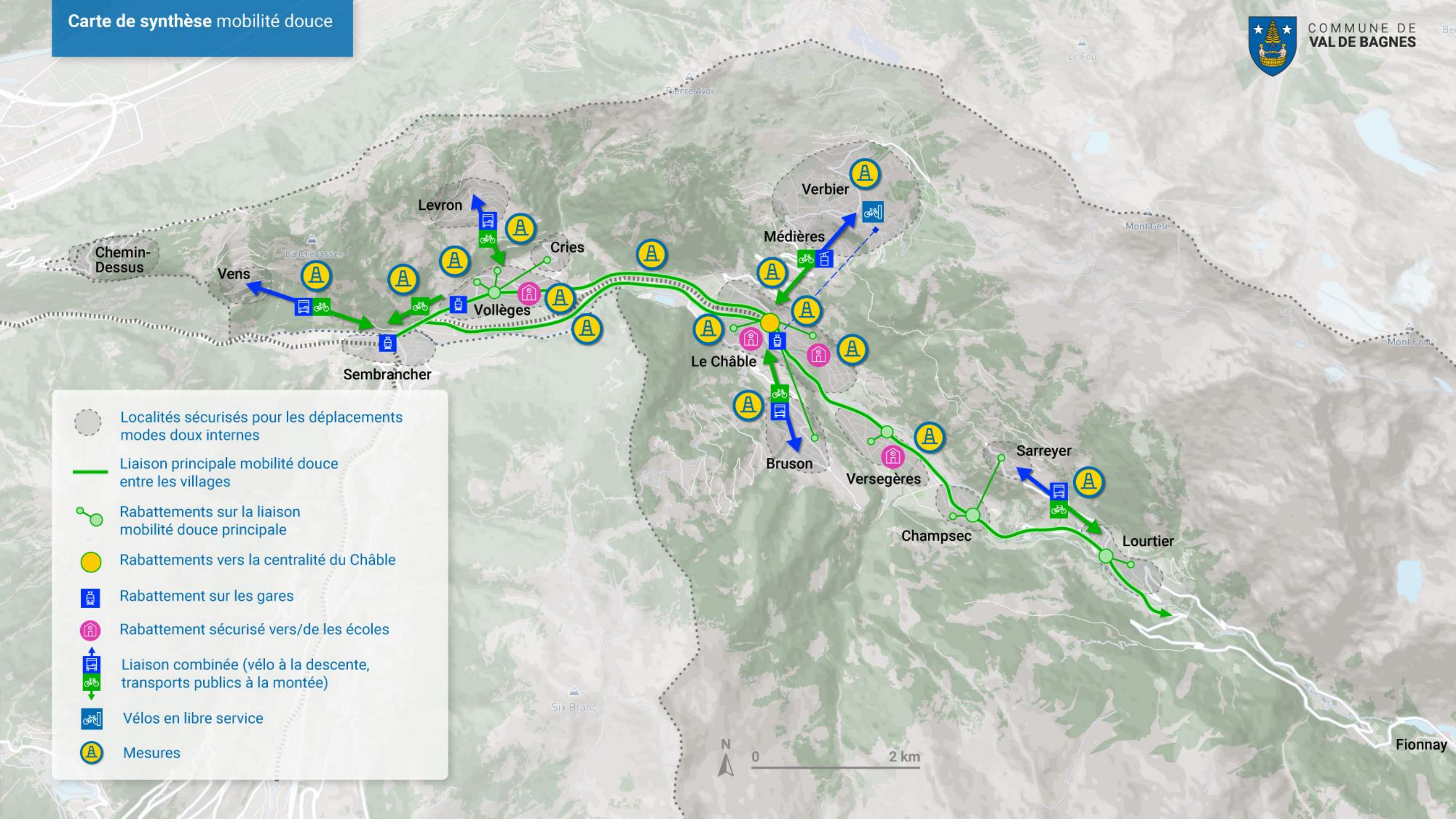


- Réseau routier cantonal principal
- - - Réseau routier communal secondaire (avec restriction)
- == Requalification / réaménagement et/ou abaissement vitesse (30 km/h)
- Réseau routier communal en zone modérée (zone 30 ou zone de rencontre)
- Ⓐ Mesures

   **P+R** 
Curala



-  Localités sécurisés pour les déplacements modes doux internes
-  Liaison principale mobilité douce entre les villages
-  Rabattements sur la liaison mobilité douce principale
-  Rabattements vers la centralité du Châble
-  Rabattement sur les gares
-  Rabattement sécurisé vers/de les écoles
-  Liaison combinée (vélo à la descente, transports publics à la montée)
-  Vélos en libre service
-  Mesures



02 Plan directeur de la mobilité

Calendrier



Mise en place des **premières mesures concrètes**

- Requalification Châble
- Liaison MD Etiez
- Piétonnisation de Verbier
- Route de contournement de la Vallée
- Extension gratuité des transports <25 et >65



Aménagement des mesures (suite)

03 Plan d'action logements

Publication d'un plan d'action de 30 mesures pour résoudre la pénurie de logements en Suisse / 13 février 2024

- Plusieurs axes thématiques :
 - Faciliter un développement urbain de qualité vers l'intérieur
 - Garantir suffisamment de logements à loyer modéré et adaptés aux besoins
- Objectifs du plan :
 - Augmenter l'offre de logements
 - Créer davantage de logements de qualité, à loyer modéré et adaptés aux besoins

03 Plan d'action logements

Situation du logement à Val de Bagnes

- Sur l'ensemble du territoire :
 - Population vieillissante + départ des jeunes
 - La charge du logement est préoccupante pour 35% des ménages
 - Taux de vacance à 0.49 % vs 1.5% recommandé
- Un taux d'effort si important pour les saisonniers qu'il met en péril l'économie touristique de la station :
 - 35 à 53% vs 25% recommandés

Source :
étude
Microgis
(2022)

Source :
étude CBRE
(2020)

03 Plan d'action logements

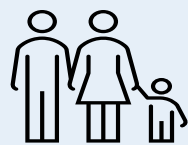
Situation du logement à Val de Bagnes

- Mai 2022 Question du Conseil général « Quelle stratégie pour une politique du logement sur le territoire de Val de Bagnes ? »
- 28 août 2023 Pétition « Non à la perte d'intérêt général » (projet Curala)

03 Plan d'action logements

Objectifs et bénéfices pour les habitants et le territoire

Identification des publics cibles



FAMILLES ET
JEUNES
PRÉCAIRES

- ✓ Maintien la **vie économique et culturelle**



TRAVAILLEURS DE
LA STATION

- ✓ Garantir la **vitalité économique** de la station
- ✓ Représenter l'**accueil** de la station



PERSONNES
AGÉES

- ✓ Pilier de la **solidarité familiale** et locale
- ✓ Maintien la vie locale et culturelle

03 Plan d'action logements

Objectifs et bénéfices pour les habitants et le territoire



Renforcer la cohésion sociale dans les villages, limiter le départ des jeunes de la vallée, répondre aux besoins des habitants, anticiper le vieillissement de la population

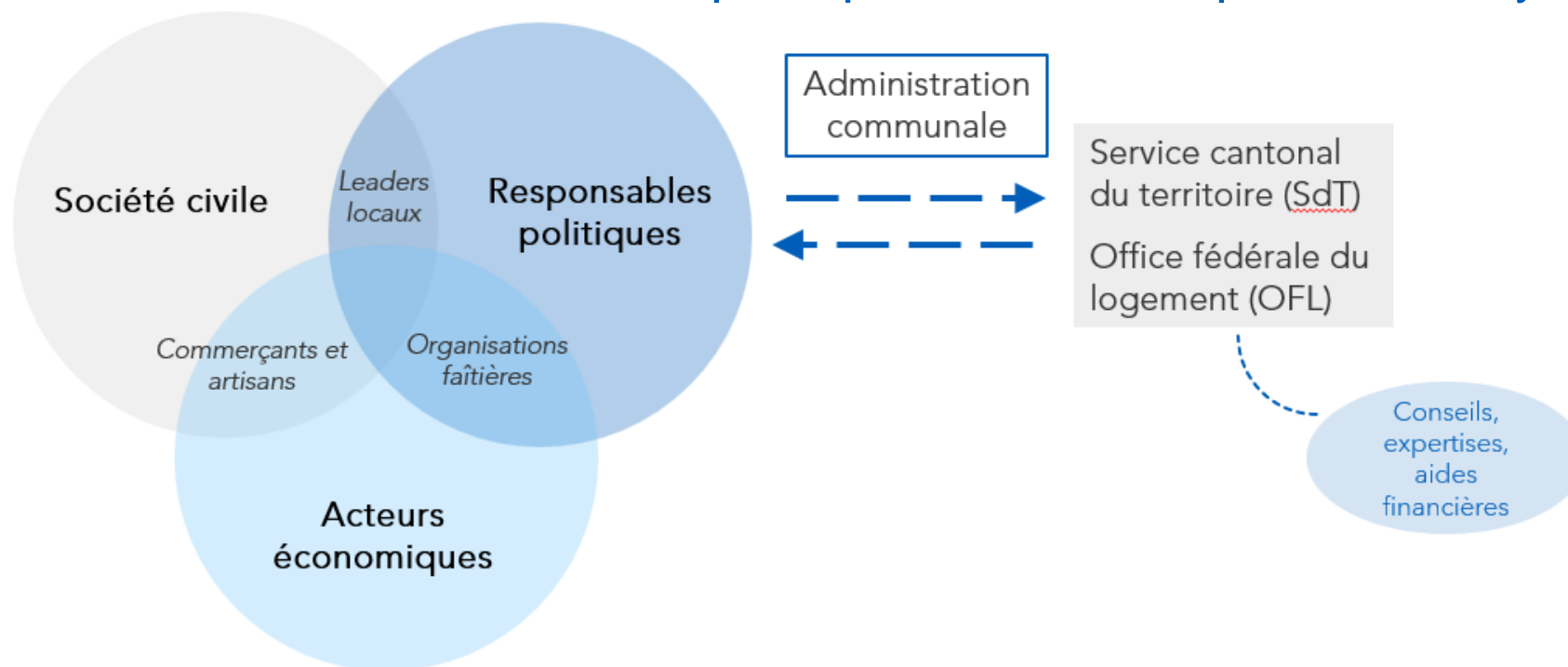


Garantir la vitalité économique de la station, permettre le maintien de l'artisanat local et favoriser l'arrivée des employés hautement qualifiés sur la commune

03 Plan d'action logements

Une mise en œuvre commune

La mise en œuvre d'une politique du logement abordable passe par une collaboration étroite entre les acteurs politiques, économiques et citoyens du territoire.



03 Plan d'action logements

Les 3 axes
de l'OFL
Cf. présentation du
18.07.23



5 axes
adaptés aux
enjeux du
territoire
communal

ORIENTER

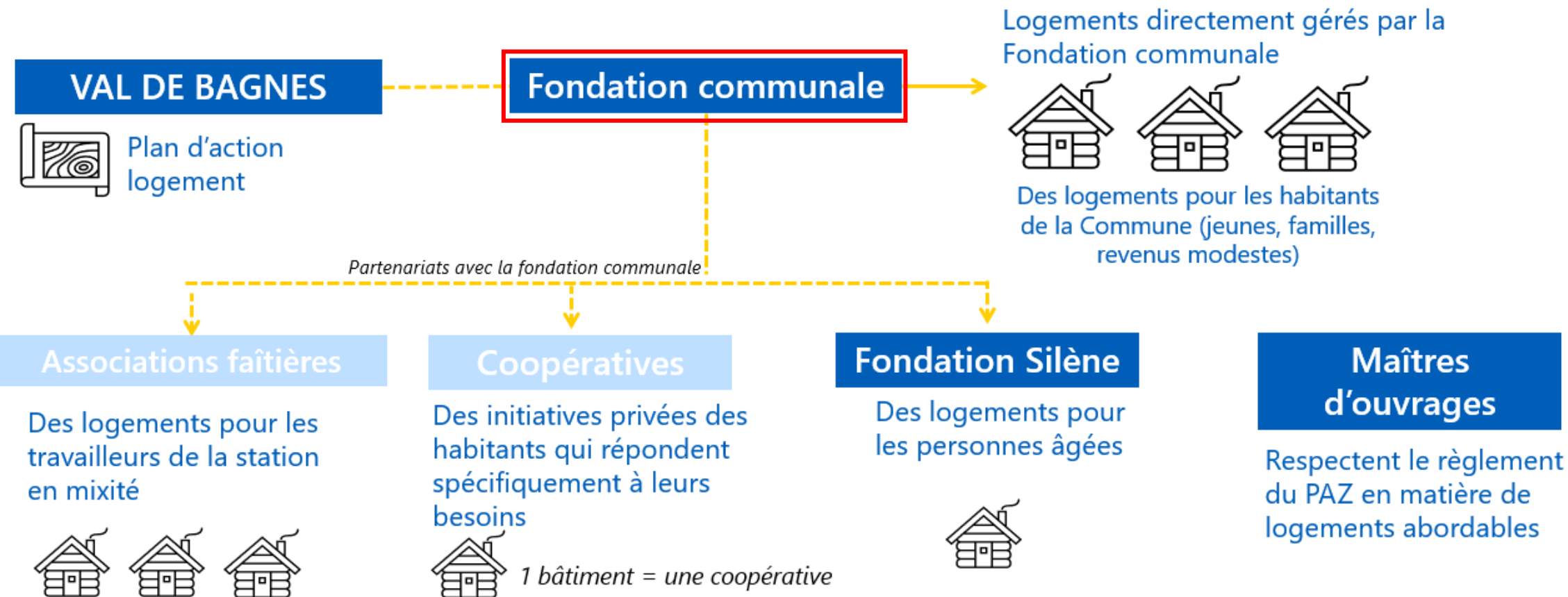
FINANCER

COMMUNIQUER

1. Réaffirmer une politique foncière active
2. Créer des logements d'utilité publique
3. Renforcer le PAZ et le RCCZ
4. Soutenir financièrement cette politique
5. Assurer une gouvernance et une communication agile

03 Plan d'action logements

Proposer des logements d'utilité publique aux habitants



03 Plan d'action logements

Intégrer de nouveaux outils au PAZ-RCCZ

3 options de développement du PAZ-RCCZ

- Promouvoir un développement alternatif de l'habitat, par exemple groupé
- Etudier les options de densification dans les villages résidentiels
- Gérer les réserves stratégiques par le biais de plans de quartier

03 Plan d'action logements

Projet Curala : une opportunité pour le logement abordable

- Plus de 100 logements en location pour les habitants
- Dont :
 - 30 logements à encadrement médico-social en partenariat avec Silène
 - 8 logements adaptés
 - 15 à 20 logements par la Fondation communale

03 Plan d'action logements

Informer et accompagner les partenaires



Workshops initiés au mois de février : consultation des acteurs impliqués



Organisation d'un événement sur le logement et lancement de questionnaires associés au dernier semestre de 2024



Le service AT par l'aménagiste en charge du projet et de Logement Suisse sont disponibles pour l'accompagnement de projet de logements abordables sur la commune

03 Plan d'action logements

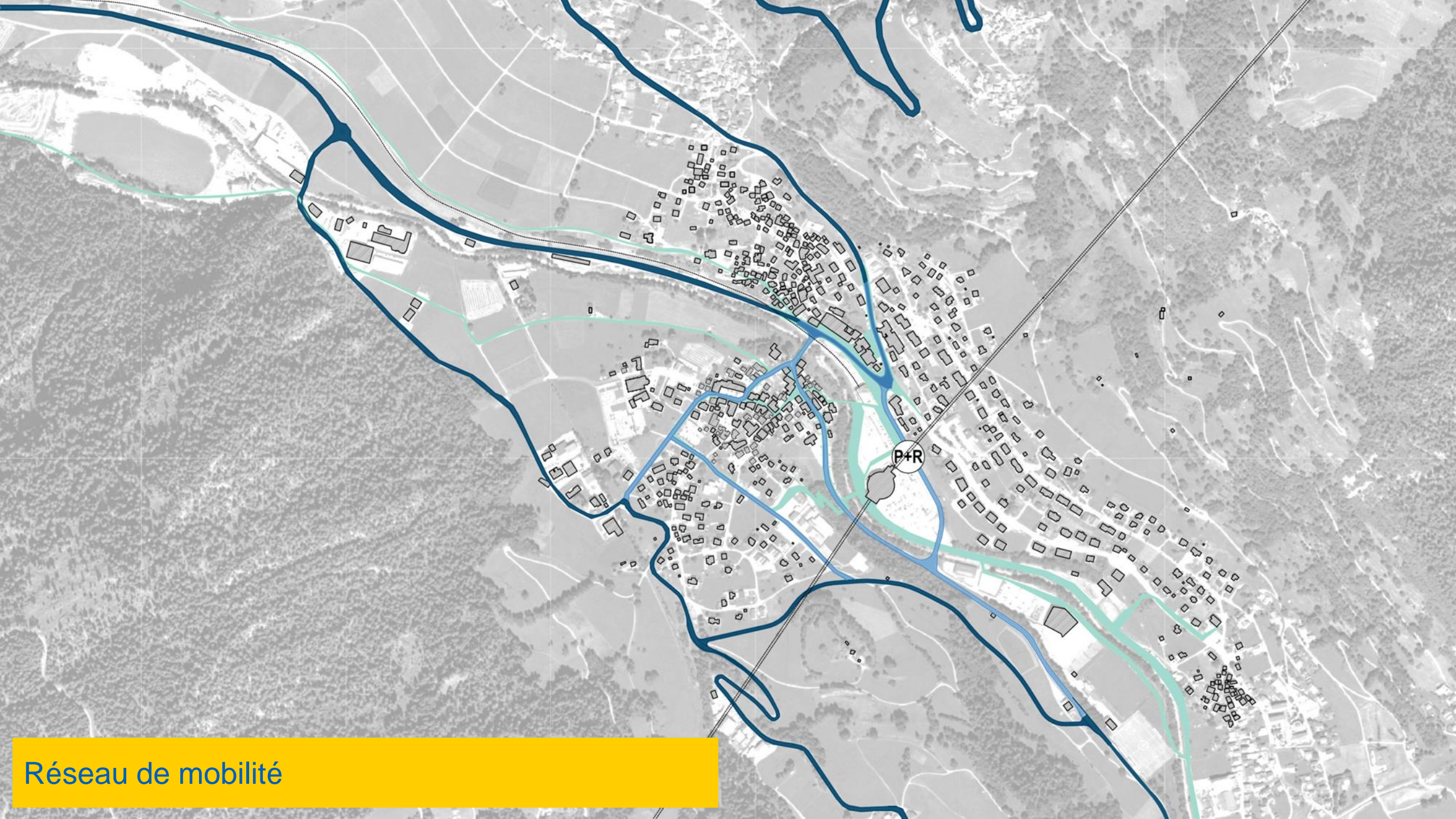
Timeline



04 Plan des équipements du Châble

Les enjeux et le plan

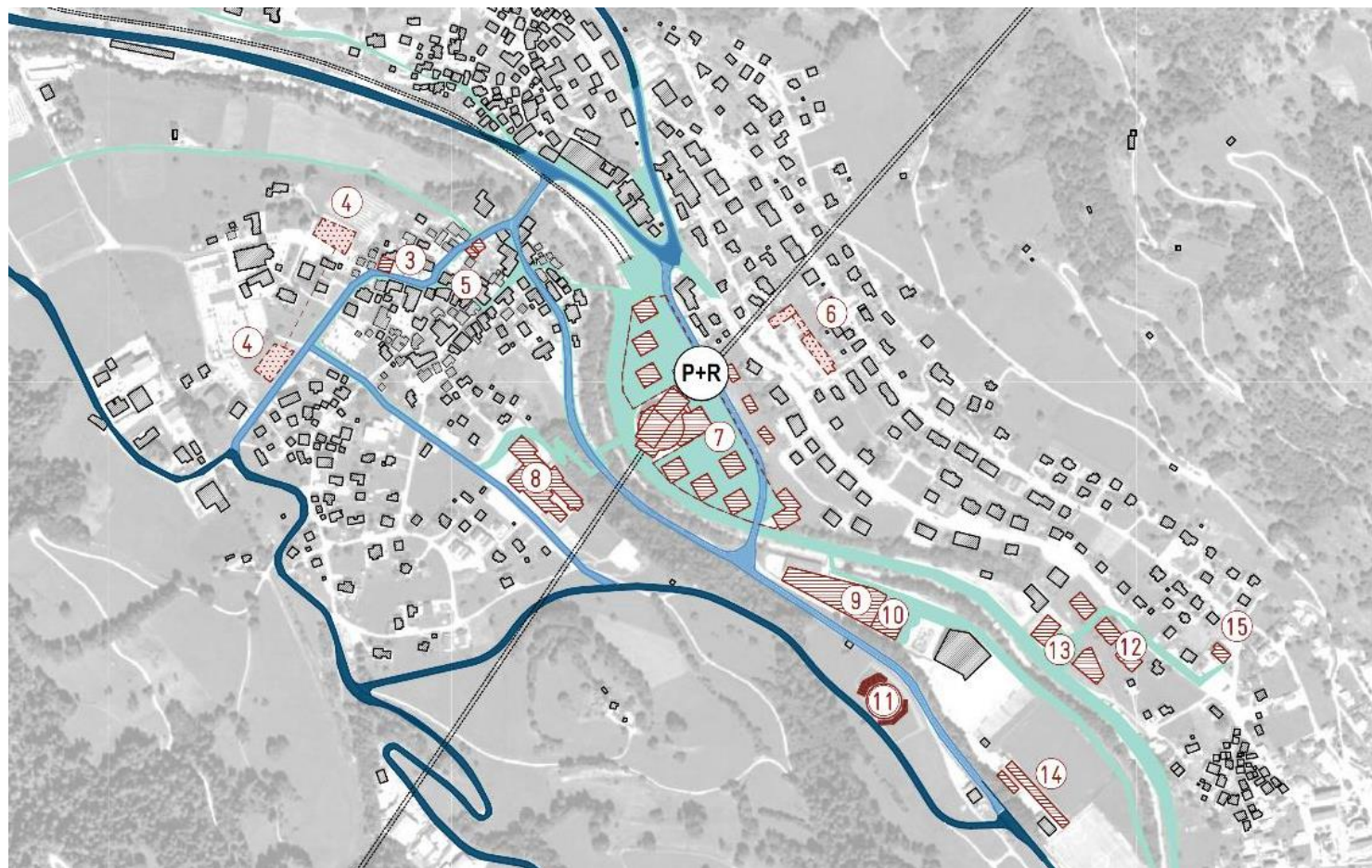
- **Mobilité** : trafic routier au Châble, HUB transport, parking, mobilité douce sur la Dranse
- **Espaces publics** : zones animées et zones vertes, espace de manifestation
- **Logements** : selon les objectifs et les publics cibles définis
- **Equipements publics**
 - Structure d'accueil, école
 - Salle de gym
 - Bibliothèque / centre culturel
 - Maison de la sécurité
- **Equipement hôtelier 4 saisons**



Réseau de mobilité

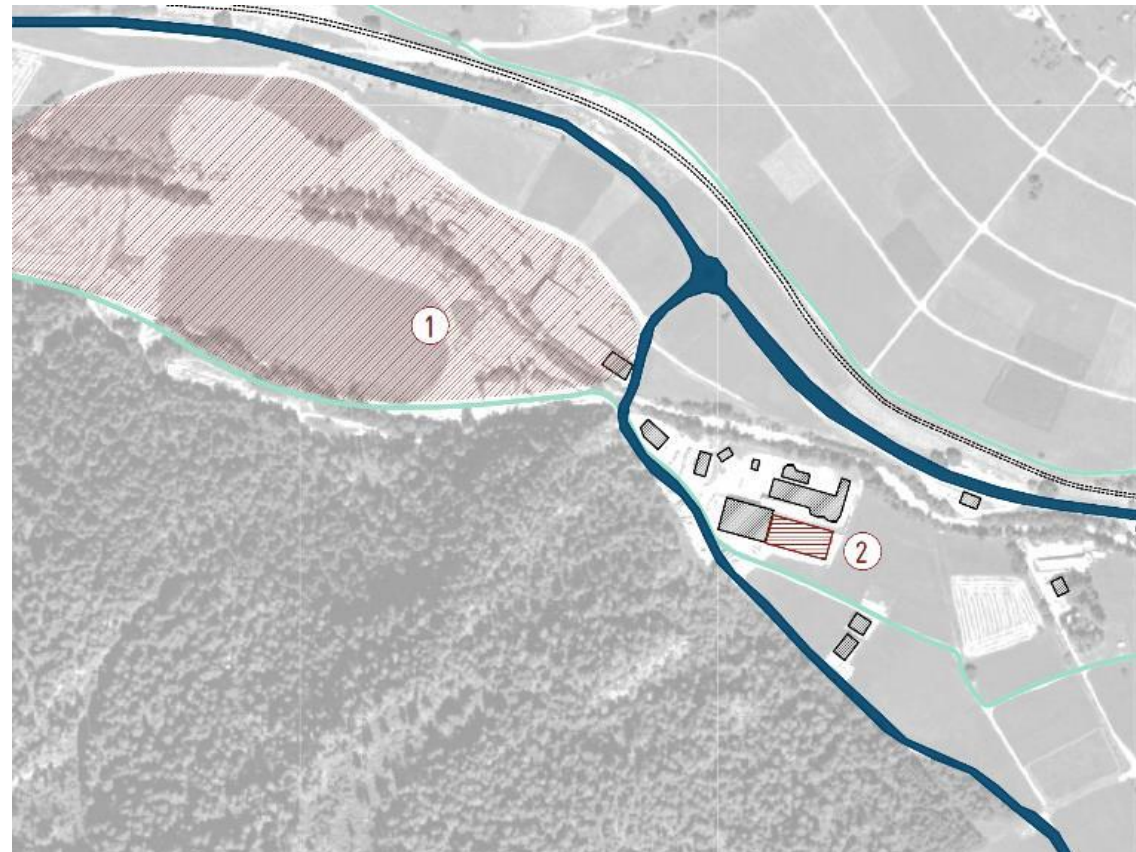
04 Plan des équipements du Châble

- 1 gouille des vernays
- 2 maison de la sécurité
- 3 maison de commune
- 4 bibliothèque/médiathèque (implantation en étude)
- 5 granges du châble
- 6 ré-affectation école vilette
- 7 curala HUB, logements, activités, hôtel, parking
- 8 rénovation cycle d'orientation
- 9 parking silo
- 10 salle de gym
- 11 arène
- 12 logements lot 5
- 13 école primaire + UAPE
- 14 équipements sportifs
- 15 crèche et nurserie



04 Plan des équipements du Châble

- | | |
|----|--|
| 1 | gouille des vernays |
| 2 | maison de la sécurité |
| 3 | maison de commune |
| 4 | bibliothèque/médiathèque (implantation en étude) |
| 5 | granges du châble |
| 6 | ré-affectation école vilette |
| 7 | curala HUB, logements, activités, hôtel, parking |
| 8 | rénovation cycle d'orientation |
| 9 | parking silo |
| 10 | salle de gym |
| 11 | arène |
| 12 | logements lot 5 |
| 13 | école primaire + UAPE |
| 14 | équipements sportifs |
| 15 | crèche et nurserie |



04 Plan des équipements du Châble

Les évolutions du projet Curala en consolidation avec les partenaires

- Logements
 - Partenariat fondation Silène (30 logements protégés)
 - Fondation communale (15 à 20 logements LUP)
- Lot 5 – partie avale
 - Emplacement réservé pour école et UAPE
- Mobilité
 - Route de contournement
 - Requalification des secteurs Châble / Villette (démarche participative + concours)

04 Plan des équipements du Châble

Les prochaines étapes

- 1^{er} semestre 2024
 - Consolidation du projet Curala selon les retours des services de l'Etat
 - Lancement du concours de la Maison de la sécurité
 - Adjudication et lancement des études pour les granges du Châble
- 2^e semestre 2024
 - Démarche participative pour les espaces publics du Châble
 - Vernissage du concours de la Maison de la sécurité
 - Projet de mise à l'enquête des équipements sportifs du secteur St-Marc
- 2025
 - Achèvement des travaux de la Maison de Commune
 - Projet de mise à l'enquête des granges
 - Projet définitif du PAZ-PQ de Curala, et de la Gouille des Vernays
 - Concours de l'école, UAPE et salle de gym ?

04 Plan des équipements du Châble

Avez-vous des questions ?



05 Maison de Commune du Châble

Objectif : Accueillir l'administration

- Etat-major
- Finances et gestion
- Culture, tourisme et sport



Où : Dans une construction aux normes

The logo for MINERGIE, featuring the word in a bold, sans-serif font with a red arrow pointing to the right.

05 Maison de Commune du Châble



ISOS national

- Respect du patrimoine
- Marquer les interventions

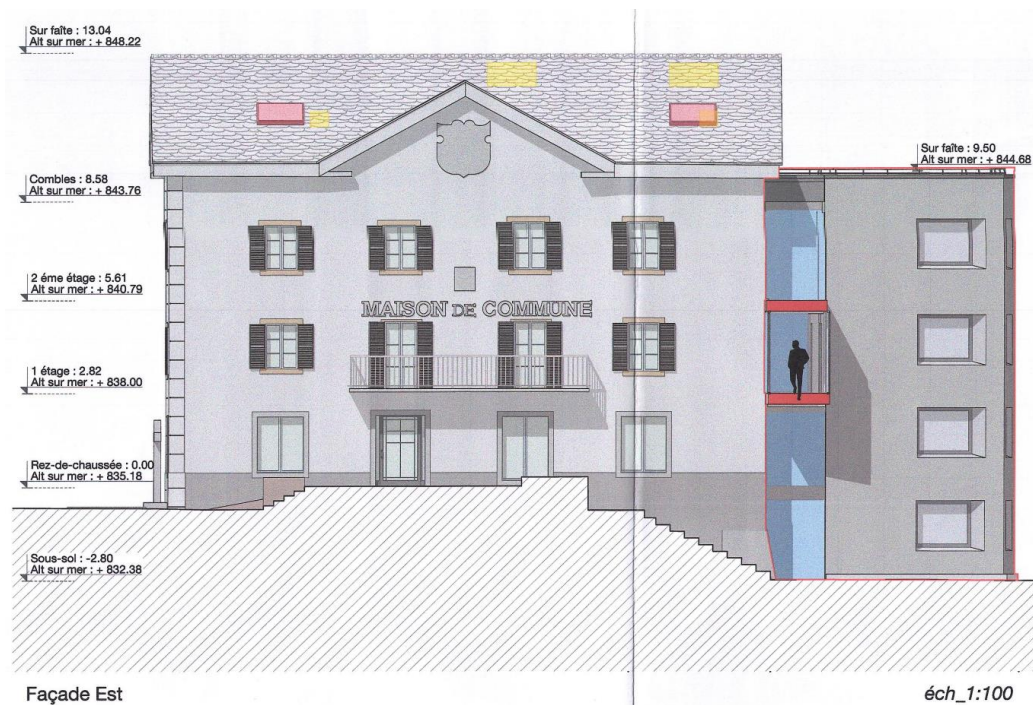
Transformateurs électriques SEDRE SA



05 Maison de Commune du Châble

Projet :

- Transformation totale du bâtiment existant
- Agrandissement au Nord

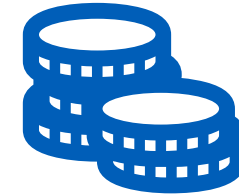


05 Maison de Commune du Châble

Programme :

- Accueil
- + 50 places de travail – bureaux de 1 à 6 personnes
- Salle du Conseil municipal – réception
- Salle de réunion
- Petite cafétéria
- Locaux de services – pas d’archives
- Local transformateurs SEDRE SA

05 Maison de Commune du Châble



Coûts pour la collectivité : CHF 7'700'000.-

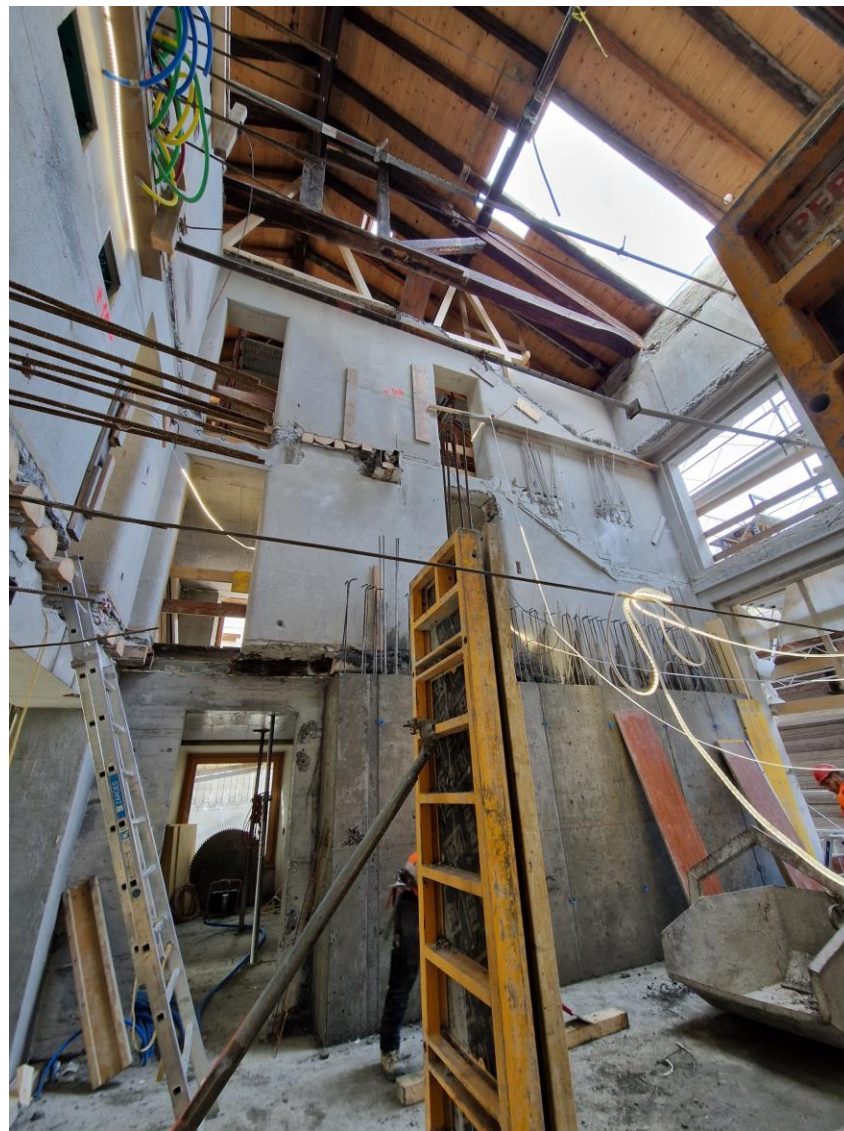
- Part bourgeoisiale : CHF 5'500'000.- (~Gros-œuvre et second œuvre)
- Part communale : CHF 2'200'000.- (~Aménagements intérieurs)

Principe > bail commercial

05 Maison de Commune du Châble



2018	Demande d'autorisation
2020	Autorisation de construire
2022	Début des travaux
Juillet 2024	Fin des travaux de gros œuvre
Août 2025	Fin des travaux



05 Maison de Commune du Châble

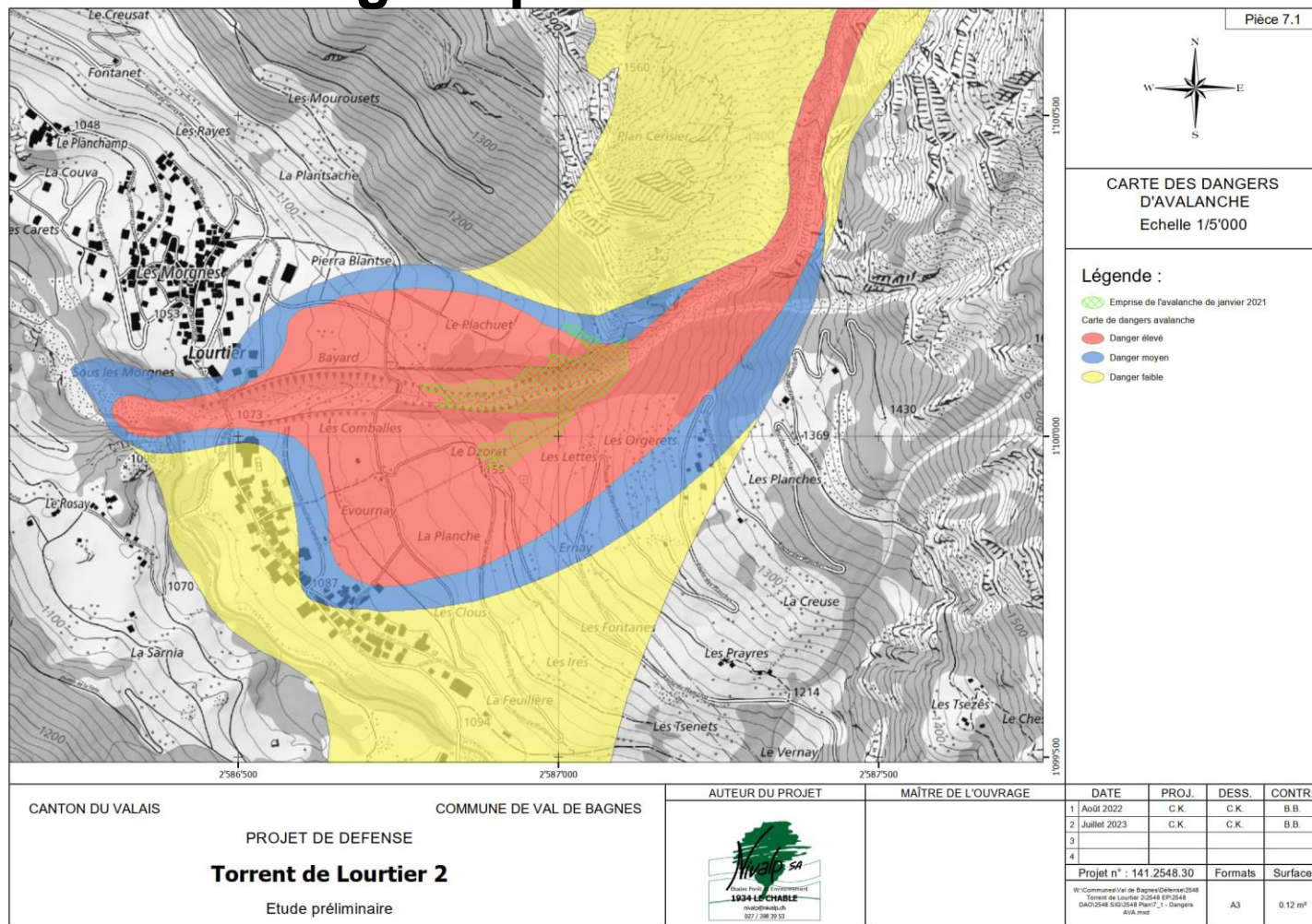


Prochaines étapes :

- Début des travaux de l'agrandissement Nord
- Mise à l'enquête – modifications et compléments (forage, réorganisation des bureaux,...)
- Mise en soumission – travaux de second œuvre

06 Projet de construction de deux digues paravalanches à Lourtier

Dangers avalanches



06 Projet de construction de deux digues paravalanches à Lourtier

Chronique des événements

En moyenne, 1 chaque 20 ans

Source : Bolognesi 2020

1740 : Lave torrentielle

1759 : Avalanche poudreuse (Lourtier)

1817 : Avalanche poudreuse (Les Planches)

1860 : Avalanche coulante (centre de Lourtier)

1902 : Avalanche poudreuse

1922 : Lave torrentielle, puis avalanche de printemps

1924 : Avalanche (Les Planches, Montis)

1937 : Lave torrentielle (Les Morgnes)

1954 : Avalanche (Les Planches)

1970 : Avalanche (Torrent et débordement rive gauche)

1984 : Avalanche poudreuse (Lourtier) et coulante (torrent)

1999 : Avalanche poudreuse et coulante (6 x)

2021 : Avalanche coulante

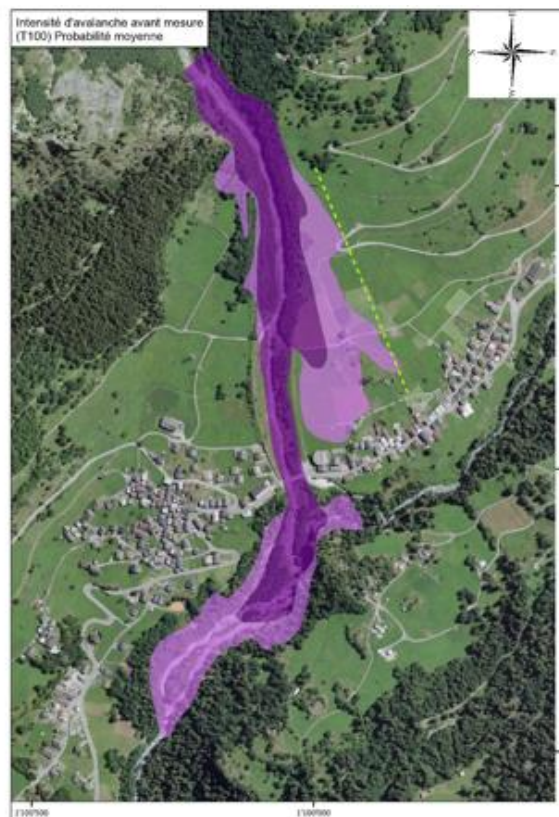
06 Projet de construction de deux digues paravalanches à Lourtier

Intensité des avalanches, état actuel

T30 : 100'000 m³



T100 : 250'000 m³

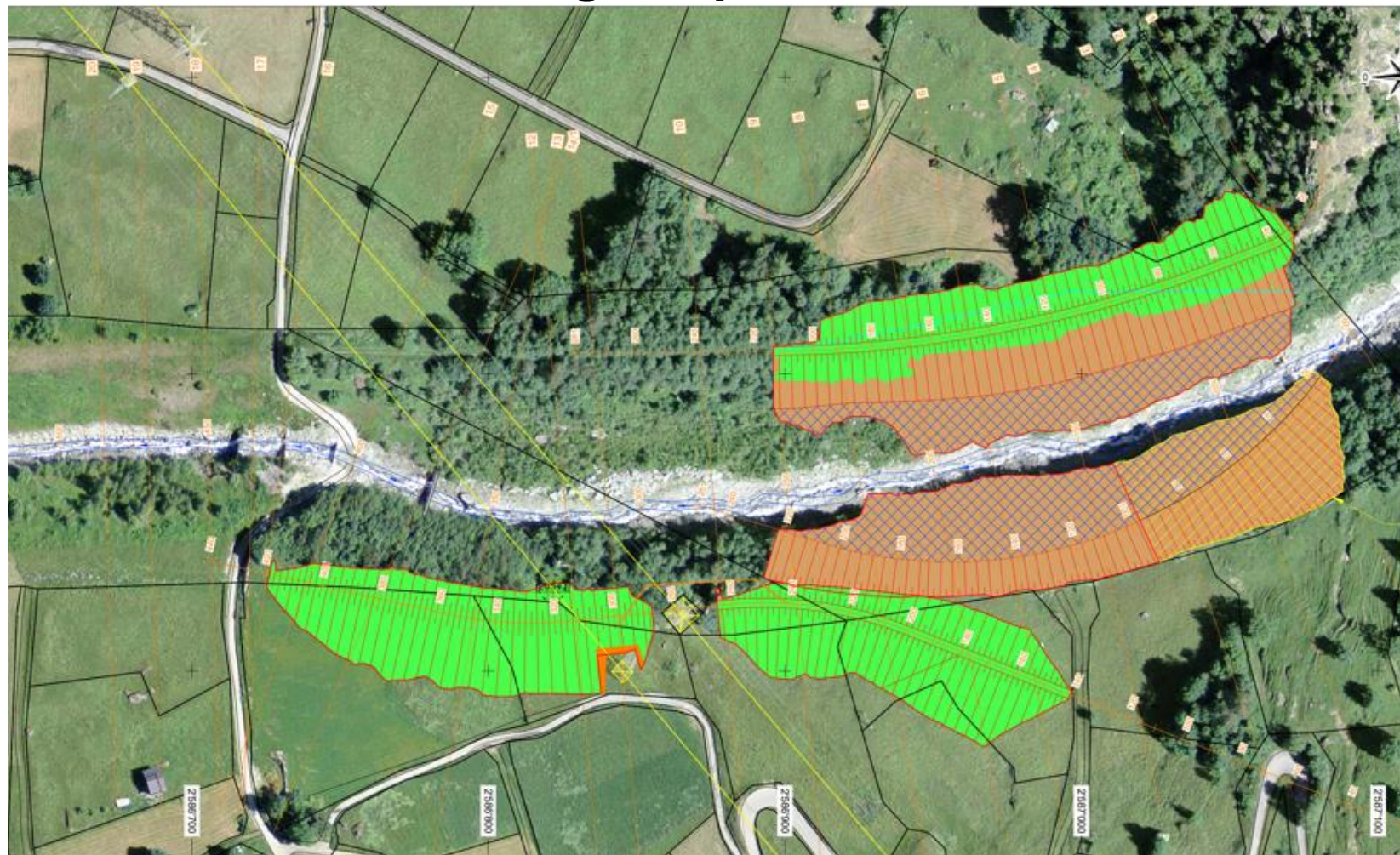


T300 : 400'000 m³



06 Projet de construction de deux digues paravalanches à Lourtier

Projet de la digue



06 Projet de construction de deux digues paravalanches à Lourtier

Devis

N.B.

Sans les coûts Swissgrid / FMM
(paroi, enrochement)

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant
1 Dignes de déviation				
1.1 Coupe de bois et broyage sur place	bloc			70'000
1.2 Installation de chantier	bloc			40'000
1.3 Décapage terre végétale	m ³	4'700	5.00	23'500
1.4 Déblais	m ³	60'000	4.50	270'000
1.5 Fourniture de déblai du chantier de la digue de Bonatchiesse	m ³	16'000	-	-
1.6 Transport de déblais	m ³	60'000	7.00	420'000
1.7 Construction des digues en remblai	m ³	60'000	4.00	240'000
1.9 Chargement, transport et remise en place de la terre végétale	m ²	4'700	7.00	32'900
1.10 Ensemencement	m ²	23'000	3.50	80'500
<i>Sous-total</i>				1'176'900
2 Coûts annexes				
2.1 Travaux de géomètres	bloc			20'000
2.2 Achats de terrains	m ²	9'719	5.00	48'595
2.3 Dédommagement télési	bloc			300'000
<i>Sous-total</i>				368'595
3 Etudes et surveillance des travaux				
3.1 Etude et direction locale des travaux	bloc			125'000
3.2 Direction générale des travaux	bloc			25'000
<i>Sous-total</i>				150'000
4 Divers et imprévus				
3.1 Global	bloc			126'892
Total HT				1'822'387
TVA 8.1 %				147'613
TOTAL TTC				1'970'000

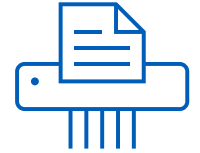
06 Projet de construction de deux digues paravalanches à Lourtier

Prochaines étapes

- Mise à l'enquête
 - Projet d'ouvrage
 - Mise en soumission
 - Début des travaux
- Autorisation de construire
Subventionnement
Adjudications
Eté 2024

07 Projet de Gestion de contenu d'entreprise (ECM)

Description du projet



- L'administration communale produit et reçoit de nombreux documents
- Le développement du travail collaboratif, la transformation digitale et l'utilisation d'applications métier ont considérablement modifié les processus administratifs de la Commune.
- La Commune doit gérer ses documents de manière efficace et garantir leur valeur probante (exigences légales et normes en vigueur).
- Le projet ECM (Entreprise Content Management ou gestion de contenu d'entreprise) consiste à mettre en œuvre le cadre et les outils informatiques nécessaires pour assurer une gestion efficiente des documents et leur archivage.

07 Projet de Gestion de contenu d'entreprise (ECM)

Enjeux poursuivis :



- Sécuriser la production, la conservation et l'accès aux documents
- Faciliter la continuité des activités et renforcer l'efficacité de l'administration, en particulier grâce à l'amélioration de la recherche
- Permettre de constituer et de préserver la mémoire documentaire de la Commune sur le long terme

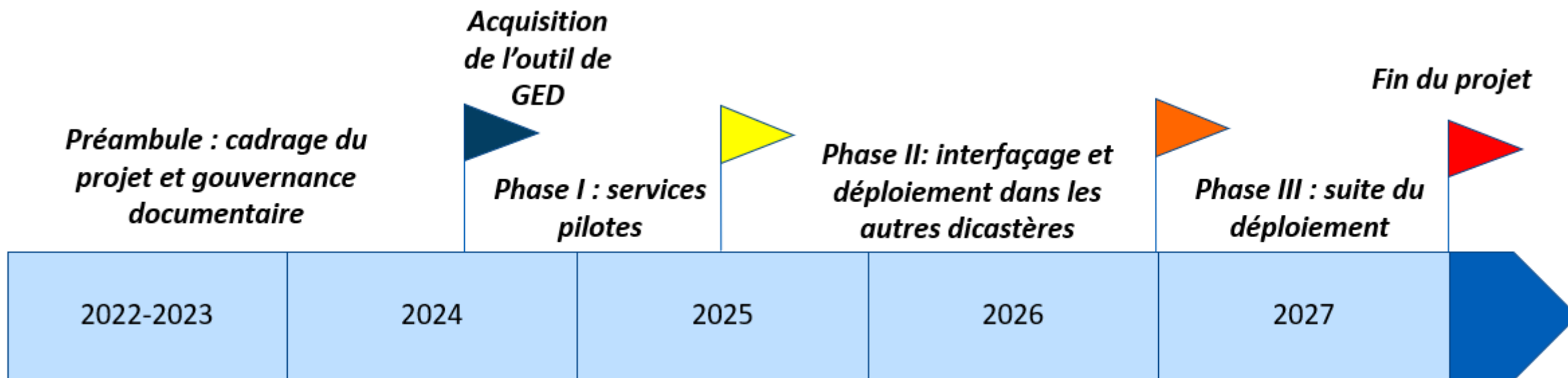
07 Projet de Gestion de contenu d'entreprise (ECM)

Les grandes étapes :

1. Définir les outils de la gouvernance documentaire
2. Restructurer l'arborescence de classement des dossiers sur le lecteur réseau
3. Acquérir une solution logiciel de gestion électronique des documents (GED)
4. Interfacer l'outil de GED avec l'environnement applicatif / écosystème logiciel de la Commune (ex : Abacus, Nest, modules CIGES)
5. Déployer l'outil de GED auprès des autres services administratifs de la Commune
6. Analyser les solutions de conservation à long terme des documents électroniques (ex : plateforme de pérennisation et d'archivage) et mettre en œuvre les versements

07 Projet de Gestion de contenu d'entreprise (ECM)

Timeline :



07 Projet de Gestion de contenu d'entreprise (ECM)

Les organes de gouvernance



07 Projet de Gestion de contenu d'entreprise (ECM)

Les organes de gouvernance



08 Règlement du Conseil général – adaptation de la grille tarifaire

- Demande émise par le Bureau du Conseil général

Art. 32 Grilles tarifaires

Rôles des membres du bureau	Forfait à l'année
Président du Conseil général	CHF 2'000.-
Vice-président du Conseil général	CHF 1'500.-
Secrétaire	CHF 2'000.-
Scrutateurs	CHF 1'500.-

Le forfait inclus les séances de bureau, la préparation de l'ordre du jour, la relecture du procès-verbal.

Séances	Indemnités par séance
Séance de commission	CHF 100.-
Séance plénière	CHF 150.-

Les séances préparatoires entre le Président de commission et un membre de l'Exécutif sont rémunérées à hauteur de CHF 100.-.

- 01 Contrôle des présences
 - 02 Approbation - modification de l'ordre du jour
 - 03 Approbation du procès-verbal du 31 décembre 2024
 - 04 Décisions
 - 05 Interventions
 - 06 Informations
 - 07 **Divers**
-

Validation de règlements

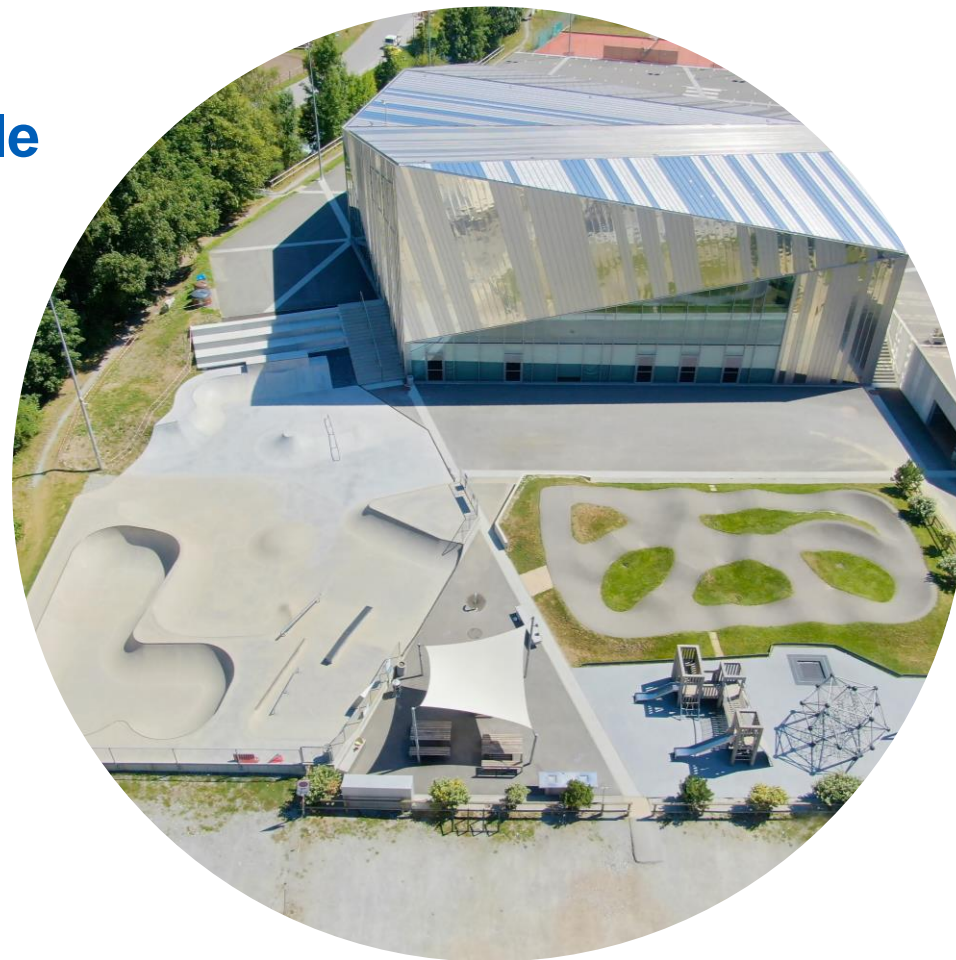
Processus lié aux règlements communaux nécessitant une homologation par le Conseil d'Etat :

- Projets préparés par les dicastères et le CM
- Demandes de préavis aux services cantonaux et à la surveillance des prix (pour les règlements avec des taxes)
- Délais de retour des services cantonaux longs : de quelques semaines (minimum 6) à plusieurs mois selon la complexité du règlement et le nombre de services consultés
- Une fois la dernière mouture validée, le règlement est approuvé par le CM puis présenté au CG pour validation
- Il fait l'objet ensuite d'une demande d'homologation auprès du Conseil d'Etat qui prendra quelques mois également

Prochain plenum

Prochain Plenum : 19 juin 2024

Grande salle de l'Espace Saint-Marc au Châble





MESSAGE DE LA MUNICIPALITE APPROBATION D'UN REGLEMENT RÈGLEMENT SUR LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Règlement sur la distribution d'eau potable et son avenant tarifaire

Contexte

Un règlement sur la distribution d'eau, adduction et distribution d'eau potable et d'eau pour la défense incendie a été validé par le Conseil municipal en date du 12 janvier 2021, par le Conseil général en date du 25 janvier 2021 et homologué, pour une durée déterminée de 4 ans par le Conseil d'Etat le 16 juin 2021.

Une nouvelle version doit être présentée au Conseil d'Etat au plus tard avant le 31 août 2024.

Développement

Afin d'éviter une inégalité de traitement entre les citoyens des ex-communes de Bagnes et Vollèges, le Conseil d'Etat avait accepté que la nouvelle Commune de Val de Bagnes reprenne, pour une durée de 4 ans, à son compte l'ancien règlement valable sur le territoire de Bagnes.

Les services cantonaux avaient proposé cette solution afin qu'un bilan puisse être fait après une durée permettant de s'assurer de l'autofinancement du service des eaux sur le nouveau territoire de Val de Bagnes.

Après analyse des services d'Altis et du dicastère des Finances et gestion, il s'avère que le règlement actuel provoque des bénéfices structurels qui dépassent largement l'autofinancement. A fin 2023 le montant du fonds de financement spécial avoisine les 13 millions de francs.

L'objectif est de proposer de nouveaux tarifs (fourchettes) pour amortir ce fonds en 10 ans, tout en gardant sur le long terme la possibilité au CM d'adapter les tarifs pour respecter l'autofinancement du service des eaux (obligation légale).

Il est rappelé que la compétence de ce règlement appartient au Conseil général, respectivement au Conseil d'Etat pour homologation et que les tarifs annuels restent de la compétence du Conseil municipal pour autant qu'ils demeurent dans les fourchettes arrêtées dans l'avenant du règlement.

Dans un premier temps, la Commune a adressé aux services cantonaux et à la Surveillance des Prix (Confédération) une version reprenant la structure tarifaire en vigueur dans le règlement actuel.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



Le SAIC a rendu un préavis négatif en relevant notamment le fait que la taxe de raccordement et la taxe annuelle de défense incendie étaient calculées sur la base d'un pourcentage de la valeur cadastrale. Le SAIC ne voit pas le lien de causalités et propose des modèles recommandés par la branche soit par exemple calculés sur la base des UR. Par ailleurs, la Surveillance des Prix nous a fait savoir que les taxes de défense incendie dans notre règlement pouvait être trop importantes et devaient être revues.

Dans le Règlement en vigueur, les taxes de raccordement unique et celle de défense-incendie annuelle, calculée par rapport à un pourcentage de la valeur cadastrale, respectivement 1.25% du 75% et 0.1% du 75%, pouvaient être élevée, voir disproportionnée par rapport aux coûts effectifs, pour les logements à forte valeur. Par ailleurs, les services cantonaux ont proposé à la Commune certaines corrections ou compléments purement formels, qui n'ont aucune incidence sur le fond, qui sont indiqués en surbrillance dans le projet de règlement dans un souci de lisibilité.

Ainsi, Altis a revu les mécanismes des recettes en maintenant les 3 taxes tarifaires suivantes :

- Taxe unique de raccordement (due par le propriétaire)
- Taxe annuelle d'utilisation (si loué, payé par le locataire, sinon propriétaire)
- Taxe annuelle pour le réseau d'eau de défense incendie (due par le propriétaire)

Toutes les taxes sont calculées sur la base d'UR, en gardant l'objectif final d'une réduction des recettes annuelles d'un peu plus de 1 million de francs environ par rapport à 2023, selon la planification financière d'Altis jusqu'en 2033 annexée. La réduction des recettes de manière générale demeure de 20% environ, mais certains propriétaires en bénéficieront plus que d'autres. Une simulation a été faite par Altis selon le type d'objet et le nombre d'UR (voir annexe).

Après analyse des services d'Altis, société qui gère le réseau communal par contrat de délégation du dicastère des Finances, et de l'EM, le CM propose de valider les modifications du nouveau projet de règlement.

Les modifications purement rédactionnelles liées aux préavis cantonaux sont en surbrillance jaune et figurent aux articles suivants : préambule, 5,8,12,18,22,23,24,25,26,33,40,41,42,43 et 44.

Comme la modification principale de ce règlement concerne l'avenant tarifaire, nous l'avons détaillé dans le présent message comme suit (surbrillance bleue dans le règlement) :

Avenant : tarif des taxes de distribution d'eau potable (annexe au présent règlement)

- Taxe unique de raccordement :
 - jusqu'à 50 UR : de 60.-- à 100.-- par UR (2024 : CHF 80.--)
 - de 51 UR à 150 UR : de 80.-- à 120.-- par UR (2024 : CHF 100.--)
 - 151 UR et plus : de 130.-- à 170.-- par UR (2024 : CHF 150.--)

Pour les objets spéciaux dont la valeur cadastrale ne peut être établie, ainsi que pour les biens d'utilité publique, une taxe unique à hauteur de CHF 100.--/UR est perçue pour le raccordement aux réseaux d'adduction et d'évacuation.

- Taxes d'utilisation annuelle :
 - Taxe administrative : de 40.—à 60.—CHF / client usager (2024 : CHF 45.--)
 - Taxe de souscription de service : CHF 4.- à CHF 12.-/UR (2024 CHF 4.--)
 - Taxe quantitative : De 60 cts/m3 à 80 cts/m3 sur la consommation d'eau (2024 à 80 cts/m3)
- Taxe annuelle pour le réseau d'eau de défense incendie :
 - Taxe annuelle CHF de 4 à 10.--/UR (2024 : CHF 6.--)
- Taxe provisoire de chantier :
 - Aucun changement
 - Taxe de consommation CHF 3 à 4.--/m3

Après 2033, le CM pourra, le cas échéant, adapter les tarifs dans les fourchettes maintenues dans le nouveau règlement pour garantir l'autofinancement à long terme du service. Au besoin une modification du règlement pourra être soumise au Conseil général, ce qui semble peu probable.

Le nouveau projet a été à nouveau soumis aux services cantonaux et à la surveillance des prix (confédération) pour avoir un retour avant le plénum du CG, avec l'espoir de pouvoir appliquer ces tarifs au 1^{er} janvier 2024 (les premières factures d'Altis ne sont que des acomptes).

Il est proposé par ailleurs de simplifier le titre en faisant référence à la distribution de l'eau potable dans un souci de lisibilité.

Conclusion

Vu ce qui précède et vu les documents de travail, le Conseil municipal invite le Conseil général à approuver le règlement sur la distribution d'eau validé par l'exécutif le 27 février 2024.

Message approuvé par le Conseil municipal le 27 février 2024.

Commune de Val de Bagnes

Christophe Maret
Président



Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





MESSAGE DE LA MUNICIPALITE APPROBATION D'UN NOUVEAU REGLEMENT RÈGLEMENT DES CIMETIÈRES

Modifications du règlement

Contexte

Dans le cadre de la fusion des communes de Bagnes et Vollèges, le règlement a dû être adapté en conséquence et à nouveau homologué par le Conseil d'Etat.

Cette nouvelle version remplace le règlement de Bagnes homologué le 5 août 2008 et de Vollèges homologué le 26 octobre 2017 par le Conseil d'Etat. Ce règlement est basé sur la loi cantonale sur la santé du 12 mars 2020, la loi cantonale sur les communes du 5 février 2004 et sur l'ordonnance sur la constatation du décès et les interventions sur les cadavres humains du 27 août 2014.

Développement

L'actualisation du règlement des cimetières a été entamée courant 2023. Une première mouture a été soumise au SAIC (Service cantonal des affaires intérieures et communales) en novembre 2023. Le 30 novembre 2023 le dicastère « Bâtiments, bourgeoisie et agriculture » a reçu différents préavis des services cantonaux qui demandaient quelques adaptations. Le 12 décembre 2023, le règlement a été présenté à la commission des Bâtiments qui l'a approuvé. Le 19 décembre 2023, le conseil municipal validait la version définitive sans remarque. Ce règlement sera soumis au conseil général le 10 avril 2024.

Les principales modifications du règlement des cimetières visent à :

- Uniformisation des deux règlements
- Adaptation des tarifs (cf. annexe 1)
- Actualisation de l'article 21 exhumation.
- Mise à jour de l'article 23, infractions et amendes pour respecter les lois en vigueur.

Conclusion

Vu ce qui précède et vu les documents de travail, le Conseil municipal invite le Conseil général à approuver le règlement des cimetières validé par l'exécutif le 19 décembre 2023.

Message approuvé par le Conseil municipal le 06.02.2024.

Commune de Val de Bagnes

Christophe Maret
Président

Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général



MESSAGE DE LA MUNICIPALITE APPROBATION DE LA CONVENTION MUNICIPALITE - BOURGEOISIE

Convention de répartition des tâches bourgeoisiales et municipales

Contexte

Dans le cadre de la fusion des communes de Bagnes et Vollèges, la Convention entre la Municipalité et la Bourgeoisie devait être révisée, au même titre que les différents règlements communaux.

La nouvelle version remplacera la Convention de 2015 qui avait été établie pour l'ancienne commune de Bagnes.

Développement

S'agissant principalement d'une mise à jour formelle de la Convention de 2015, les éléments suivants peuvent cependant être relevés.

Suppression d'articles superflus

Les articles concernant l'échange de la gare des Glariers à Lourtier et de la Halle aux copeaux du Châble, ainsi que celui concernant la retenue collinaire de Moneyeu n'ayant plus lieu d'être, ils ont été retirés de la Convention.

Dans les annexes à la Convention, les inventaires des bâtiments bourgeoisiaux utilisés par la Municipalité, des bâtiments communaux utilisés par la Bourgeoisie et l'inventaire des conventions et accords avec des tiers ont également été retirés. Ces inventaires sont tenus à jour par le dicastère concerné et peuvent être consultés en tout temps.

Article portant sur la Maison de Commune (art.7)

Des précisions sur le financement de la Maison de Commune ont été ajoutées dans l'article y relatif. La Bourgeoisie est propriétaire de la Maison de Commune du Châble, qu'elle loue à la Municipalité pour une durée de 50 ans (du 01.01.2025 au 31.12.2074). En 2015, la Bourgeoisie a décidé d'investir jusqu'à CHF 5,5 millions pour la rénovation, financée par un emprunt à la Commune. Les coûts de transformation au-delà de CHF 5,5 millions (estimés à CHF 2,3 millions) seront pris en charge par la Municipalité. Au terme des 50 ans, la Bourgeoisie négociera une prolongation du bail.

En échange de l'utilisation, la Commune paiera à la Bourgeoisie un loyer décomposé :

- CHF 50'000.- annuels pour la location de l'enveloppe actuelle, soumis à indexation.
- Une annuité annuelle déterminée selon la méthode de l'annuité constante après la rénovation, adaptée tous les 10 ans.
- Un montant annuel supplémentaire de CHF 25'000.-, également soumis à indexation.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-maj@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch



La Municipalité assumera les frais d'entretien et autres frais pendant la durée du bail, à l'exception des frais d'entretien de la structure du bâtiment et des assurances, qui restent à la charge de la Bourgeoisie.

Article portant sur le Triage forestier (art. 11)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le Triage forestier Combins-Catogne ne dépend plus directement de l'administration communale. Cependant, la Bourgeoisie et la Municipalité s'engagent à gérer durablement le patrimoine forestier.

La Municipalité, consciente de ses responsabilités en matière de durabilité, subventionne l'entretien des forêts de Val de Bagnes avec une allocation annuelle de CHF 200'000.- de la Commune et CHF 30'000.- de la Bourgeoisie. Cet engagement est renouvelable tacitement tous les 5 ans. La Commune a octroyé également CHF 400'000.- en 2022, reconduit en 2023 et 2024, pour couvrir diverses dépenses liées à la préservation des forêts. En cas de situations exceptionnelles, la Municipalité peut accorder une subvention extraordinaire au Triage forestier Combins-Catogne, avec la possibilité de contribution de la Bourgeoisie.

Révision des annexes

Outre la suppression des trois annexes mentionnée ci-dessus, une liste des tâches administratives remplies par la Municipalité en faveur de la Bourgeoisie a été ajoutée à la Convention (annexe 5). Le tableau a pour but d'offrir une transparence sur les différentes tâches effectuées par la Commune en faveur de la Bourgeoisie et qui placent dès lors le total de ces prestations à CHF 90'000.-.

L'ensemble des modifications proposées est consultable dans le document annexe.

Conclusion

Ainsi, le Conseil municipal invite le Conseil général à approuver la Convention de répartition des tâches bourgeoises et municipales, validée par le Conseil bourgeois le 3 octobre 2023 et par l'Assemblée bourgeoise le 19 décembre 2023.

Message approuvé par le Conseil municipal le 27 février 2024.

Commune de Val de Bagnes


Christophe Maret
Président


Pierre-Martin Moulin
Secrétaire général

Annexe : ment.

Conseil municipal

Adresse postale : CP 1, 1934 Le Châble VS
Situation : Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
+41 27 777 11 00, etat-major@valdebagnes.ch, www.valdebagnes.ch





RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »

Concernant le plénum du 10.04.2024
du 04.04.2024

1. Tableau des présences

Commission	12.03.2024	26.03.2024	Date 3
Darbellay Baptiste	P	P	
Egger Nicolas	P	P	
Alter François	E	E	
Bircher Félicien	P	P	
Daragon Leyla	P	P	
Fellay Sébastien	P	P	
Leo Anne-Marie	E	P	
Oreiller Marie	P	P	
Perraudin Florian	E	P	
Rossoz Sébastien	A	A	
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenants externes, ...)			
Lionel Saillen	P		
Félix Besson	P		
Sarah Farquet	P		
Mélanie Mento	P		
Gabriel Délitroz	P		

2. Objet(s) concerné(s)

- 01.01. Règlement sur la distribution d'eau potable
- 01.02. Règlement des cimetières
- 02.01. Convention Commune – Bourgeoisie
- 02.02. Constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

La Commission accepte l'entrée en matière des 4 points de décisions.

4. Discussions de détail

01.01. Règlement sur la distribution d'eau potable

Le règlement actuel, validé par le conseil général en janvier 2021 a été homologué pour une durée de 4 ans et doit être revu pour le 31 août 2024.

Le règlement et tarifs actuels ont généré des bénéfices avec un total du fonds de financement spécial qui avoisine les 13 millions de francs à fin 2023.

Le nouveau règlement a été présenté à la commission de Gestion et des représentants de la commission travaux publics, Environnement (TPE). Il prévoit une baisse des taxes d'environ 20%, ceci rétroactivement dès le 01.01.2024. Cette baisse varie en fonction du type d'objet, elle est de l'ordre de 18% pour de petits appartements et peut atteindre jusqu'à 75% pour des chalets de luxe, cette différence s'explique par le mécanisme de la valeur cadastrale qui pouvait engendrer une facturation trop importante en rapport avec les coûts réels.

Le nouveau règlement propose 3 taxes tarifaires, à savoir :

- Taxe unique de raccordement : calculée sur la base des UR
Cette taxe était auparavant calculée sur la valeur cadastrale
- Taxe d'utilisation, calculée en partie sur la base des UR et en partie sur la consommation (en m3)
- Taxe annuelle pour le réseau d'eau et de défense incendie : calculée sur la base des UR. Cette taxe était auparavant calculée sur la valeur cadastrale

La COGEST s'interroge sur l'art 34 al 4 du règlement qui dit que Le Conseil général est compétent pour fixer le montant des taxes alors que le message de la municipalité dit les tarifs annuels restent de la compétence du Conseil municipal pour autant qu'ils demeurent dans les fourchettes arrêtées dans l'avenant du règlement. La COGEST souhaite un peu plus de clarté à ce propos.

La COGEST remarque qu'une erreur dans le règlement art. 34 al. 3 n'a pas encore été corrigée : « La taxe de défense incendie est déterminée selon la valeur cadastrale de l'immeuble de l'usager ». Le message de la municipalité met en exergue cette modification.

Pour ces 2 points, une question a été posée à l'exécutif qui nous a répondu en date du 2 avril 2024 :

- a. *Il y a effectivement eu une confusion entre le règlement sur l'eau potable et le message d'accompagnement. C'était une volonté du CG de Bagnes à l'époque de l'adoption du règlement que de garder cette compétence tarifaire. Nous avons réadapté le Message en conséquence. En tous les cas, nous rappelons qu'au travers le processus budgétaire annuel, il revient au CG d'approuver ces recettes.*
- b. *Article 34 al. 3 : il s'agit d'un oubli dans l'adaptation du règlement. Merci à Felix Besson pour la remarque. Cela a été corrigé par notre service juridique.*

Nous avons également reçu en date du 2 avril 2024, la détermination du conseil municipal sur la recommandation de la Surveillance des prix.

01.02. Règlement des cimetières

Le règlement proposé remplace les textes des anciennes communes de Bagnes et de Vollèges. Il permet une uniformisation au niveau de la commune pour les 3 cimetières de Vollèges, Levron et du Châble avec quelques spécificités qui ont été incluses, par exemple les concessions qui existent au Châble.

Les tarifs proposés semblent corrects et n'ont pas appelé de remarque particulière.

La commission Bâtiment-Bourgeoisie-Agriculture donne par ailleurs un préavis positif à l'unanimité.

02.01. Convention Commune – Bourgeoisie

Comme les différents règlements, cette convention doit être révisée à la suite de la fusion des communes et des bourgeoisies.

Les principales modifications sont :

- La suppression d'articles superflus
- Des précisions sur le financement de la Maison de Commune
- L'adaptation d'articles en rapport avec le triage forestier
- La révision des annexes

Par rapport à la maison de commune, la location était prévue pour 50 ans dès le 01.01.2016, avec le retard pris sur les travaux, les dates ont été adaptées et la location dure du 01.01.2025 au 31.12.2074. Les montants investis ont également été mis à jours.

Les membres de la COGEST ont demandé des précisions sur l'avancement des travaux, le calendrier et les coûts en lien avec la rénovation de la maison de commune.

Au niveau des forêts, la commune subventionne de manière importante l'entretien et la prévention des forêts de Val de Bagnes.

Les annexes contiennent désormais une liste des tâches administratives remplies par la Municipalité en faveur de la Bourgeoisie qui ont été chiffrées.

02.02. Constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

La commune est en train de réviser son plan d'aménagement du territoire, ce qui implique la redéfinition des zones (touristiques, agricoles, etc) pour se conformer à la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), en vigueur au niveau fédéral depuis le 1er mai 2014. De plus, il est nécessaire d'uniformiser le règlement de construction, qui diffère entre les anciennes communes de Vollèges et Bagnes.

Le travail est réparti entre plusieurs commissions, avec une commission spécifique au niveau de l'exécutif. Il s'agit ainsi de créer une commission spécifique (ad hoc) au niveau du législatif, composée d'une douzaine de membres représentant équitablement divers aspects tels que la géographie, la politique et la profession. La disponibilité est requise pour ceux qui souhaitent y participer. Le travail débutera en mai et s'étendra sur les deux prochaines années, avec une préférence pour les membres qui souhaitent se représenter pour la nouvelle législature, bien que ce ne soit pas obligatoire.

Nicolas Egger (PLR) et Florian Perraudin (Centre) se portent volontaires et seront donc proposés par la COGEST.

Nous avons reçu en date du 3 avril 2024, la proposition du bureau qui tient compte d'une représentation politique, villageoise, des commissions et la parité homme-femme. La COGEST est satisfaite de pouvoir être représentée par 2 de ses membres.

La commission une fois constituée s'organisera elle-même (président, vice-président, rapporteur).

5. Vote final de la commission

01.01. Règlement sur la distribution d'eau potable

La commission accepte, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions le règlement sur la distribution d'eau potable et son avenant tarifaire.

01.02. Règlement des cimetières

La commission accepte, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions les modifications du règlement des cimetières.

02.01. Convention Commune – Bourgeoisie

La commission accepte, par 8 voix pour, 0 contre et 0 abstentions la convention Commune – Bourgeoisie.

02.02. Constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

La commission COGEST s'est réunie avant de recevoir la proposition concernant la composition de cette commission, elle ne s'est donc pas prononcée sur cette dernière.

En revanche, les membres de la COGEST avaient pris acte sans faire de remarque du principe de cette commission.

6. Conclusion de la commission

Nous vous recommandons d'approuver le règlement sur la distribution d'eau potable, le règlement des cimetières, la convention commune – Bourgeoisie.

Sans donner de recommandation de vote, nous avons pris acte de la composition de la commission ad-hoc PAZ-RCCZ qui tient compte d'une représentation équilibrée.

Pour la commission « COGEST »

Baptiste Darbellay
Président de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « TPE » Concernant le Règlement distribution eau potable Du 10.04.2024

Rapport de commission

Le règlement actuel sur la distribution d'eau potable a été valide jusqu'au 31 août 2024. Une nouvelle version doit être présentée au Conseil d'Etat pour cette date.

Le règlement actuel a généré jusqu'à maintenant un bénéfice structurel de 13 mio, ce qui dépasse largement l'autofinancement.

Ce nouveau règlement propose de nouvelles fourchettes de tarif pour permettre d'amortir ces 13 mio sur 10 ans, tout en gardant la possibilité d'adapter les tarifs pour garantir l'autofinancement, qui est une exigence légale. Ces nouveaux tarifs seront appliqués rétroactivement au le 1^{er} janvier 2024.

Il aurait été souhaitable de consulter notre commission au préalable, avant la validation par Mr Prix et le Conseil d'Etat. Cela devrait d'ailleurs être le cas pour tous les règlements à traiter et ainsi participer aux bonnes relations entre le législatif et l'exécutif.

Les variations des taxes dépendant du nombre d'UR, avec leur fourchette mériteraient plus de clarté. Néanmoins, les explications orales fournies lors de la séance de la COGEST du 12.03.2024 par Eric Rosset et Jérôme Maret où Lionnel Gabriel et Félix étaient présents nous ont permis de comprendre ce règlement.

La commission Travaux publics, environnement et énergie accepte ce règlement à l'unanimité de ses membres.

Pour la commission « TPE »

Félix Besson
Vice-président de la commission



RAPPORT DE COMMISSION « CTS »

Concernant Plenum

Du 10.04.2024

1. Tableau des présences

Commission	27.03.2024	Date 2	Date 3
Bruchez Sari	P		
Maret Gérald	P		
Bourgeois Laurence	P		
Bratter Marcus	E		
Deslarzes Frédéric	E		
Leijonhufvud Ebba	P		
Vincent Angeline	E		
Invités			
	Vincent Michellod, Bertrand Deslarzes		

2. Objet(s) concerné(s)

1. Règlement sur la distribution d'eau potable
2. Règlement des cimetières
3. Convention Commune – Bourgeoisie
4. Constitution d'une commission ad-hoc pour la révision globale du PAZ-RCCZ

3. Vote final de la commission

La Commission accepte l'entrée en matière des 4 points de décisions.

Pour la commission « TCS »

Sari Bruchez
Présidente de commission

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « BBA » Concernant Convention Commune-Bourgeoisie Du 10.04.2024

1. Tableau des présences

Commission	02.04.2024	Date 2	Date 3
Veuthey François	P		
Besse Cédric	P		
Corthay Anthony	P		
Fellay Léonard	E		
Frossard Alain	P		
Luisier Marie-Gabrielle	P		
Michellod Patrick	P		
Invités			
Fellay Sébastien (Cogest)	P		

2. Objet(s) concerné(s)

Convention Commune-Bourgeoisie

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Entrée en matière acceptée

4. Discussions de détail

Les points principaux de la convention sont passés en revue en commission. Le message du conseil municipal sur le sujet est présenté.

Quelques questions et remarques :

Plusieurs conseillers généraux : où en sont les travaux de la maison de commune ?
Pour quelles raisons est-ce que ça n'avance pas plus vite ?

SF : la durée de la convention a été prolongée car la commune paie déjà la location de la maison de commune alors que c'est toujours en construction.

CB / PM : qui est en charge du suivi des travaux ? Est-ce que c'est l'architecte communal ? Est-ce que son départ risque de retarder encore les travaux de quelques mois ?

SF : l'assemblée bourgeoisiale a accepté la convention. La CoGest s'est prononcée favorablement sur cette convention.

CB : est-ce qu'il y a une clause qui prévoit ce qui va se passer si un jour les Bourgeois sont minoritaires au Conseil municipal ?

Commentaire FV : les questions seront remontées à Fabien Sauthier.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, à l'unanimité des présents, la convention Commune-Bourgeoisie proposée.

6. Conclusion de la commission

La commission se prononce favorablement sur cette convention. Par contre, elle demande à connaître les raisons précises du retard dans les travaux de la maison de commune et ce que le Conseil municipal va mettre en œuvre pour faire avancer ces travaux

Pour la commission « BBA »

François Veuthey
Président de commission



Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet